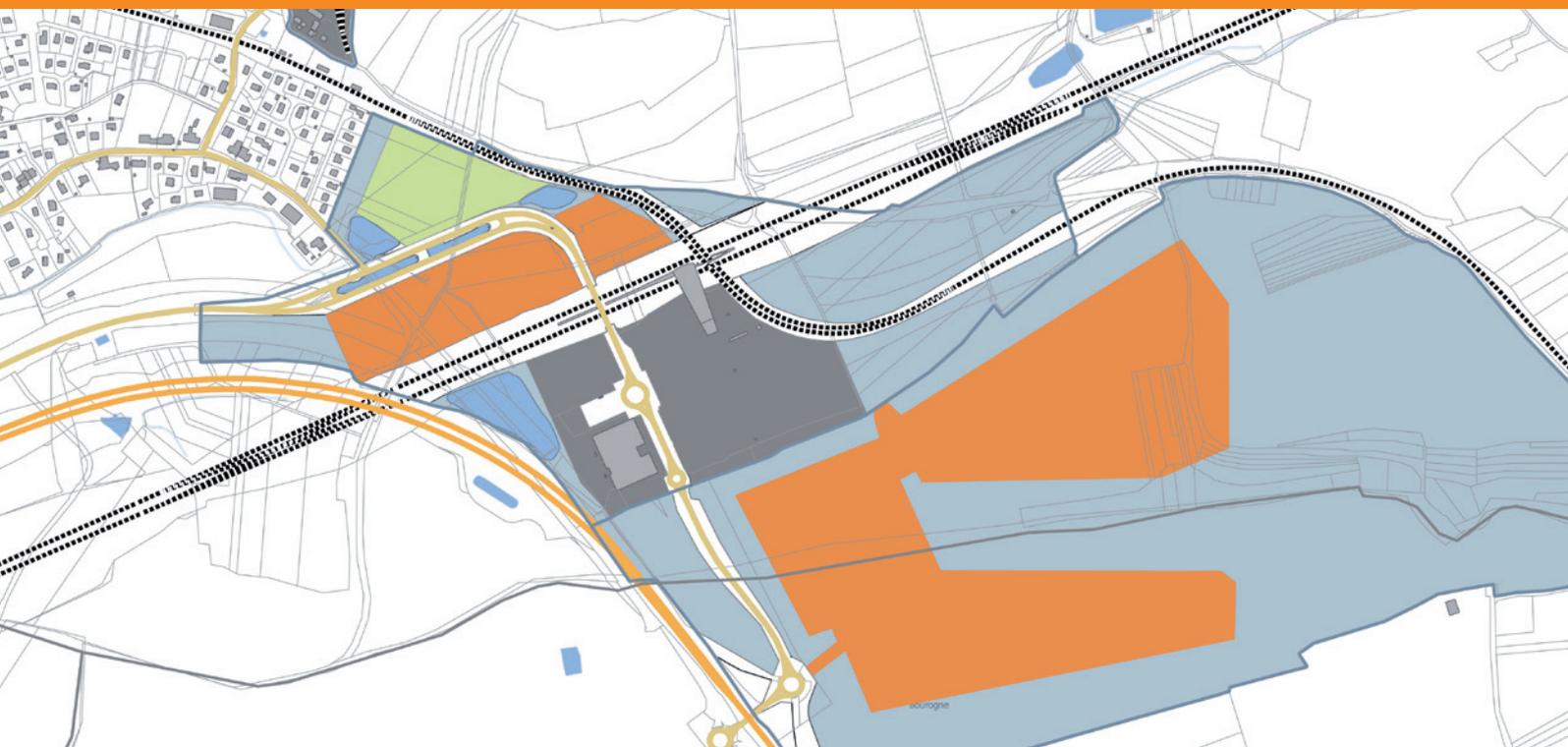




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL 2021



AUTB / avril 2021

Partenariat et gouvernance _____ 4

Dimension locale _____	4
Dimensions régionale et nationale _____	5
Les instances et les membres _____	6

Rapport d'activité 2020 _____ 8

Le programme partenarial : fiches de synthèse _____	8
---	---

<i>Enjeux territoriaux, régionaux et locaux</i> _____	10
<i>Planification & Urbanisme réglementaire</i> _____	14
<i>Socio-démographie & Habitat</i> _____	21
<i>Équipements & Services</i> _____	25
<i>Espace économique</i> _____	29
<i>Mobilité</i> _____	32
<i>Environnement & transition écologique</i> _____	37
<i>Conception et études urbaines</i> _____	43
<i>Animation - Diffusion - Ressources</i> _____	47

Les contrats extérieurs _____	52
-------------------------------	----

Programme partenarial de travail 2021 _____ 54

<i>Enjeux territoriaux - régionaux - locaux</i> _____	56
<i>Planification & Urbanisme réglementaire</i> _____	58
<i>Socio-démographie & Habitat</i> _____	60
<i>Équipements & Services</i> _____	62
<i>Espace économique</i> _____	63
<i>Mobilité</i> _____	64
<i>Environnement & transition écologique</i> _____	65
<i>Conception et études urbaines</i> _____	67
<i>Animation - Diffusion - Ressources</i> _____	69

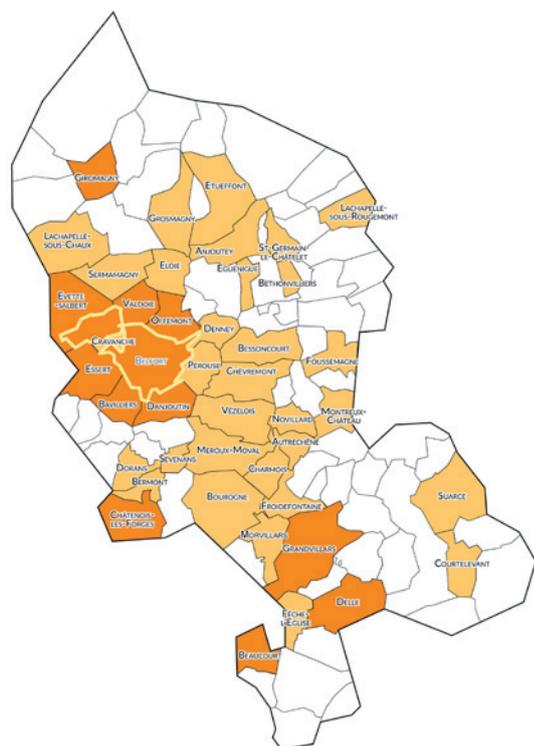
Intérêt partenarial _____	70
---------------------------	----

L'équipe _____ 72

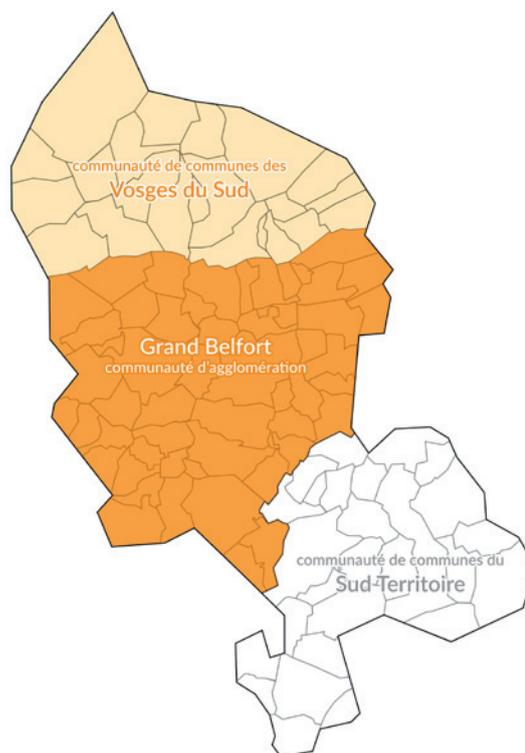
PARTENARIAT & GOUVERNANCE

DIMENSION LOCALE

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2020



Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2020

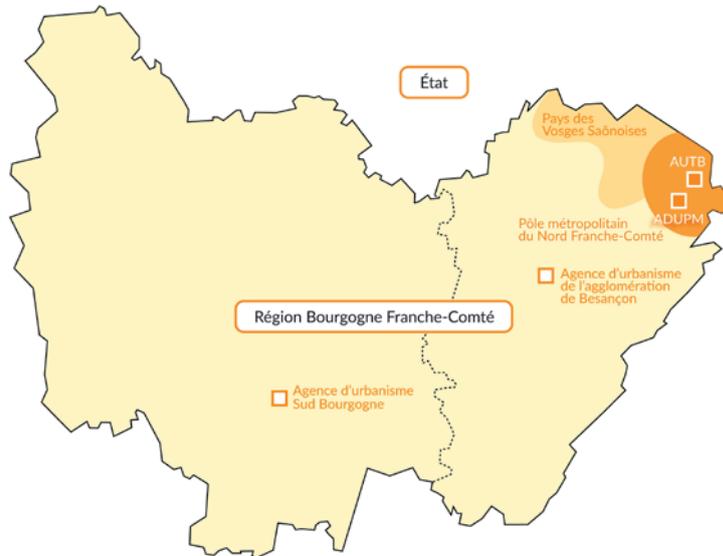


Les instances membres de l'AUTB en 2020

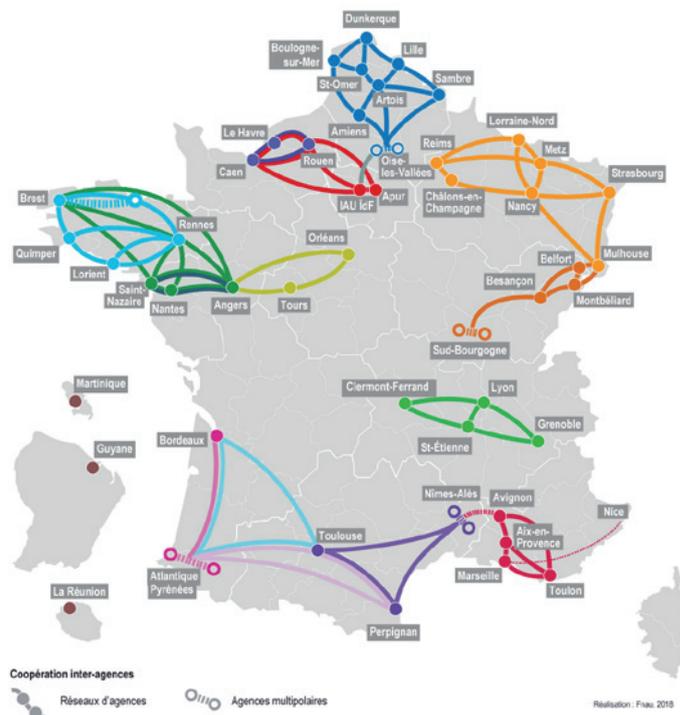


DIMENSIONS RÉGIONALE ET NATIONALE

Les partenaires de l'AUTB à l'échelle régionale et nationale en 2020



Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



LES INSTANCES & LES MEMBRES

Le bureau

Président	MESLOT Damien
Vice-présidents	HERZOG Jean-Marie BONIGEN Jacques KOEBERLÉ Éric
Trésorière	JUHASZ Élisabeth
Secrétaire	ANDERHUEBER Jean-Luc

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département	5
	Ville de Belfort	5
	Grand Belfort communauté d'agglomération	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
	SMTC 90	1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	1
	Communauté de communes des Vosges du Sud	1
	PETR des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2000 habitants 12 communes : 1 représentant par commune		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHATENOIS-LES-FORGES - CRAVANCHE - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	12
Collège 4 : Communes de moins de 2000 habitants 29 communes : 1 représentant par commune		
	ANJOUTEY - AUTRECHÈNE - BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS BOUROGNE - CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT DENNEY - DORANS - EGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FECHE-L'ÉGLISE FOUSSEMAGNE - FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX MOVAL - MONTREUX-CHÂTEAU NOVILLARD - PEROUSE - ST GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY SEVENANS - SUARCE - VÉZÉLOIS	29
Collège 5 : Autres organismes		
	CIA 25/90	1
	CCI 90	1
	ADN-FC	1
	Territoire Habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
TOTAL DES MEMBRES		73

Le conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2021)

Membres de droit		20
ÉTAT	GIRIER Jean-Marie	Préfet
	BONIGEN Jacques	DDT 90
	VIDAL Camille	UDAP 90
	RABASQUINHO Patrick	Directeur Préfecture 90
	BOURDOIS Arnaud	DREAL BFC
DÉPARTEMENT 90	BOUQUET Florian	Président
	IVOL Marie-Hélène	Vice-Présidente
	ROUSSE Frédéric	Vice-Président
	CHITRY-CLERC Marie-Claude	Vice-Présidente
	DE BREZA Julie	Conseillère départementale
GRAND BELFORT	MESLOT Damien	Président
	JELICIC Nikola	Conseiller communautaire
	AYMONIER Corinne	Conseillère communautaire
	RAVEY Françoise	Conseillère communautaire
	SCHNOEBELEN Daniel	Conseiller communautaire
VILLE DE BELFORT	MESLOT Damien	Maire
	HERZOG Jean-Marie	Adjoint
	BOUCARD Ian	Conseiller municipal
	AUTHIER Charlène	Conseiller municipal
	FAUDOT Bastien	Conseiller municipal
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*		4
SM SCoT	HERZOG Jean-Marie	Président
SMTC TB	JACQUEMIN Roland	Président
Conseil R. Bourgogne/FC	CLAVEQUIN Maude	Vice-Présidente déléguée
Pôle métropolitain NFC	NORIS Jean-Louis	Vice-Président
Communes de plus de 2000 habitants*		4
BAVILLIERS	KOEBERLÉ Éric	Maire
BEAUCOURT	COURGEY Gilles	Adjoint
ÉVETTE-SALBERT	JEANNENOT Michèle	Maire
OFFEMONT	CARLES Pierre	Maire
Communes de moins de 2000 habitants*		4
BERMONT	GROSJEAN Pascal	Maire
BESSONCOURT	BESANÇON Thierry	Maire
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	ANDERHUEBER Jean-Luc	Maire
SEVENANS	JUHASZ Élisabeth	Adjointe
Autres organismes*		4
ADN FC	CASSOTTI Gilles	Directeur
CIA 25/90	FLOTAT Georges	Vice-Président
CCI 90	ALBIZATI Alain	Trésorier
Territoire habitat	PAULUS Jean-Sébastien	Directeur
TOTAL DES ADMINISTRATEURS		36

* collèges à renouveler tous les 3 ans

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

LE PROGRAMME PARTENARIAL : FICHES DE SYNTHÈSE

Enjeux territoriaux, régionaux et locaux _____ 10

- Réseau régional d'observation
- Dorsale Rhin-Rhône 2020 : entrée en matière
- Contribution au Pacte financier et fiscal du Grand Belfort

Planification & Urbanisme réglementaire _____ 14

- Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort
- PLUi des Vosges du sud : la traduction réglementaire du projet
- Felon : projet d'éco-lotissement intergénérationnel
- Nuancier du Territoire de Belfort
- Opportunité et modalité du transfert de la compétence PLU
- Mise aux standards CNIG des documents d'urbanisme

Socio-Démographie & Habitat _____ 21

- Suivi des résultats du recensement de l'INSEE
- Observatoire de l'habitat
- Appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort

Équipements & Services _____ 25

- Patrimoine scolaire de Belfort : fiches de synthèse par école
- Patrimoine scolaire de Belfort : projections et propositions stratégiques
- Suivi des médecins dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Espace économique _____ 29

- Observatoire des sites économiques - mise à jour 2020
- Les réserves foncières au sein des sites économiques

Mobilité 32

- Bilan du contrat de mobilité de 2008
- Schéma départemental cyclable : accompagnement par l'AUTB
- Aménagement d'une liaison cyclable entre Essert et le Malsaucy
- Requalification de l'axe RD19-437, entrée sud de l'agglomération

Environnement & transition écologique 37

- Observatoire des espaces mutables
- ECOPOLIS : reconquête des friches industrielles du Nord Franche-Comté
- La prise en compte des paysages dans les SCoT
- La démarche de labellisation des écoquartiers
- Observatoire photographique : exemples locaux de recyclage urbain

Conception et études urbaines 43

- Belfort : restructuration des locaux de l'ancien Flunch et de ses abords
- Bourogne : projet de nouveau pôle commercial et de services
- Bessoncourt : aménagement du secteur d'entrée de village

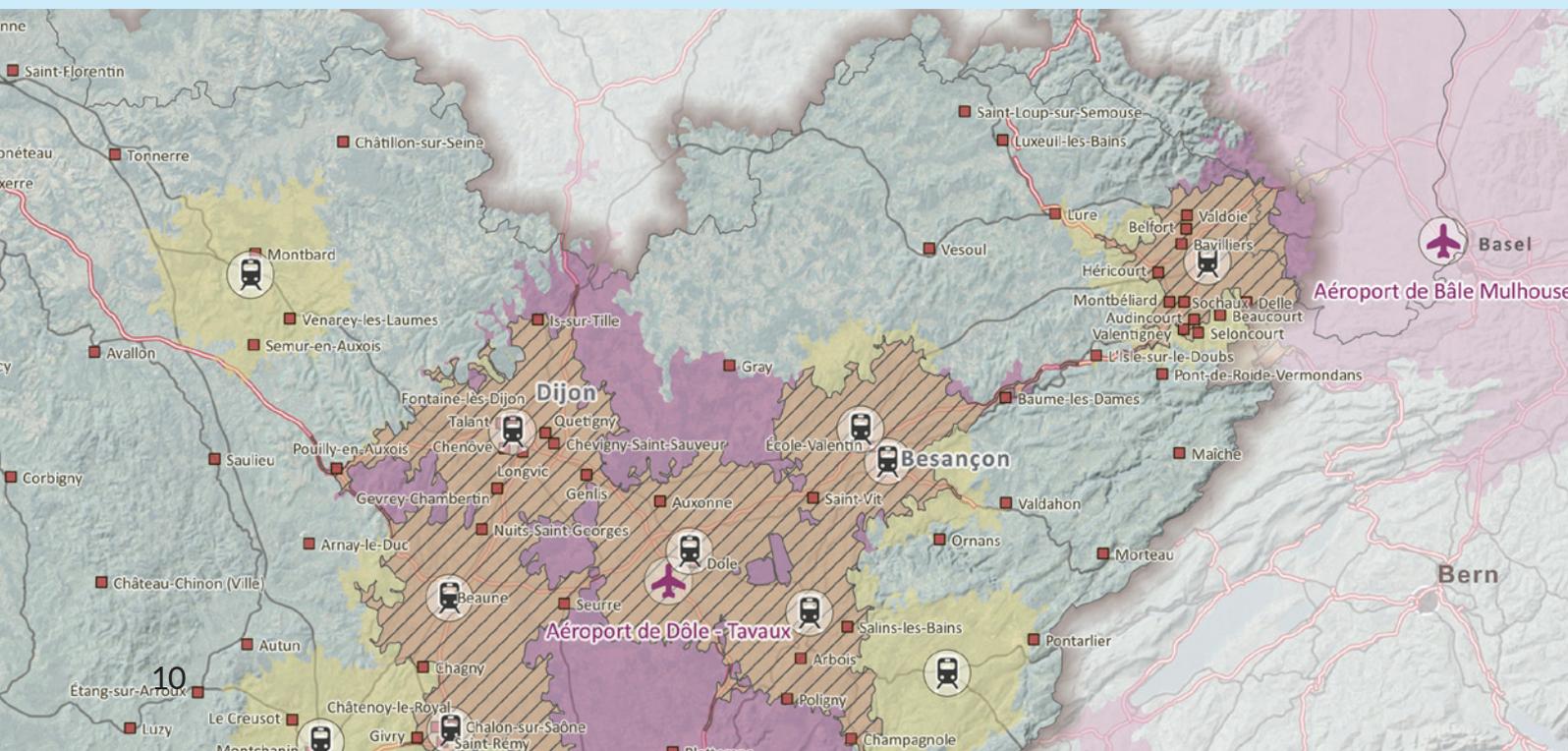
Animation - Diffusion - Ressources 47

- Animation des territoires : les rencontres thématiques
- Les infolettres graphiques de l'AUTB
- Les sites internet de l'AUTB
- 41ème Rencontre des agences d'urbanisme



Enjeux territoriaux, régionaux et locaux

- Réseau régional d'observation
- Dorsale Rhin-Rhône 2020 : entrée en matière
- Contribution au Pacte financier et fiscal du Grand Belfort



Réseau régional d'observation

Participation aux groupes de travail et au comité technique du ROCER

Programme partenarial

Partenaires

DREAL, IDEO-BFC, Région BFC

Référent / Contact

Caroline Petit / cpetit@autb.fr



Les partenariats régionaux

L'AUTB entretient des relations avec ses partenaires régionaux (DREAL, Région BFC, IDEO-BFC) qui s'inscrivent dans un contexte général d'*open data*, c'est à dire de partage des données, et par extension de partage des connaissances.

Avec les autres agences d'urbanisme régionales, elle est invitée à participer à des réflexions dans différentes thématiques et notamment concernant le foncier et la consommation d'espace.

Le ROCER, un réseau régional d'échange sur le foncier

Le Réseau d'Observation de la Consommation d'Espace en Région (ROCER) se réunit régulièrement pour échanger sur cette problématique foncière. La consommation d'espace est un sujet préminent, sur lequel le ROCER se pose comme espace de ressources et d'échanges, de valorisation et de partage des travaux thématiques.

Ce réseau régional vit également à travers plusieurs groupes de travail : GT ZAE, GT OCSOL, GT DVF, et le dernier créé, GT ZAN. Quatre assemblées auxquelles l'AUTB participe activement.

Le groupe de travail ZAN

Le groupe de travail Zéro Artificialisation Nette (ZAN) s'est réuni pour la première fois en 2020. Il s'inscrit dans le paysage des réflexions sur cet objectif. Il s'articule avec la mise en oeuvre du SRADDET approuvé en 2020. Pour exemple, l'échelle d'implémentation du ZAN, est une question récurrente abordée lors des rencontres du groupe.

Le groupe de travail OCSOL

Le groupe de travail «Occupation du Sol» se réunit afin de travailler conjointement sur le produit IGN OCS GE (Occupation du sol à Grande Echelle) sélectionné par les acteurs locaux participants et en cours de réalisation par les services de l'IGN.

En 2020, l'AUTB a participé au contrôle des zones pilotes. Le premier millésime de l'OCS GE sera livré courant 2021. Ce groupe reste actif également pour définir les services livrables parallèlement (fiches indicateurs, outils de visualisation, etc.).

Le groupe de travail DVF BFC

Les données de valeurs foncières (DVF) permettent de connaître les transactions immobilières réalisées les cinq dernières années.

Cette base de données ouverte en avril 2019 est riche mais complexe à exploiter. Le groupe DVF BFC accompagne les acteurs locaux dans cette démarche et encourage une dynamique commune.

L'évolution des données disponibles, notamment avec l'ouverture des données DV3F à certains ayants-droits, a légèrement retardé les traitements envisageables. Mais les premiers indicateurs, prémices d'analyses foncières complètes, commencent à sortir.

Ce groupe régional s'inscrit au sein du Groupe National DVF et dans une volonté de vulgarisation de la donnée.

«Diffuser une culture de la sobriété foncière pour améliorer les pratiques de gestion durable de l'espace»



L'équipe du ROCER a le plaisir de faire paraître la seconde lettre d'informations du réseau, avec le retard propre aux contraintes du confinement sur nos activités. Pour autant, les chantiers avancent bien depuis le séminaire du 14 janvier dernier, malgré les conditions particulières du 1er semestre. Ce réseau n'existe que par la volonté de ses membres, dont le nombre et la diversité (collectivités, SCOT, agences d'urbanisme, associations, agents de la Région et de l'État...) garantissent une vraie qualité d'échanges et de production. Vous trouverez dans cette publication un point d'actualité des travaux menés dans les différents groupes de travail et par l'IGN dans le cadre de l'élaboration du Mode d'Occupation du Sol (MOS) régional. Les pages centrales sont consacrées à un zoom spécifique sur le SRADDET, suite à son adoption puis son approbation le 16 septembre 2020, et en particulier l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Cette année est particulièrement stimulante dans la mesure où l'élaboration du MOS régional entre dans une phase de coproduction nécessitant la participation du plus grand nombre afin de garantir la qualité et la fiabilité du produit final.

Séminaire du 14 janvier, nouvelle convention et actualités des groupes

Le 14 janvier dernier était organisé pour la seconde fois le séminaire du réseau qui accueillait de nombreux nouveaux participants. Cette rencontre avait pour objectif de faire le bilan des 3 années écoulées et de construire ensemble le programme de travail à venir, qui sera formalisé dans la convention actualisée du ROCER (Région-ORICAL-DRAAF) pour la période 2020-2023.

Voici les orientations qui ressortent des échanges collectifs :
- Groupe de travail ZAE : le travail réalisé pendant 3 ans a permis l'élaboration d'un standard de données et d'un guide méthodologique pour aider les EPCI à produire leurs données de sites économiques. L'Agence Economique Régionale (AER BFC) est chargée de promouvoir l'usage de ce standard de données et propose un accompagnement et des formations. Les participants ont insisté sur l'importance de regrouper au sein du groupe ZAE des compétences économiques, d'aménagement et d'ingénierie - sou-

vent dissociées dans les différentes structures - pour exploiter au mieux les possibilités du géostandard régional.
- Groupe de travail sur les Demandes de Valeurs Foncières (DVF) : ce GT est marqué jusqu'à présent par une composition réduite et très technique, en raison de la complexité de la donnée. Le 14 janvier dernier, les participants ont massivement souhaité



Dorsale Rhin-Rhône 2020 : entrée en matière

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

Région Bourgogne-Franche-Comté

Autres partenaires

Agences d'urbanisme de BFC

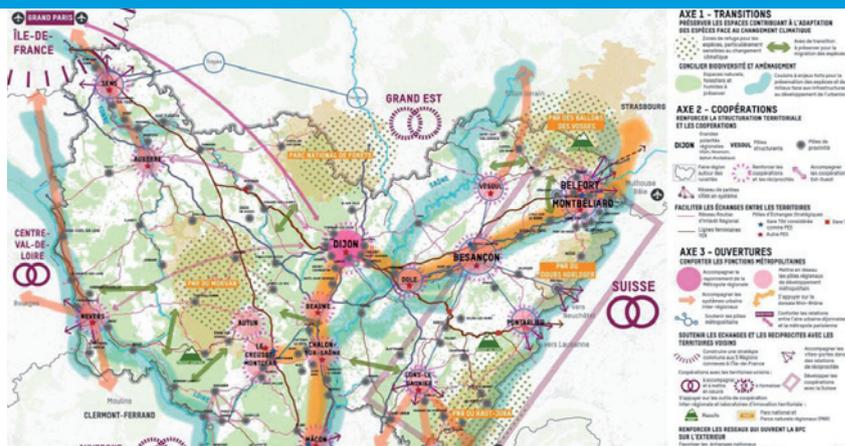
Référent / Contact

Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Conditions d'accès

Publication en 2021



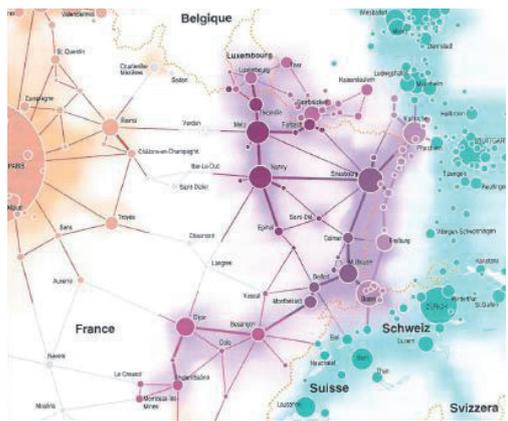
Les hésitations à prendre durablement en compte l'échelle multimodale

Sur la carte de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la notion de Dorsale Rhine-Rhône résulte d'un triple constat : un alignement des centralités majeures, un système de liens entre ces centralités, un corridor de trafic armé de puissantes infrastructures.

Comme son nom l'indique, car ni le Rhin, ni le Rhône n'arrosent notre région, la dorsale s'identifie hors du cadre local, à l'échelle transeuropéenne. Pourtant, cette indéniable réalité ne bénéficie pas d'une reconnaissance forte. On constatera tout juste que Rhin-Rhône aurait pu, à différentes époques, compter parmi les grands concepts d'aménagements du territoire européen ou français.

De la même manière en Bourgogne-Franche-Comté, l'identité du corridor est encore « en deçà », dans la mesure où les territoires locaux concernés semblent ne pas être vraiment impliqués –sauf dans des moments particuliers– dans un fait qui les domine et dont ils tirent profit.

L'étude revient donc sur ce morceau régional de la Bourgogne-Franche-Comté rattaché à la dorsale et sur l'effet multiplicateur de cet environnement. C'est avec deux perspectives différentes que l'on cherchera à caractériser la dorsale.

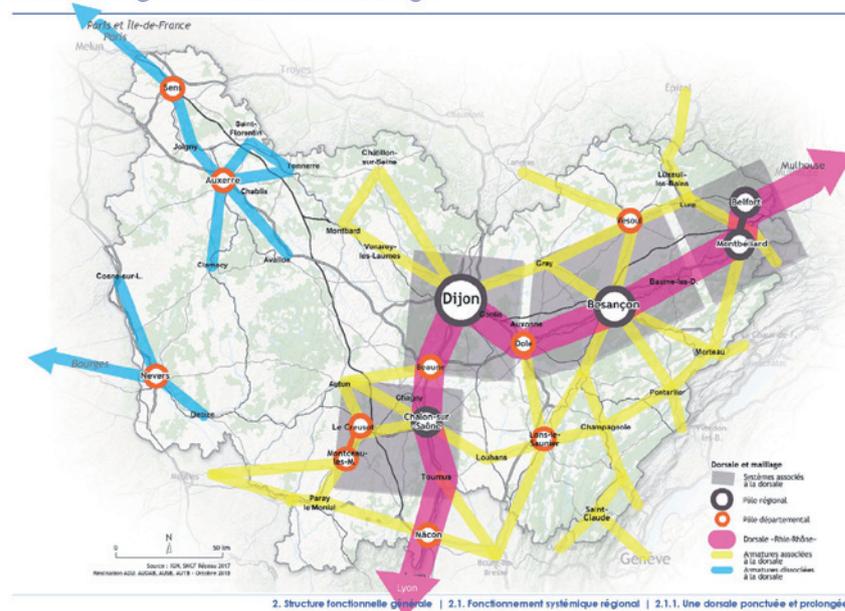


Les systèmes urbains régionaux comme dorsale

Dans le fil de plusieurs travaux déjà conduits, par lesquels plusieurs systèmes urbains (ou « plaques ») sont identifiés comme liés par des interactions, le premier bloc de l'étude se focalise sur l'effet de chaîne, la dorsalité du territoire : les liens et flux de plaque à plaque, leurs différences et complémentarités au niveau régional.

Le Nord Franche-Comté, Besançon, Dijon et le Sud Bourgogne sont des entités qui coexistent dans un cadre économique, culturel et administratif. Elles forment ainsi une composante réellement régionale par ses dimensions et son impact.

Armature régionale - Dorsale et maillage



Quelles sont les retombées de l'effet dorsale ?

Dans un second temps, il sera question de décrire l'effet du grand flux traversant sur le territoire traversé, car la dorsale ajoute au système des plaques et à leurs échanges de proximité, l'apport d'une grande route avec tous les échanges qu'elle occasionne ou permet... ce que l'on appellera la dorsalité dans les territoires.

Grand Belfort : contribution au pacte financier et fiscal de solidarité

Apport d'éléments de connaissance du territoire

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès

document de travail transmis au Grand Belfort

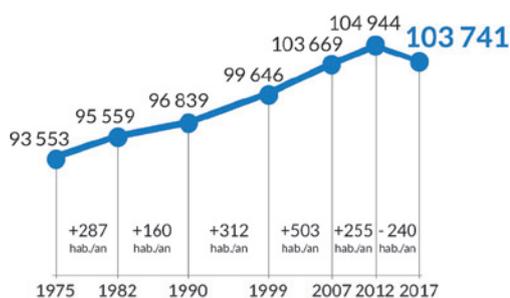


Une remise à plat de la fiscalité face à la modification des recettes

La modification des recettes du Grand Belfort devient structurelle : niveau de dotations abaissé, décroissance du produit fiscal, suppression de la taxe d'habitation remplacée par une fraction de la TVA plus sensible à la conjoncture économique.

Le Grand Belfort doit aussi faire face à un fort déclin du produit fiscal attendu au titre de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

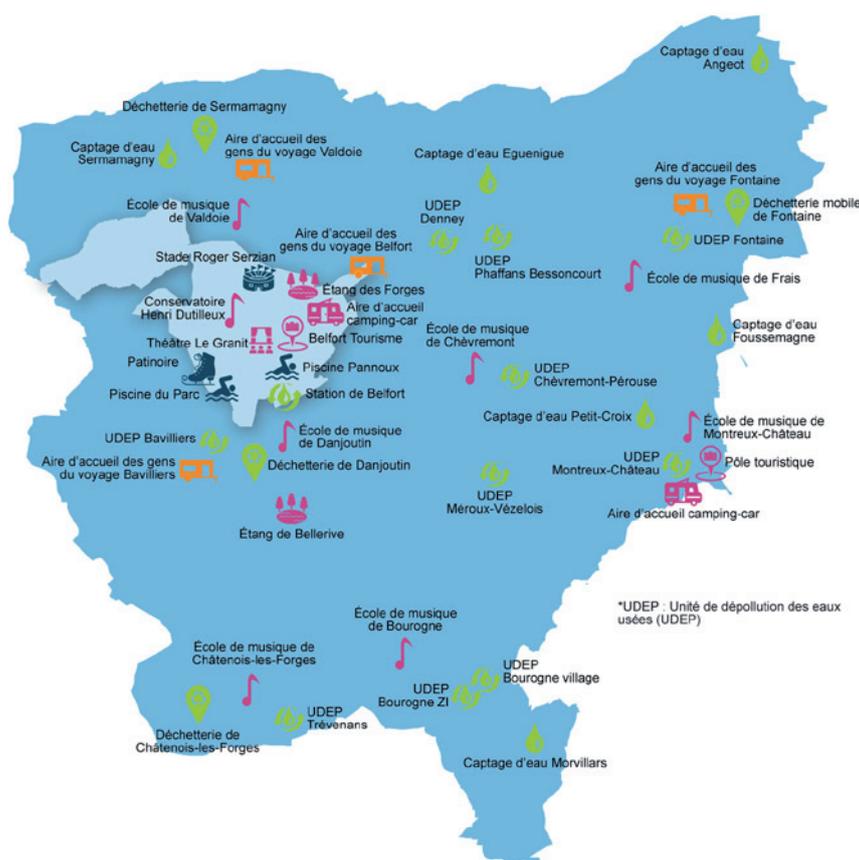
En début de mandat, le Grand Belfort saisit l'occasion pour mettre en place un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS) afin de définir une nouvelle trajectoire financière et de dessiner de nouvelles logiques de solidarité.



Évolution de la population du Grand Belfort - Source : INSEE

L'objectif de la contribution de l'agence

Une réflexion sur les mécanismes de fiscalité locale est indispensable et s'accompagne d'un croisement avec les dynamiques du territoire. Celles-ci expliquent les différences entre communes en matière de richesse fiscale et de taux pratiqués et éclairent aussi les tendances avec lesquelles compter. Les dynamiques intercommunales seront le socle d'un projet de territoire « équilibré » et solidaire.



Les équipements gérés par le Grand Belfort - Cartographie : AUTB

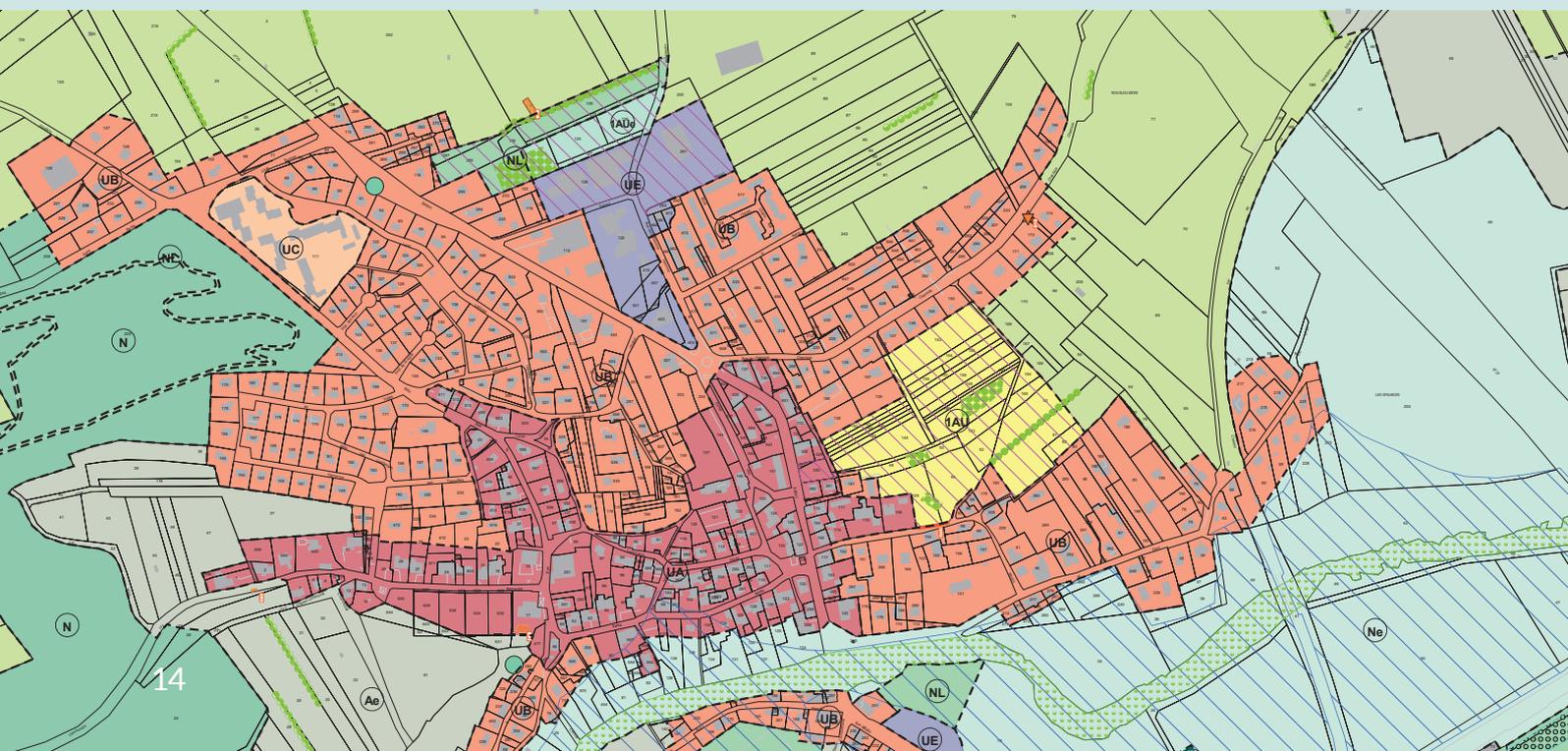
Une typologie des communes du Grand Belfort

- Le pôle Belfort ressort aisément des 52 communes du Grand Belfort.
- Les pôles secondaires : Valdoie, Bavilliers, Offemont et Danjoutin.
- Les micro-pôles structurants (de 700 à 2 750 habitants) avec un équilibre entre les fonctions résidentielles, économiques et de services.
- Les communes les plus dynamiques qui profitent d'un fort développement résidentiel.
- La classe « communes avec une forte vocation économique et/ou de services ».
- Les pôles d'emplois de Bourogne et Fontaine accueillent des zones d'activités d'intérêt communautaire.
- Les communes essentiellement résidentielles représentent près de la moitié des communes du Grand Belfort.



Planification & Urbanisme réglementaire

- Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort
- PLUi des Vosges du sud : la traduction réglementaire du projet
- Felon : projet d'éco-lotissement intergénérationnel
- Nuancier du Territoire de Belfort
- Opportunité et modalité du transfert de la compétence PLU
- Mise aux standards CNIG des documents d'urbanisme



Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Animation de la structure

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

SM SCoT

Référent / Contact

Anne-Sophie Demangelle / aspeureux@autb.fr

Accès

www.scotbelfort.autb.fr



Objet de l'activité

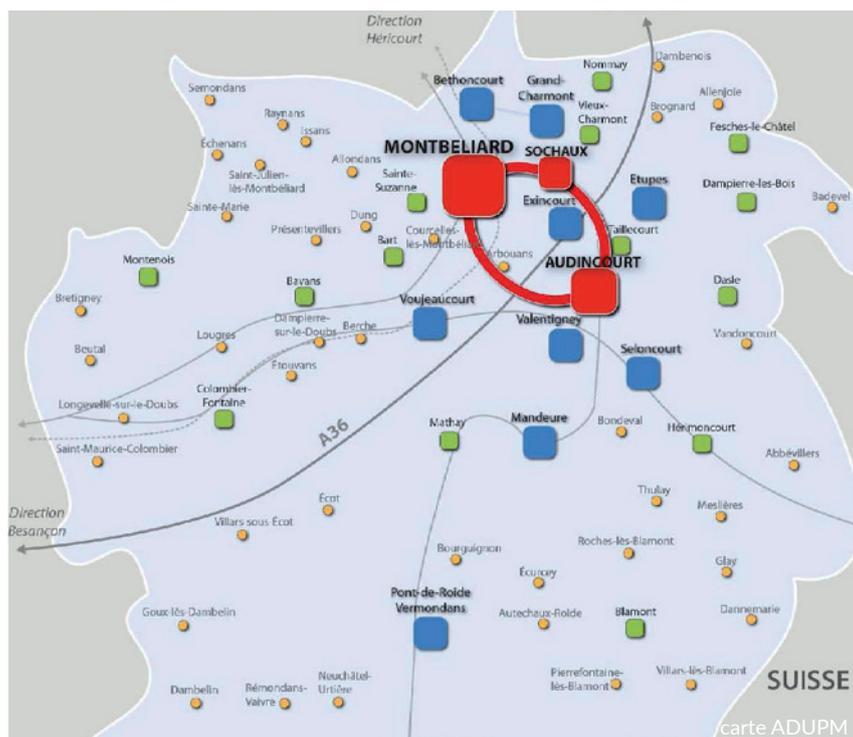
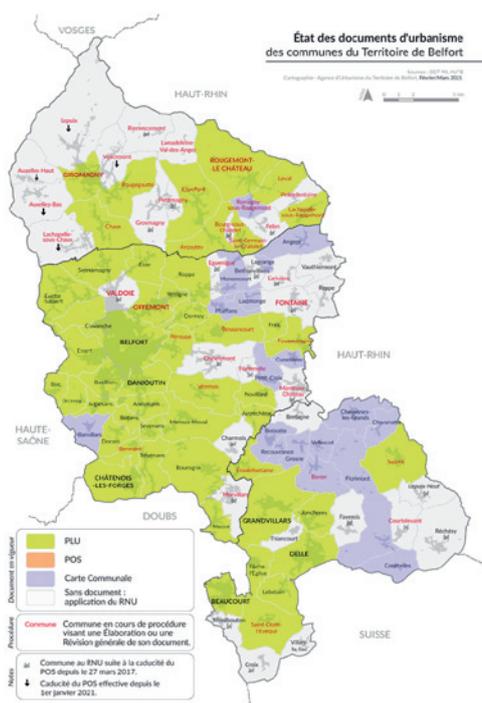
L'AUTB est la structure de support des activités du Syndicat Mixte ; ce dernier est membre de l'association. Ainsi le SM SCoT peut à la fois contribuer et bénéficier des approches de l'AUTB sur le suivi local : socio-démographie, habitat, économie, mobilité, environnement.

Concernant l'activité de support au SM SCoT, les travaux préparatoires des délibérations sont réalisés par l'agence, de même que sont préparées les diverses questions sur lesquelles le SM SCoT est amené à se prononcer.

Un site internet assure une fonction d'information au public.

Que s'est-il passé en 2020 ?

La période 2019-2020 a été significative –malgré les restrictions de réunions physiques et les décalages électoraux– pour les avis préparés par l'AUTB sur les documents d'urbanisme (PLU de Belfort, PLU de Bermont, SCoT du Nord-Doubs, PLU de Bourogne, PLU de Méziré) et pour le suivi des commissions (CDPENAF, CDAC).



L'installation du SM SCoT

Faisant suite à la désignation des représentants par les EPCI membres (GBCA, CCST, CCVS) il a été procédé le 27 octobre 2020 à l'installation du comité syndical et à l'élection de son président, Monsieur Jean-Marie Herzog, et de sa vice présidente Madame Françoise Ravey.

Le fonctionnement du Syndicat Mixte a été précisé à propos des compétences propres au comité, au bureau et au président. Il a été procédé aux désignations de représentants du SCoT dans diverses commissions, titulaires et suppléants (CDPENAF et CDNPS).

PLUi des Vosges du sud : La traduction réglementaire du projet

La traduction réglementaire des orientations : une implication à deux échelles

Programme partenarial

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Vosges du sud

Référént / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Accès public

www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire



Afin de poursuivre l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes des Vosges du sud, la gouvernance a été renouvelée à la suite des élections municipales en 2020. En conséquence, le Comité de Pilotage s'est reformé avec de nouveaux membres en conservant les modalités prévues en 2017. Lors du COPIL d'octobre 2020, les élus ont défini l'organisation de la poursuite du travail en s'adaptant au contexte sanitaire.

Trois commissions intercommunales pour élaborer le règlement écrit

La répartition des sujets à traiter pour établir le règlement porte sur trois grandes parties :

- la vocation des constructions, les usages et les viabilités ;
- La qualité architecturale et paysagère des constructions ;
- La qualité environnementale et paysagère des espaces non bâtis.

Afin d'élargir la participation, les membres des conseils municipaux ont été invités à s'inscrire aux commissions. Ainsi, ce sont environ 12 à 13 élus qui étudient et proposent des règles qui seront validées en COPIL. Ces commissions se réuniront jusqu'en juin 2021.

L'AUTB prépare un ensemble de documents utiles à la réflexion et propose une mouture de règlement à travailler.

Une approche communale pour une première version du zonage

Les élus ayant déjà travaillé à plusieurs reprises sur l'évolution de leur plan de zonage, une version détaillant les 4 zones principales leur est proposée de manière à étudier les choix de développement et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'AUTB accompagne les communes dans cette démarche par un ensemble de cartes d'aide à la décision et en réalisant une mise à l'échelle intercommunale permanente. Il s'agit de ne pas perdre de vue les enjeux communautaires et le principe d'homogénéisation des secteurs, tout en conservant les particularités communales quand elles le nécessitent.



Exemples de centres-bourgs, à Giromagny et Rougemont-le-Château

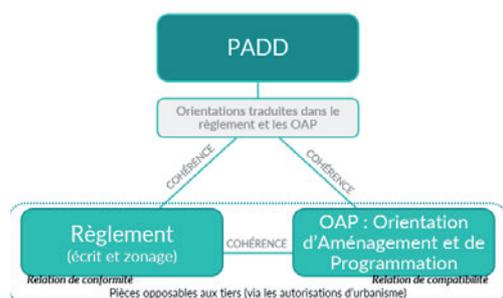


Giromagny, faubourg de Belfort / Rougemont-le-Château, rue du général De Gaulle

Une démarche de terrain pour élaborer les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Travailler au plus proche du terrain devient encore plus important à cette étape afin de traduire les spécificités locales dans le PLUi au niveau des pièces réglementaires dans un objectif de mise en œuvre du PLUi après son approbation.

Des OAP sont élaborées pour les futures zones à urbaniser ou pour des orientations transversales. Pour ce faire, l'AUTB établit des scénarii d'aménagement urbains ou thématiques afin d'éclairer les prises de décisions des élus.

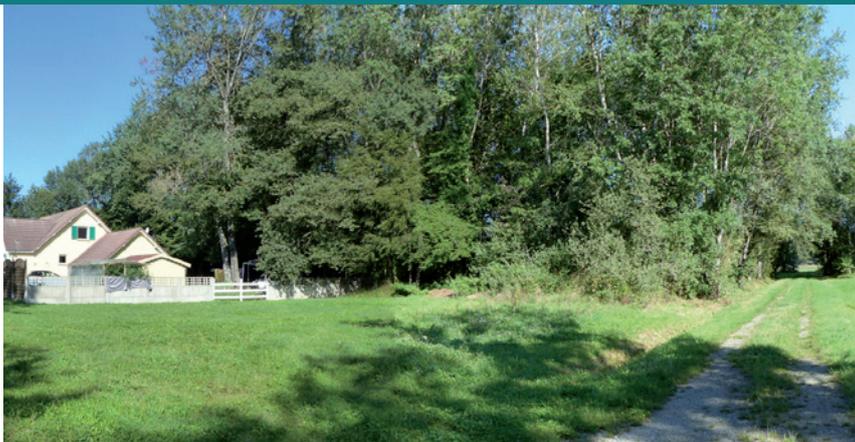


Felon - projet d'éco-lotissement intergénérationnel

Expertise rapide Perspectives d'aménagement

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage
Commune de Felon
Autre partenaire
CCVS
Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Un projet résidentiel original

La commune de Felon porte un projet de petit lotissement en extension de l'emprise urbanisée. Dans un contexte où les collectivités doivent modérer la consommation de l'espace, ce développement est envisagé comme une opération d'urbanisme durable de type éco-lotissement. Il comportera de plus une dimension intergénérationnelle avec une part de logements seniors.

Un exercice de préfiguration

À la demande de la commune, l'AUTB produit une expertise rapide. Celle-ci expose dans un premier temps le contexte du projet : état des lieux du site et éléments de programme. Elle attire surtout l'attention sur des points de vigilance à prendre en compte – en particulier des contraintes environnementales et des besoins en expertises techniques. L'AUTB formule également des pistes et principes préférentiels pour l'urbanisation. L'expertise comprend des schémas figurant une ébauche de composition en plan. Il s'agit à ce stade d'hypothèses, qui devront ultérieurement être corroborées par des études de faisabilité en bonne et due forme.

Une introduction aux principes de durabilité en urbanisme

Afin d'accompagner la commune dans la définition de ses attentes et de son niveau d'exigence pour une opération qui se veut exemplaire, un guide sommaire des principes généraux d'urbanisme durable est proposé. En lien avec l'élaboration en cours du PLUi de la Communauté de communes des Vosges du sud, il distingue trois catégories d'objectifs : ceux qui se prêtent à une traduction réglementaire ; ceux qui peuvent être encadrés par des orientations d'aménagement et de programmation ; enfin ceux qui relèvent de la sensibilisation et alimenteront par exemple un cahier de cession de terrains.



	Règlement et zonage	OAP	Cahier de cession de terrains
UTILISER LE FONCIER AVEC PARCIMONIE			
Favoriser une utilisation économe des surfaces urbanisables par un découpage parcellaire ajusté et des formes bâties compactes		X	
Permettre une répartition équilibrée dans l'occupation spatiale entre les surfaces bâties, les espaces extérieurs privés, les surfaces de voirie et les espaces publics		X	X
CONSTRUIRE AVEC LE RELIEF ET L'EAU			
Organiser les continuités visuelles de l'urbanisation pour respecter l'harmonie globale du site et de ses abords		X	
Limiter les surfaces imperméabilisées dans les parcelles privées (voies, allées de stationnement ou surfaces de toitures)	X	X	
Faire du recueil et de l'infiltration de l'eau pluviale un levier d'aménagement des espaces et cheminements publics du quartier		X	
PRENDRE EN COMPTE ET VALORISER LE PAYSAGE			
Tirer parti de la trame végétale existante	X		
Instaurer un objectif de surface « éco-aménageable » à la parcelle, via le coefficient de biotope par surface (CBS)	X		
Traiter spécifiquement les franges du quartier en contact avec les espaces agricoles (voies, accès, nature des limites...)		X	
Développer des aménagements publics favorables à la biodiversité et créer des éléments complémentaires au réseau écologique fonctionnel (jardins, haies, etc.)		X	
Matérialiser les limites sans trop refermer les parcelles, pour préserver la qualité des espaces collectifs et permettre une bonne gestion de la mitoyenneté			X
INTRODUIRE DE LA DIVERSITÉ			
Ouvrir la possibilité d'accueillir des activités compatibles avec l'habitat	X		
Répartir de façon cohérente des types d'habitat variés (maison individuelle, maisons groupées, habitat sénior)		X	

Nuancier du Territoire de Belfort

Règles et recommandations pour la mise en couleur des façades

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

UDAP 90

Support

Brochure 8 pages et fichier PDF

Accès

Diffusion aux communes et aux particuliers

Référent / Contact

Robin Serreccourt / rserreccourt@autb.fr

Julien Journeault / jjourneault@autb.fr



Un document actualisé

Le nuancier du Territoire de Belfort doit être modifié, notamment pour mieux répondre aux attentes actuelles en matière de mise en couleur des façades.

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) s'associe à l'AUTB pour la conception d'un document de référence renouvelé, à destination des communes et du grand public.

1/ Je choisis la teinte du fond de façade

GAMME DES OCRES BEIGES



GAMME DES JAUNES ORANGÉS



GAMME DES ROSES ET ROUGES



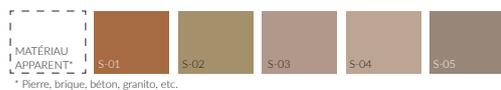
GAMME DES VERTS



GAMME DES GRIS COLORÉS



2/ Je distingue le soubassement



* Pierre, brique, béton, granito, etc.

3/ Je mets en valeur les modénatures

(chainage, encadrement, linteau, bandeau, table, agrafe, etc.)



* Pierre, brique, béton, bois, etc.

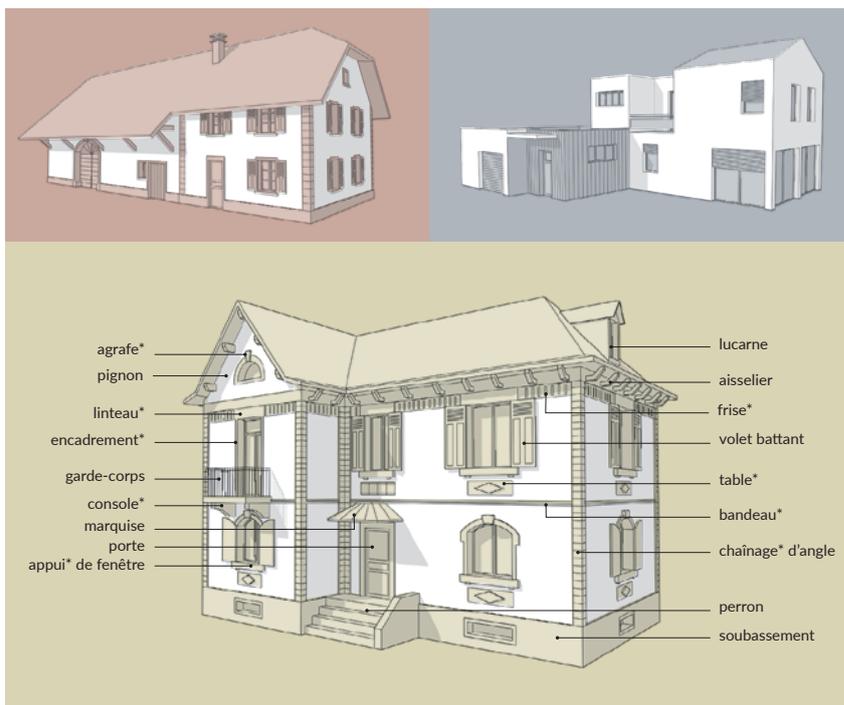
Une double dimension réglementaire et pédagogique

Le respect du nuancier est obligatoire pour les bâtiments situés dans un périmètre de protection en co-visibilité d'un monument historique. Il s'impose de même si le document d'urbanisme de la commune le stipule dans son règlement.

En parallèle de cette dimension réglementaire, l'objectif est d'enrichir le document par des recommandations et de l'illustrer par des exemples pour en faire un petit guide pédagogique. Il s'agit d'accompagner les projets de ravalement, en construction neuve comme en réhabilitation, en incitant à la prise en compte des caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères propres à chaque situation.

Le guide formule d'une part les règles d'or pour valoriser son patrimoine, d'autre part des recommandations plus détaillées afin de réussir son projet. Trois types bâtis parmi les principaux présents dans le Territoire sont illustrés avec des conseils différenciés pour la mise en couleur : la ferme ancienne, la villa ou maison de ville et la maison individuelle contemporaine.

Dans la partie consacrée au nuancier proprement dit, les gammes colorées sont présentées en rapport à chacune des grandes parties composant la façade. Les propriétaires sont guidés étape par étape dans leur projet de mise en couleur afin de garantir une harmonie d'ensemble.



Opportunité et modalité du transfert de la compétence PLU

Note juridique

Programme partenarial 2020

Maitre d'ouvrage
Grand Belfort Communauté d'Agglomération
 Autres partenaires
Service Urbansime GBCA
 Réfèrent / Contact
Anne-Sophie Demangelle / aspeureux@autb.fr



photo Tim Platt pour PMA

Compétence de plein droit de GBCA : l'opposition des communes membres

Après la loi Grenelle II qui a promu l'idée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) comme devant être la règle, et le PLU communal l'exception, la loi ALUR a entendu généraliser le PLUi, en organisant le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et communautés d'agglomération.
 Le législateur a ainsi considéré l'échelon intercommunal comme le plus pertinent pour la planification urbaine et l'aménagement du territoire, s'appuyant par ailleurs sur des retours d'expérience satisfaisants.

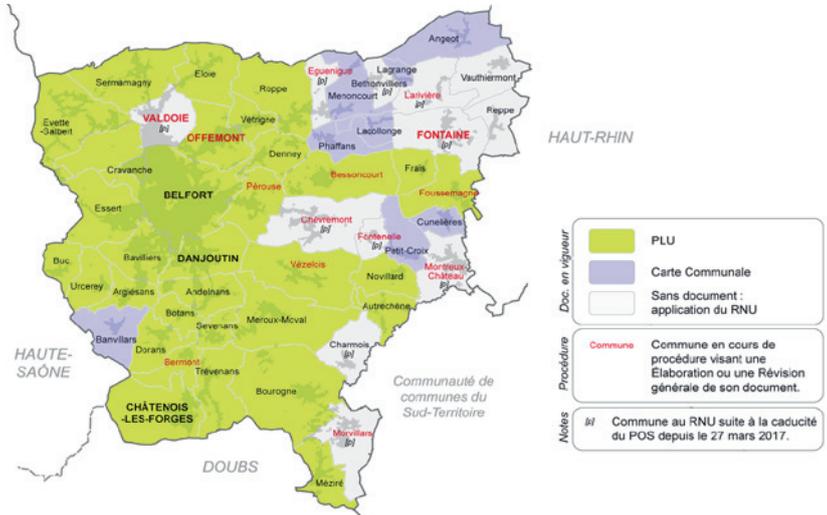
Rejetée une première fois par les maires de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) en 2016, grâce au mécanisme de la minorité de blocage, la question du transfert de compétence se repose aujourd'hui suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Transfert de compétence : crainte, contrainte ou opportunité ?

Craintes	Outils pour y remédier
Le sentiment pour le maire d'être dépossédé d'une compétence essentielle.	Le maire conserve la signature des autorisations d'urbanisme. Elaboration, à terme, d'un PLU à l'échelle intercommunale, en collaboration avec les communes membres (article L.153-8 du code de l'urbanisme), notamment au sein de la conférence des maires.
La fin de la maîtrise de la destination future des sols de la commune.	La pertinence de l'échelle intercommunale : transport, habitat, commerce, réseaux, gestion des déchets, ... tous les éléments de l'urbanisme au sens large.
Complexité grandissante des documents d'urbanisme	Le développement d'une ingénierie capable d'élaborer des dossiers et de répondre aux demandes des administrés.
Des dépenses supplémentaires pour le Grand Belfort.	Une mutualisation des ressources humaines et financières.
La dilution des communes rurales dans un grand ensemble et le sentiment de ne pas être assez écouté.	La possibilité de réaliser des PLUi infra communautaires. La recherche de compensations à une échelle supra communale. Possibilité d'émettre un avis défavorable sur les OAP ou les dispositions réglementaires qui concernent directement la commune (article L.153-15 du code de l'urbanisme).
Un éloignement des décideurs des préoccupations communales.	Eloignement vis-à-vis des pressions locales. Renforcement de l'esprit communautaire : sentiment d'appartenance à un territoire solidaire, homogène et équilibré. Une meilleure articulation avec l'ensemble des documents supra locaux.

Abaissement du seuil pour les PLUi infracommunautaires

Afin de guider les communes membres dans leur choix, l'AUTB a réalisé, en collaboration avec les services du Grand Belfort, une note présentant les changements réglementaires intervenus depuis 2015 : impacts de la loi NOTRe, fin de l'obligation de 'grenelliser' les PLU, caducité des POS, etc., ainsi que la portée du transfert de compétence, avec notamment la possibilité d'élaborer plusieurs PLUi à l'échelle de l'intercommunalité (article L.154-1 du code de l'urbanisme).
 Ce régime dérogatoire au droit commun, désormais offert aux EPCI regroupant au moins 50 communes, a pour but de faciliter l'exercice de la compétence PLU dans les communautés d'agglomération notamment, en permettant de réaliser, de manière échelonnée dans le temps ou concomitamment, plusieurs PLU infracommunautaires assurant la couverture à terme de la totalité de leur territoire. Ces PLU infracommunautaires devront regrouper plusieurs communes ou une commune nouvelle.



« Clause de revoyure » : un report au 1er juillet 2021

Initialement prévu au 1er janvier 2021, le transfert de la compétence PLU a fait l'objet d'un report, in extremis, au 1er juillet 2021 dans le cadre de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.
 Ce transfert s'opérera à cette nouvelle date sauf, comme c'était le cas auparavant, si dans les trois mois qui précèdent (du 1er avril au 30 juin), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.
 Pour les communes ayant déjà délibéré entre le 1er octobre et 13 novembre 2020, aucun régime transitoire n'est prévu par la loi et la question de leur régularité au regard du nouveau dispositif n'est pas tranchée.

Mise aux standards CNIG des documents d'urbanisme

Versement sur le géoportail de l'urbanisme (GPU)

Programme partenarial 2020

Support / Format

Numérique

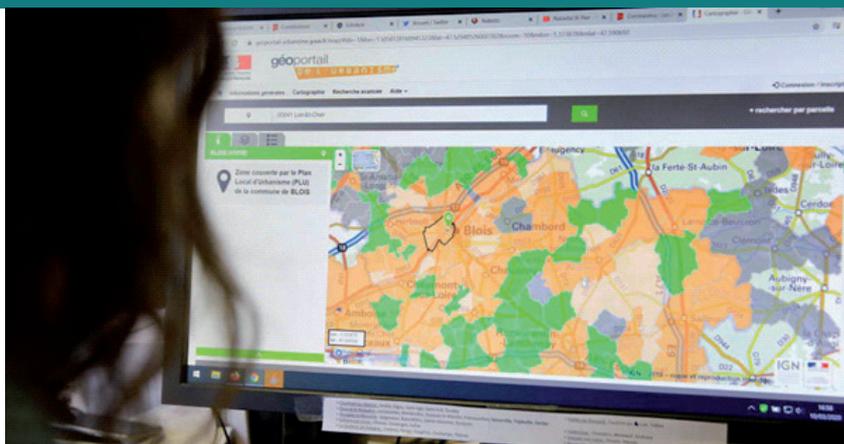
Référent / Contact

Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Caroline Petit / cpetit@autb.fr

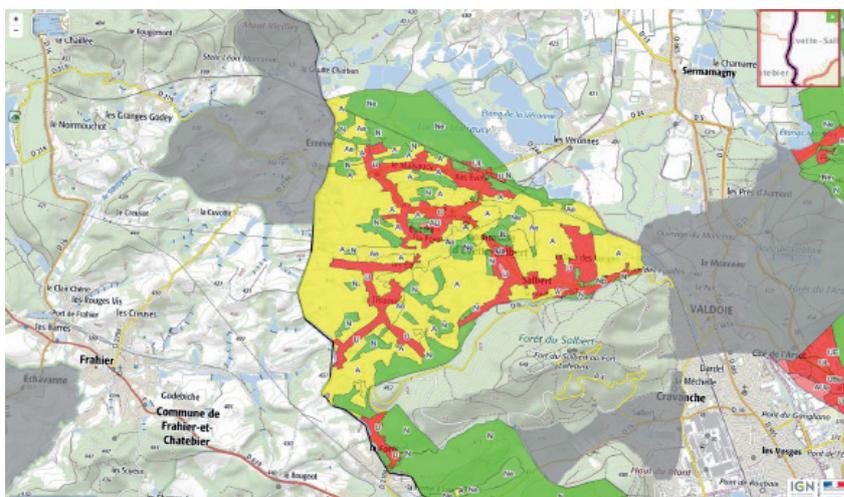
Accès

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



Le contexte législatif

En 2007, le Parlement européen adopte la directive dite INSPIRE. Elle a pour objectif de favoriser l'échange de données au sein des pays membres de l'UE et prévoit également la mise à disposition d'informations géolocalisées sur le développement durable, dont l'urbanisme. Dans ce cadre, les pays membres ont l'obligation légale de numériser leurs documents d'urbanisme. La France missionne donc le Comité National de l'Information Géographique (CNIG) afin qu'il produise des standards, permettant aux collectivités de dématérialiser leur Carte Communale, PLU, PLUi, SCoT, etc.



Le bilan à la fin du premier semestre 2020

Le département du Territoire de Belfort accuse un certain retard (seulement 16 PLU et une carte communale publiés sur les 77 communes qui ne sont pas sous RNU, d'après le géoportail). Néanmoins, une vraie dynamique s'est enclenchée depuis l'échéance du 1^{er} janvier 2020.

Pour preuve, durant le premier semestre de cette année, l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort a mis aux standards CNIG 10 PLU pour lesquels elle a apporté sa participation. La plupart d'entre eux est déjà publiée et consultable sur le géoportail. Quant au SCoT du Territoire de Belfort, il est en attente de la prochaine mise à jour de la plateforme et sera donc également bientôt consultable.

Les objectifs du géoportail

L'objectif premier de la dématérialisation des documents d'urbanisme est de les rendre facilement accessibles à tous, que ce soit aux entreprises, aux administrations ou aux particuliers. Ils sont librement consultables grâce au « géoportail national de l'urbanisme », à savoir le GPU.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les collectivités qui approuvent ou révisent un document ont l'obligation de le publier sur le GPU, c'est ce qui leur donne un caractère exécutoire et opposable.



Profil type des individus entrants à Belfort (2016)

7.3 %

6.8 %



Âgé de 20 à 24 ans



Etudiant ou
stagiaire rémunéré



Âgé de 55 ans



Retraité ou in

12.4 %



Âgé de 25 à 54 ans,
vivant seul



Locataire
(privé ou HLM)

Socio-démographie & Habitat

- Suivi des résultats du recensement de l'INSEE
- Observatoire de l'habitat
- Appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort



Suivi des résultats du recensement de l'INSEE

Publications, notes et contributions

Programme partenarial 2020

Partenaires

INSEE, Grand Belfort, Ville de Belfort

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès

téléchargeable sur www.autb.fr > productions > socio-démographie et territoire global

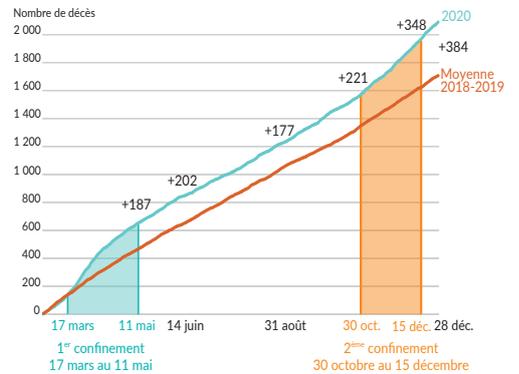


Objectif de l'activité

Les résultats du recensement INSEE font l'objet d'un suivi permanent à partir des données les plus récentes et d'une analyse des territoires (dynamiques territoriales comparées). Ces éléments donnent lieu à plusieurs publications au cours de l'année et trouvent leur utilité dans les politiques publiques.

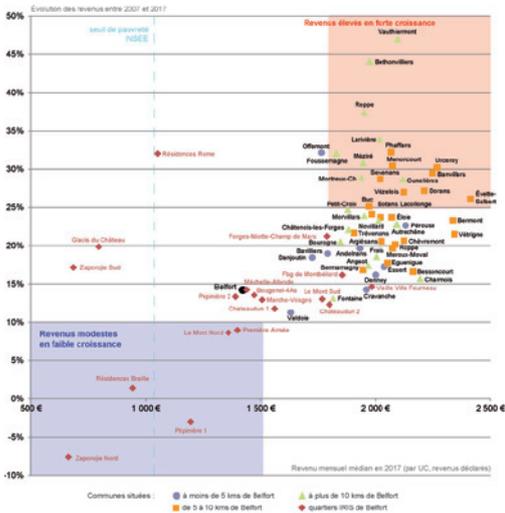


Le cumul des décès quotidiens en 2020 dans le Territoire de Belfort comparés aux années 2018 et 2019 (du 1^{er} mars au 28 décembre)



Source : INSEE à partir des données d'état civil

Les revenus des ménages et leurs évolutions dans le Grand Belfort



Source : INSEE 2017

Les publications

- Les populations légales : la note expose les derniers chiffres officiels des populations légales datés au 1^{er} janvier 2018 et diffusés par l'INSEE. Belfort et le Territoire de Belfort comptent respectivement 46 954 et 141 852 habitants.
- Les Chiffres Clés du Grand Belfort confrontent le Grand Belfort et sa ville-centre, Belfort avec 25 agglomérations françaises de taille et de structure comparables à travers 6 thématiques : Démographie, Politique de la Ville, Social, Habitat, Éducation et Jeunesse et Économie.
- L'AUTB effectue une mise à disposition continue de données, analyses (graphiques, tableaux, cartes) pour des partenaires.

Comparatif sur la natalité et les enfants de moins de 3 ans en 2017

	Naissances annuelles pour 1 000 femmes (15-44 ans)	Part de moins de 3 ans en 2017	Évolution des moins de 3 ans depuis 2007
Grand Belfort	72	3,4 %	-15 %
dont Belfort	80	3,5 %	-27 %
hors Belfort	64	3,3 %	0 %
Pays de Montbéliard	78	3,2 %	-16 %
Pôle métro. NFC	74	3,2 %	-16 %
Territoire de Belfort	70	3,3 %	-16 %
Bourgogne-FC	66	3,0 %	-11 %
France métro.	66	3,3 %	-3 %
Panel 25 agglo.	67	3,1 %	-8 %
dont ville-centre	70	3,3 %	-10 %
hors ville-centre	65	3,0 %	-7 %

Source : INSEE 2017

Les migrations résidentielles depuis et vers Belfort



Source : INSEE, moyenne annuelle des flux 2013-2017

Les perspectives

Ces publications seront actualisées. L'ambition en 2021 sera de réaliser les portraits des dix quartiers de la Ville de Belfort.

Appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort

Publications, notes et contributions

Programme partenarial 2020

Partenaires

Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



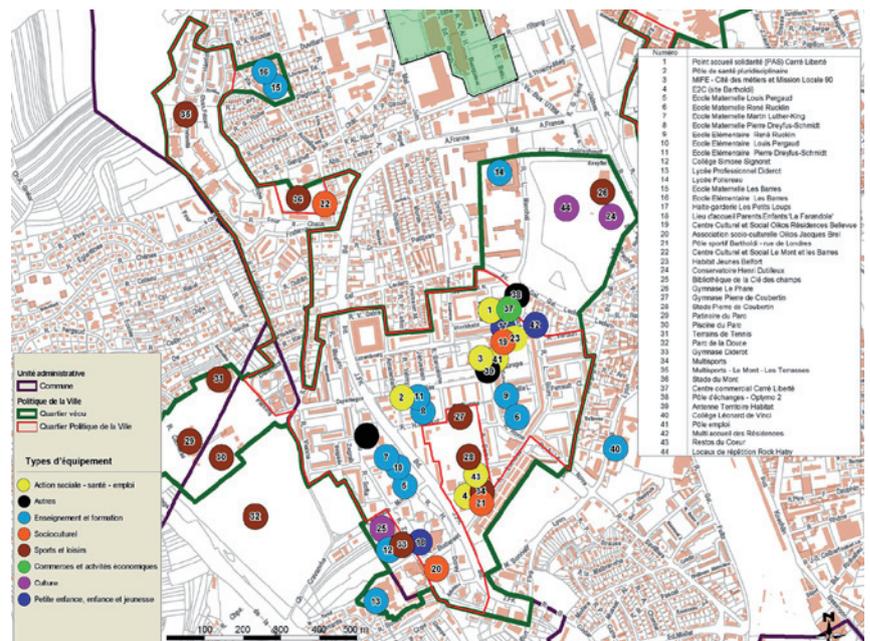
L'opération «Les Rives de la Savoureuse» au Parc à Ballons à Belfort - Photo : AUTB

Les contributions en 2020

- Le suivi de l'OPAH-RU du quartier Belfort Nord et du secteur de l'avenue Jean Jaurès : participation au comité de pilotage et contribution en tant que fournisseur de données et d'informations.
- Le suivi du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) des Résidences.
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Belfort avec une réflexion sur le prochain PLH en définissant de nouvelles études.
- Le suivi du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier des Résidences avec la réalisation de cartographies, du traitement de données, etc.

L'appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération exerce différentes compétences, dont l'application de politiques en matière d'habitat. L'AUTB intervient en appui par la production d'éléments d'analyses et de réflexion pour les politiques mises en œuvre dans ce domaine.



Les équipements dans le quartier QPV Résidences-Le Mont
Cartographie : AUTB

Les perspectives

2021 sera l'année de la préparation du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH).

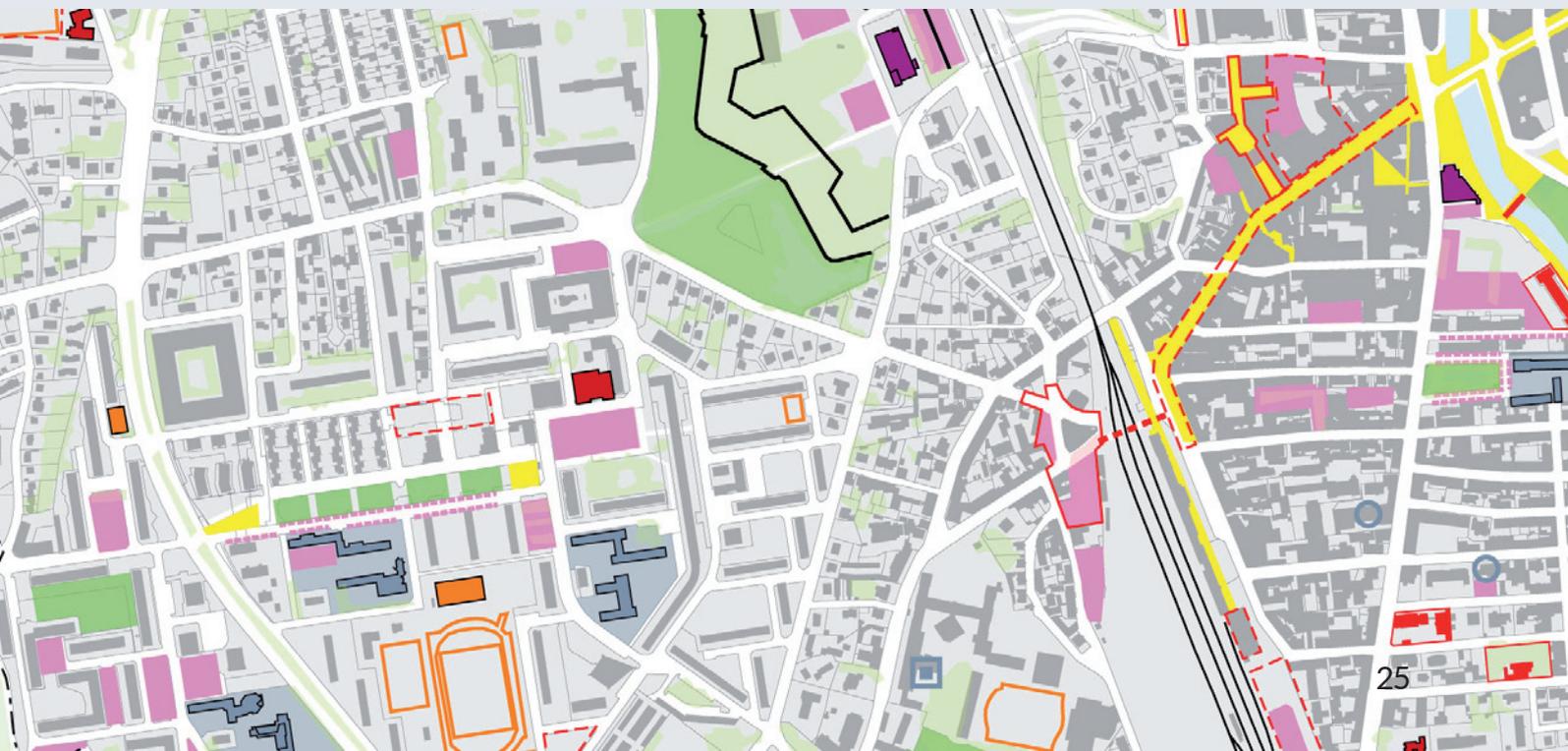
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH-RU et du dispositif Action Cœur de Ville, un outil de veille des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et des Demandes de Valeurs Foncières (DVF) sera développé pour appréhender les tendances du marché de l'ancien et mesurer les impacts des dispositifs engagés.

Les rencontres des acteurs de l'habitat consacrées au sujet « habitat et transition énergétique » ont été annulées en 2020 en raison du contexte sanitaire et pourraient être reprogrammées en octobre 2021.



Équipements & Services

- Patrimoine scolaire de Belfort : fiches de synthèse par école
- Patrimoine scolaire de Belfort : projections et propositions stratégiques
- Suivi des médecins dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté



Patrimoine scolaire de Belfort : fiches de synthèse par école

Portrait des écoles publiques de Belfort

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage
Ville de Belfort
 Référent / Contact
Pédro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
 Accès
 Transmis à la Ville de Belfort



L'école élémentaire Les Barres - Photo : AUTB

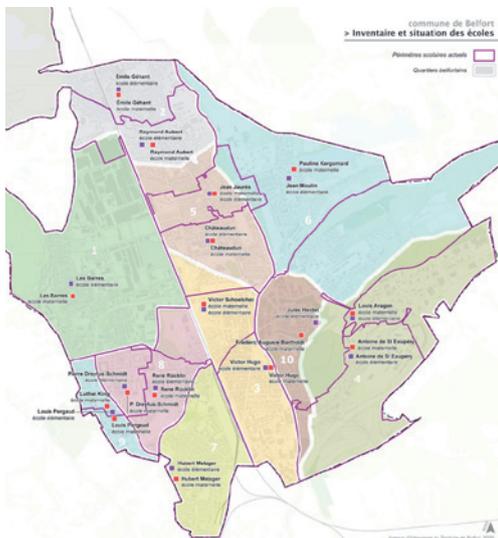
Le contexte

Depuis plusieurs années, l'AUTB apporte au service Éducation de la Ville de Belfort son expertise sur les effectifs scolaires. L'analyse de la tendance actuelle révèle une baisse continue du nombre d'élèves dans les écoles belfortaines. Cette situation peut conduire à une inadéquation entre les équipements scolaires existants et la fréquentation réelle. La Ville de Belfort s'est par ailleurs engagée dans une politique de réhabilitation progressive de ses groupes scolaires.

Une fiche synthétique pour chaque école

Pour chaque école, une fiche compile les données essentielles : capacité d'accueil, qualité des bâtiments et de l'environnement urbain, historique des travaux, etc.

Une carte de situation de l'école dans son quartier permet de visualiser notamment l'accessibilité à pied et par les transports en commun, les capacités de stationnement alentour, les autres équipements et services, les espaces d'aménités, les projets connus à proximité et le foncier mobilisable.



École maternelle Raymond Aubert

Dimension: Belfort 4
 Spécificité: Assentié OPV

Adresse: 19 rue de la 1ère Armée
 Ref cadastré: AE 46
 Emprise foncière: 3 817 m²
 Emprise bâtie: ~ 1 050 m²

Date de construction: 1963
 Architecte: Eligthe Luv

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

Effectifs 2019: 113
 Classes 2019: 5

Les effectifs scolaires ont fortement baissé à la rentrée 2014 avant de se stabiliser autour de 110 élèves.

Capacité d'accueil: 12 classes (maternelle et élémentaire)

Tendance 2023-2024: Dans un premier temps, le nombre d'élèves devrait se maintenir à environ 110 élèves avant d'enregistrer une baisse à la rentrée 2023. Cela s'explique par le départ en école élémentaire de la génération 2017 plus nombreuse en CP en 2023-2024.

ENVIRONNEMENT URBAIN

La rue de la première Armée française marque l'articulation entre le tissu urbain de Faubourg du quartier des Vosges (maisons de ville et petits immeubles populaires PMU du début du XXe siècle) et celui du quartier Dardel constitué d'immeubles HLM (barres PMU et tours PMU) datant des années 1950 et de 1970.

Équipements sportifs: city-stade Dardel aménagé au Nord du talus du pont de la 1ère Armée française.

Espaces publics: Square Engel à l'angle avec l'avenue Jean Jaurès, espaces ouverts en pied d'immeubles du quartier Dardel. Aucun véritable espace de nature à proximité.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC BÂTI (RAPPEL)

Bâtiment ancien, bien entretenu

Fondation: BON
 État des lieux: BON
 Qualité d'usage: MOYEN
 Qualité d'usage: BONNE

QUALITÉ URBAINE ET ARCHITECTURALE

Construit au début du XXe siècle pour répondre à la forte croissance du faubourg ouvrier, cet ensemble est l'exemple local le plus achevé de l'école de la 1re République. Les façades au fil des années ont subi la composition et l'ajout d'ornements avec une mixité de matériaux, apparences.

Patrimoine bâti « de grand intérêt » dans la PLU de Belfort.

ACCESSIBILITÉ

Quartier bien desservi par les transports en commun: Ligne 4 (arrêt à 100 m) et ligne 1 (avenue Jean Jaurès, arrêt à 200 m).

Proximité (à pied):
 Stationnement en bataille le long de la façade de l'école, et parking d'une quarantaine de places contre le pignon Ouest.
 Stationnement longitudinal sous Paul Bert, de Farnette et de Charbonnières.

Trottoirs et passages piétons protégés par des barrières aux abords de l'école et des carrefours. Trottoir garni de l'école accompagné de l'aménagement d'arbres, en retrait de la voie par le stationnement.

Aménagement cyclable:
 Anciaux vélos devant la façade de l'école. Station VLS Cyprien devant l'école maternelle et le square Engel. Itinéraire cyclable de la rue du Vieil Armand rattaché par marquage au sol au carrefour Farnette / 1ère Armée.

ENJEUX / ORIENTATIONS

- Réflexion sur la carte scolaire à l'échelle du quartier Belfort Nord en raison d'une baisse continue du nombre d'élèves rattachés pour le groupe scolaire Cabaret et élaboration d'une stratégie tenant compte de la prospective scolaire, des capacités d'accueil et du diagnostic bâti.
- Préservation du patrimoine architectural.
- Amélioration de la qualité d'usage de l'école: rénovation des sanitaires de la cour, ventilation, accessibilité PMR (seul le RDC aujourd'hui), et confort d'habitat.
- Vigilance sur la présence d'amiante et de radon.
- Apport d'espaces vertifs/régénératifs au sein du groupe scolaire (trottoir de fraîcheur, cadre plus agréable...)

De la prospective pour des propositions stratégiques

La seconde phase de l'étude traite des évolutions potentielles : extension, restructuration, changement de vocation, démolition, création de groupe scolaire. Les services de la Ville disposent ainsi des éléments utiles pour un plan de gestion global.



Belfort - écoles publiques
 46 photos • 24 vues

Le site internet www.autb.fr propose, dans son menu Ressources, une rubrique consacrée à des albums photographiques. L'un de ces albums traite des écoles de la ville de Belfort par une sélection de photos :

<https://www.flickr.com/photos/autb/albums/72157714298554733>

Patrimoine scolaire de Belfort : projections et propositions stratégiques

Prospective et stratégie

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

Ville de Belfort

Référént / Contact

Pédro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès

Transmis à la Ville de Belfort



L'école élémentaire Saint-Exupéry - Photo : AUTB

Le contexte

Depuis plusieurs années, l'AUTB apporte au service Éducation de la Ville de Belfort son expertise sur les effectifs scolaires.

L'analyse de la tendance actuelle révèle une baisse continue du nombre d'élèves dans les écoles belfortaines.

Cette situation peut conduire à une inadéquation entre les équipements scolaires existants et la fréquentation réelle. La Ville de Belfort s'est par ailleurs engagée dans une politique de réhabilitation progressive de ses groupes scolaires.

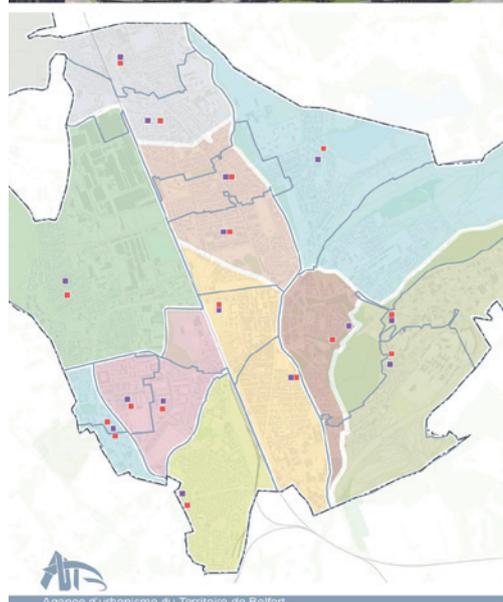
De la prospective aux propositions stratégiques

Cette étude rappelle la situation démographique, dresse une prospective, et propose une stratégie quant à l'avenir de l'ensemble du patrimoine scolaire de la ville. L'objectif visé est un rééquilibrage des besoins de la ville et une rationalisation du fonctionnement général, tant au travers de la carte scolaire que des bâtiments eux-mêmes.

De plus, l'observation de Châlons-en-Champagne, ville présentant un contexte similaire à celui de Belfort a servi d'élément de comparaison pour aider à orienter les choix.

Ville de Belfort

Analyse du patrimoine scolaire de Belfort Projections et propositions stratégiques



AUTB

Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort



Vers une refonte de la carte scolaire

La réforme de la carte scolaire pourrait se réaliser en plusieurs phases en priorisant les actions et les secteurs géographiques. Les améliorations des écoles et de leur fonctionnement devraient bénéficier de la même méthode. La ville de Belfort peut s'appuyer sur l'exemple de Châlons-en-Champagne et surtout les points de vigilance identifiés :

- La concertation avec tous les acteurs ;
- La stratégie définie pour la réappropriation des écoles fermées : phasage des démolitions, réhabilitations, ventes, etc.

La refonte d'une carte scolaire doit conserver un équilibre du territoire, c'est-à-dire garder la proximité géographique entre lieux d'habitation et de scolarisation. Cela aide à l'acceptation de changement d'école pour les familles.

Suivi des médecins dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Programme partenarial 2020

Partenaire
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté
 Coopération
AUTB-ADU
 Support / Format
PDF - 16 pages
 Réfèrent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Pédro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
 Accès
 téléchargeable sur www.autb.fr
 > productions / équipements et services



Le contexte

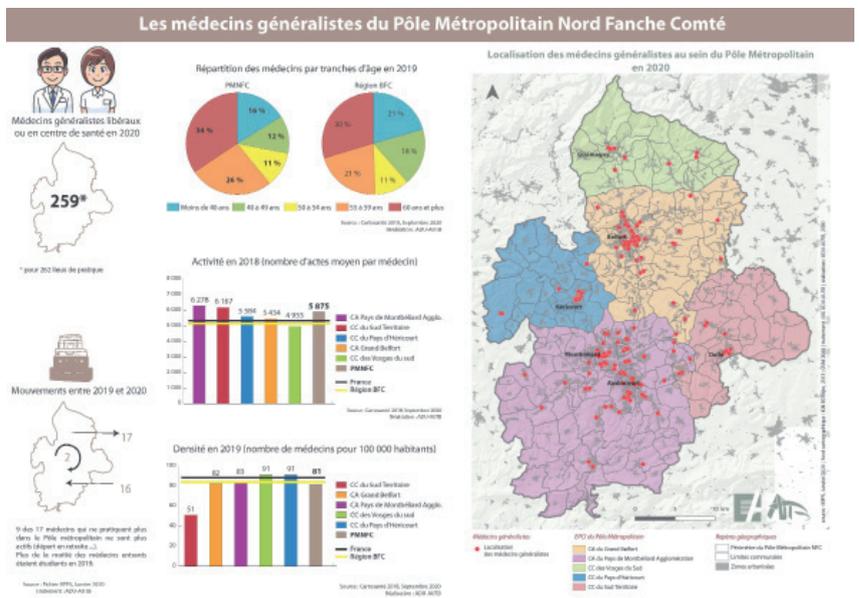
Le Nord Franche-Comté a connu ces dernières années des changements profonds dans le domaine de la santé. D'une part par une réorganisation de l'offre hospitalière, d'autre part par le départ en retraite de nombreux médecins généralistes et spécialistes. L'accès aux soins est un véritable enjeu pour le Nord Franche-Comté.

Le pôle métropolitain Nord Franche-Comté est concerné par plusieurs politiques publiques en matière de santé, comme par exemple :

- Le Plan Régional Santé Environnement 3, couvrant la période 2017-2021;
- Le Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté, couvrant la période 2018-2023 ;
- Le Contrat Local de Santé du Nord Franche-Comté, signé en octobre 2019 (période 2018-2023).

Les objectifs

Afin de poursuivre le travail engagé en 2019, et dans un souci de pérennisation de la connaissance, le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté confie aux agences d'urbanisme la constitution d'une base de données sur l'offre de soin : professionnels de santé et établissements de soins.



Un tableau de bord annuel

À partir des données suivies et des indicateurs définis, un tableau de bord annuel donne les informations clés sur l'offre de soin dans le Nord Franche-Comté (professionnels de santé et structures de soins). Les résultats sont restitués sous forme de tableaux, graphiques, cartes.



Espace économique

- Observatoire des sites économiques - mise à jour 2020
- Les réserves foncières au sein des sites économiques



Observatoire des sites économiques

Mise à jour 2020

Programme partenarial 2020

Partenaires

GBCA, CCVS, CCST, CD90, SODEB, TANDEM, ADN-FC

Support / Format (à paraître)

Papier et numérique

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Une vision complète et actualisée

L'observatoire des sites économiques recense les zones d'activités économiques (ZAE) ainsi que tous les sites classés comme ayant une vocation économique par les documents d'urbanisme. En 2019, 172 sites étaient recensés et représentaient une superficie d'environ 1 450 hectares.

La mise à jour de l'observatoire intègre l'évolution de nombreux documents d'urbanisme ainsi que la suppression de certaines ZAC. Certains sites économiques ont été regroupés à l'exemple du site 'Les Hauts de Belfort' (qui regroupe les ex-ZAC de la Justice et des Hauts de Belfort). Les espaces liés à l'économie des loisirs intègrent également la mise à jour de cet observatoire.

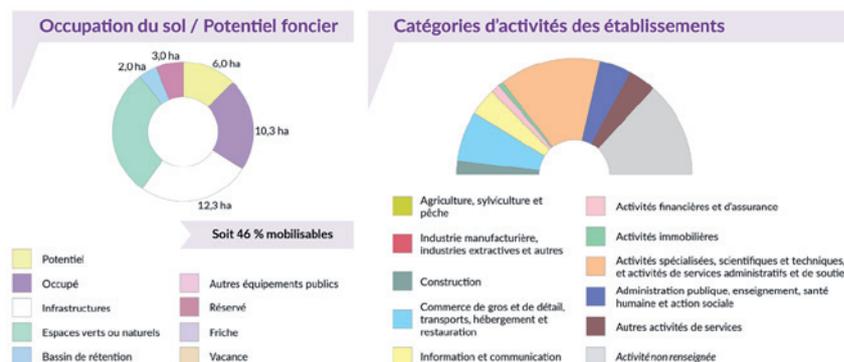
Ainsi, ce sont 149 sites économiques qui sont recensés à l'échelle du département, pour une superficie d'environ 1 440 hectares.

Une fiche par site économique

L'observatoire des sites économiques conserve les rubriques concernant les établissements et la nature des activités présents dans chaque zone. Toutefois, des thématiques sont mises à jour et complétées, comme celle de l'urbanisme avec la notion de contraintes d'aménagement.

Les nouveautés résident dans l'ajout de rubriques portant sur les services présents, l'aménagement et l'architecture de la zone, ainsi que les points forts et les points de vigilance de chaque site économique.

Cet observatoire sera diffusé sur un site internet dédié.



Aménagement & Architecture

■ **Visibilité de la zone :** [Progression à 50%]

Actuellement, seul 'Jonxion 1' comme signal bâti.

■ **Lisibilité de la zone :** [Progression à 20%]

Actuellement insuffisante, liée à l'urbanisation limitée.

■ **Niveau d'aménagement :** [Progression à 80%]

Bon et organisé.

■ **Qualité du bâti :** [Progression à 50%]

Construction sur site vierge, bâtiments contemporains récents, 'originaux' et de bonne finition assurés par maîtrise d'œuvre.

Services présents



Pépinière d'entreprises



Restaurant



Très haut débit ou Fibre



Hôtel



Une base de données régionales

En coopération avec l'Agence Économique Régionale (AER) Bourgogne Franche-Comté et en concertation avec les trois intercommunalités en charge du développement économique, l'AUTB assure la transmission des données à l'AER dans le cadre de la démarche régionale des zones d'activités. Ce sont trois bases de données qui sont fournies à l'AER : les périmètres des sites économiques, les établissements présents au sein de ces sites et le foncier économique (afin notamment de connaître les réserves foncières des zones d'activités).

Les réserves foncières au sein des sites économiques

Données issues de l'observatoire des sites économiques

Programme partenarial 2020

Partenaires

GBCA, CCVS, CCST, CD90, SODEB, TANDEM, ADN-FC

Support / Format (à paraître)

Papier et numérique

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Grand Belfort

89 sites / 1 076,2 hectares

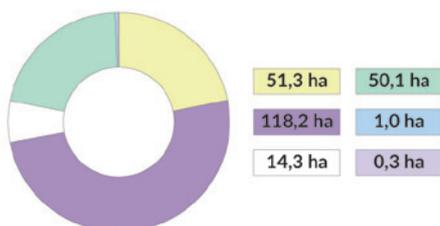
16% d'espaces potentiellement disponibles



Sud Territoire

30 sites / 235,3 hectares

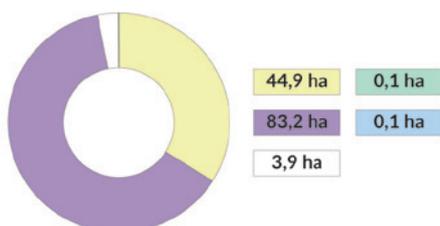
22% d'espaces potentiellement disponibles



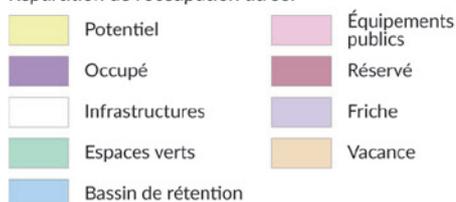
Vosges du sud

30 sites / 132,2 hectares

34% d'espaces potentiellement disponibles



Répartition de l'occupation du sol



Le potentiel est surtout constitué de petits espaces

À l'heure actuelle, les préoccupations pour économiser le foncier sont très prégnantes, et il apparaît opportun de s'intéresser aux réserves foncières au sein des sites d'activités. Aussi, l'observatoire des sites économiques s'est doté d'une nouvelle donnée : l'occupation du sol. Cette information permet de connaître le potentiel foncier au sein des sites économiques au-delà des seuls espaces commercialisables.

À l'échelle du Département, il est constaté que les réserves foncières sont d'environ 266 hectares au sein des 149 sites économiques de l'observatoire. Toutefois, ce chiffre est à nuancer par rapport au besoin d'accueil et de développement de nouvelles activités. En effet, 75 sites ont un potentiel inférieur à 5 hectares, et 9 sites disposent de réserves foncières comprises entre 5 et 10 hectares.

Ainsi, seuls 6 sites économiques détiennent un potentiel supérieur qui représente près de 50% des réserves foncières à l'échelle du Département. Il s'agit des sites suivants : les Plutons, ZI Bourogne-Morvillars, Porte des Vosges, les Tourelles, Technoparc et le site de la carrière de Rougemont-le-Château.



Une situation très évolutive

Le Grand Belfort détient le plus fort potentiel foncier, cependant, celui-ci connaît une forte baisse avec le développement rapide de l'Aéroparc dont le foncier est presque totalement réservé, et des installations ponctuelles aux Tourelles. Le Sud Territoire possède quelques sites dont le développement est en cours en complément du Technoparc : les Chauffours et les Grands Sillons. Quant au territoire des Vosges du sud, le potentiel est moindre, trois sites peuvent encore accueillir des activités : le Mont Jean, la Brasserie et éventuellement la Goutte d'Avin.

Une réflexion sur le développement de nouveaux sites économiques doit être menée pour assurer le maintien de l'emploi au sein du Département.



Mobilité

- Bilan du contrat de mobilité de 2008
- Schéma départemental cyclable : accompagnement par l'AUTB
- Aménagement d'une liaison cyclable entre Essert et le Malsaucy
- Requalification de l'axe RD19-437, entrée sud de l'agglomération



Bilan du contrat de mobilité de 2008

Rapport

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

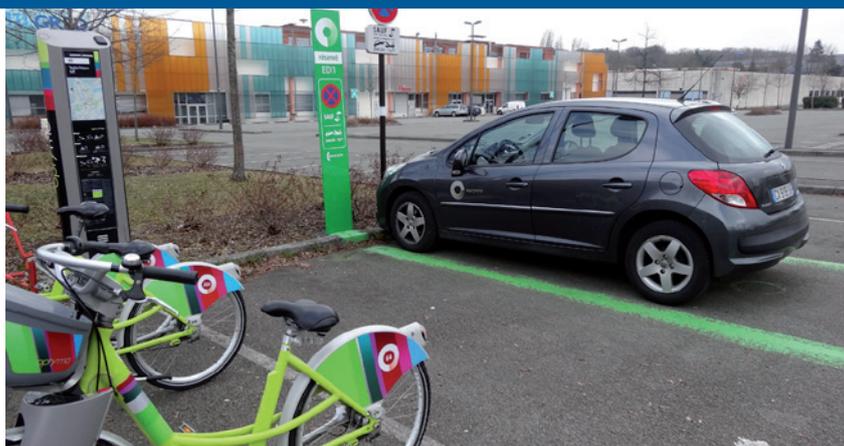
SMTC 90

Support / Format

PDF

Référent / Contact

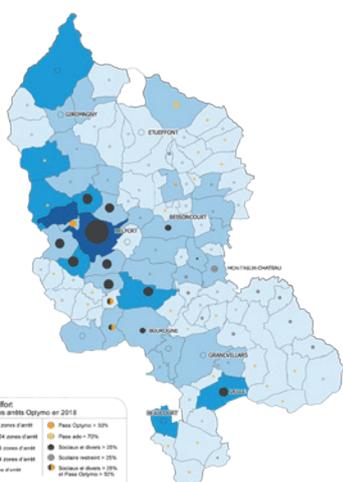
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Un nouveau cadre pour les nouvelles mobilités

La construction du réseau de transport collectif encadré par le Contrat de Mobilité 2008 s'est achevée en 2014 à la suite d'Optymo phase II et l'instauration des offres vélos et autos en libre-service. Depuis, le réseau s'est stabilisé. Afin de poursuivre sa politique en cohérence avec les nouveaux enjeux nationaux (lois mobilité, transition énergétique, etc.) le SMTC entend définir un nouveau document cadre pour la prochaine décennie, non pas pour refondre le réseau mais pour tendre vers des actions encourageant toujours plus la mobilité durable.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire, réaliser un bilan du Contrat de Mobilité est pertinent pour plusieurs raisons. Non seulement il permet d'évaluer l'état d'avancement des objectifs identifiés à l'époque, mais il permet également de constituer une base concrète au lancement d'un futur document cadre. En effet, plus de dix ans après son écriture, ce bilan nous permet d'analyser les changements opérés depuis et ainsi, mieux définir les enjeux actuels et à venir.



Des objectifs politiques à se réappropriier

Les objectifs politiques affichés en 2008 dans le Contrat de mobilité portaient sur :

- la lutte contre l'exclusion
- l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages
- la préservation de la santé publique
- la garantie d'un développement équilibré des territoires

Faire le bilan des dix dernières années, en tirer les leçons et le positif permet d'engager le débat. En effet, ces thématiques sont toujours prégnantes en 2020-2021. Dans le contexte d'une loi sur les mobilités récente, le SMTC90 veut se mobiliser pour les prochaines années afin de toujours proposer des services de mobilités en réponse aux besoins de la population. C'est également dans ce sens que les Autorités Organisatrices des Mobilités du Nord Franche-Comté (SMTC 90, PMA, CCPH) se sont regroupées au sein d'un syndicat mixte loi SRU afin d'organiser les mobilités à l'échelle du bassin de vie et de déplacements de la population : marque commune, billetterie unique et tarification accessible seront les premières actions mises en place en 2021.

Indicateurs	France	BFC	D90	Belfort	Montbéliard	Douai	Mulhouse
Part des ménages équipés d'une voiture	46,6 %	46,7 %	47,8 %	55,1 %	54,1 %	50,9 %	51,5 %
Part des ménages multi-motorisés	34,4 %	38,8 %	35,9 %	17,3 %	22,6 %	20,9 %	17,2 %

Évolution de la flotte hybride en 2020

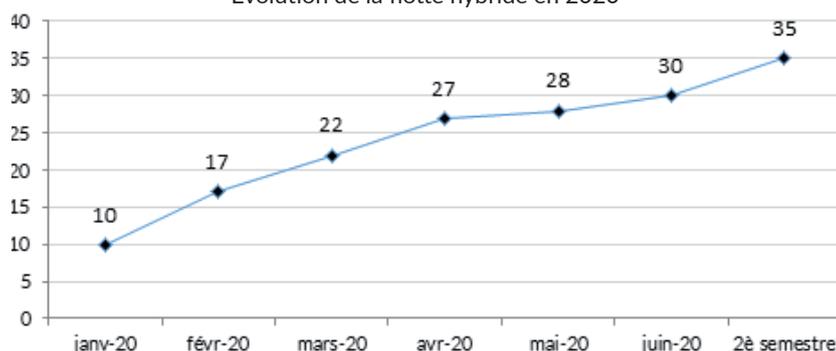


Schéma Départemental Cyclable : accompagnement par l'AUTB

Accompagnement graphique et cartographie

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

Conseil Départemental 90

Support / Format

PDF

Référent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Un nouveau cadre pour les futurs aménagements cyclables

La construction du réseau cyclable départemental structurant prévu par le précédent schéma cyclable est désormais arrivée à son terme avec la réalisation de la liaison Nord Territoire, inaugurée au printemps 2019.

Afin de poursuivre sa politique d'équipement cyclable en cohérence avec les nouveaux enjeux nationaux (loi mobilité, plan vélo) et les grands axes régionaux (Schéma Régional du Tourisme, SRADDET), le Département entend donc définir un nouveau schéma directeur cyclable qui a pour objectifs principaux :

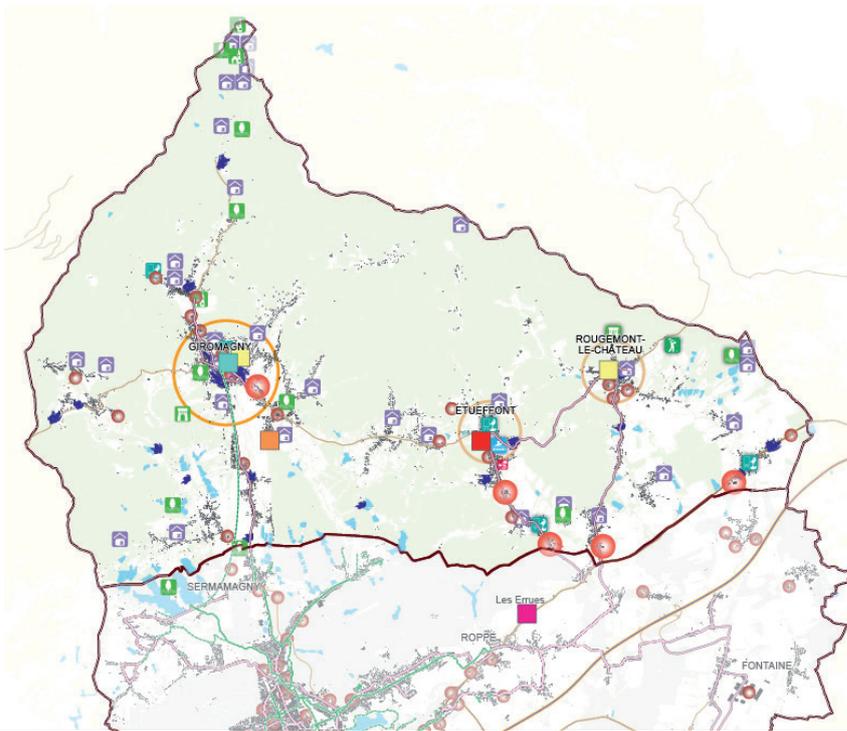
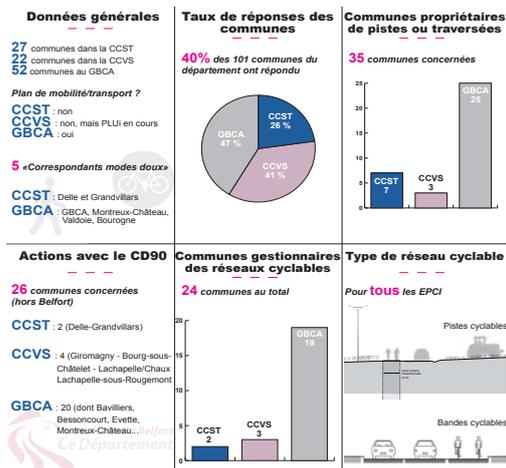
- identifier les aménagements permettant de renforcer le réseau cyclable existant ;
- pointer les actions prioritaires à mettre en place pour faciliter l'usage du vélo, une politique cyclable ne se limitant pas au simple développement d'infrastructures ;
- mettre en avant son rôle en matière de développement et d'aménagement du territoire, son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales ;
- définir un cadre budgétaire pour le financement des différentes actions à mettre en place.

Contenu global du schéma et appui de l'AUTB dans sa réalisation

Présenté à l'organe délibérant le 14 octobre 2020, le nouveau schéma départemental cyclable s'articule autour de trois axes :

- la synthèse des données recensées au niveau du département grâce aux questionnaires envoyés aux communes et au travail cartographique de diagnostic territorial réalisé par l'AUTB ;
- à partir de cette synthèse, la deuxième partie du schéma propose différentes orientations de la politique cyclable qui pourraient être engagées en fonction des enjeux du territoire sur les prochaines années, de formaliser les priorités en termes de réalisation des objectifs et de donner une visibilité sur les ambitions qui s'y rapportent ;
- un schéma directeur restant naturellement évolutif, le troisième volet de ce schéma prévoit une concertation continue avec les acteurs locaux (Communes, Intercommunalités, Autorités organisatrices des mobilités, associations, État, Départements voisins, Région, etc.), qui permettra de définir les axes et les enjeux prioritaires, ainsi que les actions à mettre en oeuvre et leur suivi.

Après avoir appuyé les services du Département dans l'élaboration du schéma, l'AUTB accompagnera la phase de concertation et d'animation auprès des acteurs locaux dès 2021.



Aménagement d'une liaison cyclable entre Essert et le Malsaucy

Étude pré-opérationnelle

Convention 2020

Maître d'ouvrage

Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format

A4 / PDF - 34 pages

Référent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Compléter le réseau cyclable existant

Environ 10 kilomètres cyclables maillent déjà le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Ce réseau cyclable dans l'agglomération est conçu en cohérence et en complémentarité avec le réseau cyclable structurant départemental. De nombreuses connexions existent entre ces réseaux au niveau de la première couronne : à Essert, Bavilliers, à Sermamagny (notamment au Malsaucy), Valdoie, Offemont, Danjoutin, Andelnans.

La Coulée Verte structure le territoire intercommunal en longeant le canal de la Haute-Saône à Montbéliard : entièrement en site propre, elle relie Essert à Trévenans, en passant par Belfort et Bavilliers, sur une distance de 14 km. Elle est majoritairement utilisée pour les trajets domicile-travail mais son caractère naturel offre également un espace de loisirs familial et sportif.

La Coulée Verte se clôture au niveau de la limite départementale entre le Territoire de Belfort et la Haute-Saône, à proximité immédiate du carrefour entre la D16 menant à Cravanche et la D19. Assurer un maillage périurbain continu, c'est par exemple passer par une connexion entre la Coulée Verte et la piste cyclable François Mitterrand au Nord, qui relie Valdoie au site naturel du Malsaucy. C'est un des tracés possibles, étudiés dans le rapport.



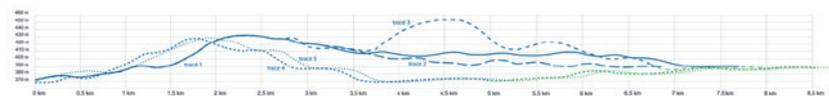
Objectiver le choix de l'itinéraire le plus pertinent

Des hypothèses d'usagers potentiels ont été énoncées dans l'étude, bien qu'il soit difficile d'évaluer la fréquentation quand il s'agit d'un itinéraire cyclable de loisirs comme c'est le cas pour le site du Malsaucy ; il faut miser avant tout sur la sécurité de tous.

S'en suit une description technique des différents tracés envisageables :

- une carte et un profil altimétrique du tracé ;
- une série de vues représentatives des lieux traversés (les vues sont localisées sur la carte et sur le profil) ;
- des indicateurs de distance, temps de parcours, point bas, point haut, dénivellé et pente ;
- une description pratique de l'itinéraire dans le sens Chèvremont - Belfort ;
- des informations sur la nature des voies empruntées, leur largeur, l'état de leur revêtement ;
- les principales intersections rencontrées ;
- une description des paysages, ambiances et vues sur le parcours ;
- les éventuels points particuliers dignes d'intérêt ;
- enfin une synthèse des atouts, limites et opportunités liés au tracé.

Soumise aux élus communaux et communautaires, cette étude pré-opérationnelle devrait permettre un premier arbitrage quant au choix du tracé et des aménagements, à conforter notamment au regard des impératifs techniques et budgétaires.



TRACÉ	D*	d*	↑	↓	ATOUTS	LIMITES	OPPORTUNITÉS
1	7,7km	7,7km	82 m	60 m	- En grande partie à l'écart des flux automobiles - Parcours le moins accidenté - Variété et qualité des paysages et des vues	- Forte pente dans la première partie du parcours - Tracé le plus long (distance à gérer) - Secteurs d'habitat peu desservis	- Promotion de l'itinéraire de randonnées pédestres existant
2	6,8km	6,8km	80 m	60 m	- Parcours le plus court (en distance totale) - Parcours le moins accidenté - Bonne desserte des secteurs d'habitat	- Forte pente dans la première partie du parcours - Partage de l'espace avec les automobilistes, à sécuriser - Vigilance sur le revêtement (aléa liquéfaction du sol)	- Valorisation du centre du village et de ses équipements - Desserte de la gare de Bas-Évette à vélo pour les habitants - Valorisation de la Trame Verte et Bleue
3	8,2km	6,7km	132 m	115 m	- Variété des ambiances et des vues	- Parcours le plus accidenté, plusieurs parties pentes - Emprunte des chemins se prêtant peu à des aménagements cyclables - No dessert que partiellement les secteurs d'habitat	- Valorisation de la Trame Verte et Bleue
					- Tracé le plus court (distance à parcourir)	- Forte pente dans la première partie du parcours	- Renforcement du maillage cyclable des communes de la 4 ^e couronne

Requalification de l'axe RD19-437, entrée sud de l'agglomération

État des lieux

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

Conseil Départemental 90

Support / Format

PDF

Référent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Nouvel opus du Schéma Directeur de l'échangeur de Sevenans

Après la requalification du secteur des Cabris en 2019, le Schéma Directeur de développement durable de l'échangeur de Sevenans a conduit – après échanges avec l'ensemble des acteurs – à se focaliser sur l'axe commercial RD19-437 situé dans la continuité des Cabris.

Cet axe traverse les communes de Trévenans, Bermont, Dorans, Sevenans, Botans, Andelnans et Danjoutin, et sa principale vocation est de desservir l'ensemble des différentes zones d'activités organisées en enfilade. 204 entreprises commerciales sont localisées sur ce secteur.

Le diagnostic du secteur se base sur les orientations affichées dans le Schéma Directeur réalisé en 2018.

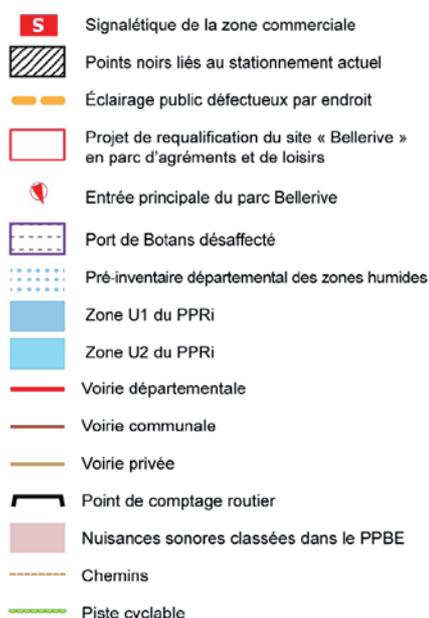
Trois thèmes, une gouvernance

Des planches graphiques permettent d'identifier les éléments clés dans les domaines du réseau viaire et de la mobilité, de la maîtrise qualitative du cadre de vie et dans le développement économique.

Des enjeux à la fois variés et complémentaires apparaissent :

- affiner le diagnostic du trafic routier avec une étude de circulation ;
- réfléchir aux sens de circulation ;
- repenser les cheminements doux et cyclables suivant le comportement des usagers ;
- réfléchir à une nouvelle gestion du stationnement en lien avec les cheminements doux/cyclables ;
- adopter une approche paysagère globale et valoriser les richesses naturelles et environnementales ;
- équiper la zone d'un nouvel éclairage économe en énergie ;
- promouvoir le projet Bellerive, la jonction avec la Coulée Verte et la FrancoVéloRoute ;
- développer les services notamment pour le cyclotourisme ;
- concevoir une nouvelle signalétique ;
- identifier le foncier disponible et les locaux vacants ;
- réfléchir à la gestion des flux de marchandises ;
- réfléchir à un programme d'animation de la zone.

Une gouvernance a également été définie sous forme d'une collectivité « chef de file » pour chacun des thèmes, afin de travailler sur des orientations d'aménagement.





Paysage

Environnement & transition écologique

- Observatoire des espaces mutables
- ECOPOLIS : reconquête des friches industrielles du Nord Franche-Comté
- La prise en compte des paysages dans les SCoT
- La démarche de labellisation des écoquartiers
- Observatoire photographique : exemples locaux de recyclage urbain



Observatoire des espaces mutables

Un premier inventaire des sites urbains mobilisables

Programme partenarial

Partenaires

Tous les partenaires

Support / Format

Base de données, outil cartographique en ligne

Accès

Rapport et fiches sur autb.fr

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



La construction d'une base des espaces mutables

Répondre aux besoins d'urbanisation doit aujourd'hui faire face à des attentes fortes en direction de la préservation des espaces naturels et de la limitation des surfaces artificialisées. Inventorier les ressources foncières disponibles, en voie de l'être ou susceptibles de le devenir est devenu essentiel dans ce contexte. Cette question a été l'axe de développement d'un nouvel observatoire à l'AUTB.

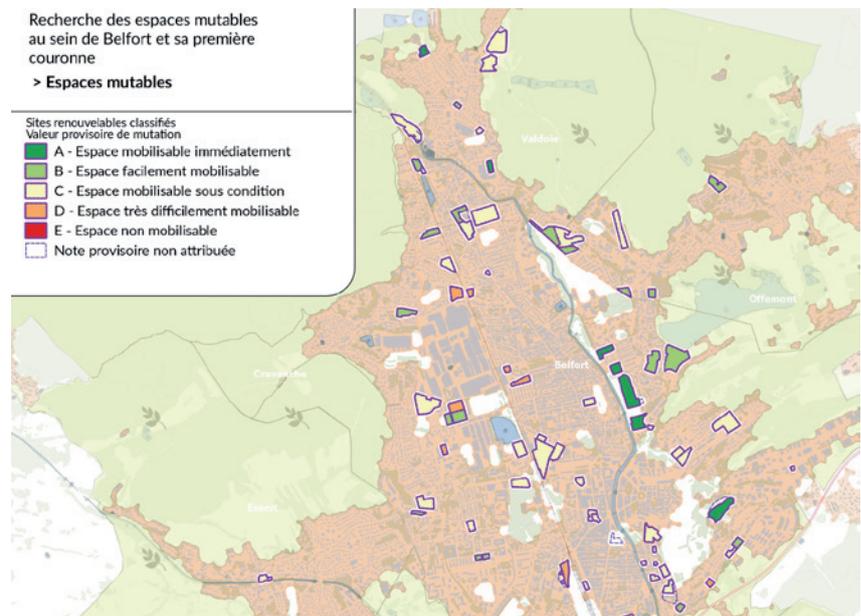
À l'aide d'une méthode associant des recherches par SIG, photos aériennes, fichiers de données cadastrales (Majic) et sur les entreprises (SIRENE), un ensemble d'espaces a pu être identifié.

Après les avoir caractérisés par leurs fonctions actuelles, leurs dimensions, leur composition foncière, leurs enjeux environnementaux et leur contexte architectural et urbain, une étape de vérification des usages de ces sites auprès des partenaires de l'observatoire a été organisée. Une valeur de mutabilité a été attribuée à chaque site, selon ses caractéristiques et ses capacités à être mobilisé.

Chaque site a fait l'objet d'une fiche permettant un suivi de l'évolution de sa situation.

À partir de l'observatoire, un partenariat actif

Le partenariat de cet observatoire est essentiel. Outre les collectivités locales, les acteurs locaux de l'aménagement sont associés à cet outil. Son objectif vise une véritable appropriation de cette problématique, dans la perspective de la construction d'une politique foncière intégrant ces espaces. Un comité technique organisera le suivi de cet observatoire. Outre la mise à jour continue de cette base d'information, l'extension du périmètre d'investigation et la construction d'un outil en ligne sont les premiers développements envisagés.



Un premier bilan

L'analyse des espaces mutables apporte un éclairage sur la faisabilité d'une optimisation des possibilités d'urbanisation de l'emprise urbaine des communes. Ce premier bilan à l'échelle du cœur de l'agglomération belfortaine recense 91 sites et 61 ha d'espaces bâtis, de friches, de terrains vides ou aux usages partiels. Pour la moitié d'entre eux, une nouvelle fonction est envisageable sous certaines conditions (démolition du bâti existant, dépollution, restructuration de la composition foncière, etc...). Une ou plusieurs vocations ont été proposées pour chaque site, afin d'offrir des perspectives nouvelles. Certains espaces sont associés à un périmètre d'intérêt urbain, qui les replace dans une vision urbaine élargie, en cas de mutation.



ECOPOLIS : reconquête des friches industrielles du Nord Franche-Comté

Programme de phyto-remédiation dans le cadre d'un appel à projet recherche

Programme partenarial

Maître d'ouvrage

Consortium universitaire

Autres partenaires

ADU

Référents / Contacts

Anne Quenot/ aquenot@autb.fr

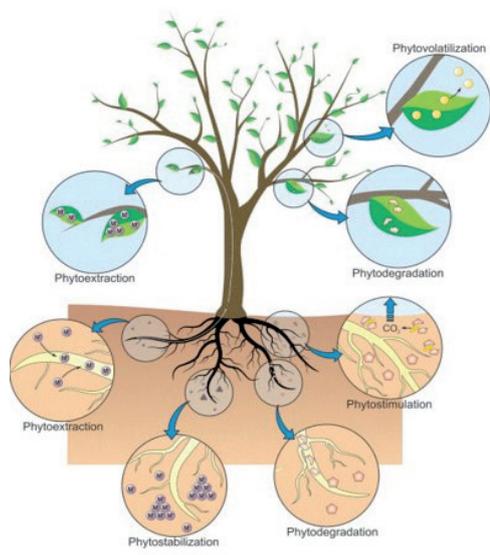
Romain Malaisé / rmalaise@autb.fr



Le contexte

Le territoire du Nord Franche-Comté est façonné par son passé industriel très prononcé. De nos jours, beaucoup d'anciennes industries non utilisées (et souvent polluées), lorsqu'elles ne sont pas requalifiées, renvoient une image négative, avec du bâti à l'abandon, des façades dégradées, des friches, des occupations partielles ou des usages précaires. C'est pourquoi, un consortium de scientifiques, architectes, urbanistes et paysagistes s'est constitué dans le but commun de revaloriser ces sites, souvent au contact immédiat des centres villes, par l'utilisation du phytomanagement.

L'AAP ANR Ecopolis travaille déjà sur la friche polluée de Burgess-Norton située à Vieux-Charmont. Le site a pour vocation future de devenir un living-lab de recherche appliquée et d'enseignement axé sur la durabilité. L'ADUPM en collaboration avec l'AUTB ont pour objectifs de recenser d'autres sites éligibles à la mise en place du phytomanagement sur le Pays d'Héricourt et le Territoire de Belfort.



Le phytomanagement

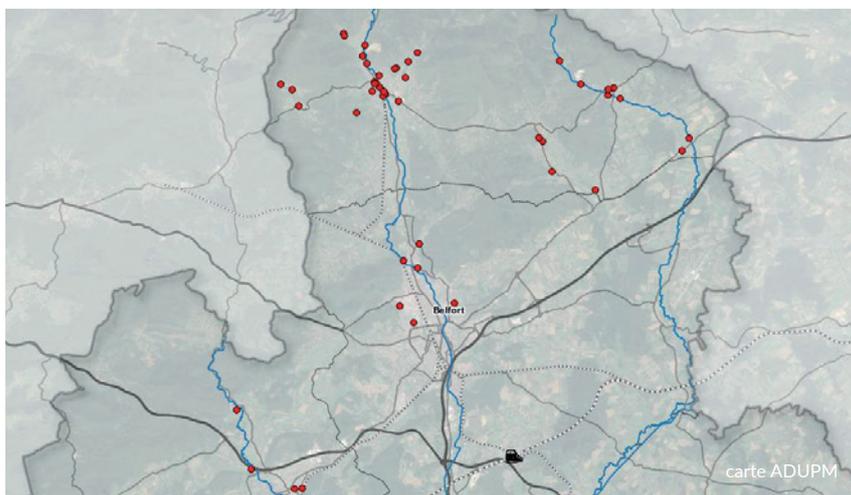
(Phyto : végétal) (Management : la gestion)

Cette technique considère le sol contaminé non seulement comme un site à réhabiliter mais aussi comme une ressource à exploiter. Il s'agit donc d'une réhabilitation écologique par les végétaux couplée avec une production de biomasse valorisable.



Premier inventaire

Le Territoire de Belfort recense pas moins de 30 sites et sols pollués ou potentiellement pollués (BASOL) et plus de 1400 anciens sites industriels et activités de service (BASIAS). L'AUTB a effectué une première sélection sur l'ensemble de ces sites et s'attache maintenant à vérifier que ceux-ci répondent à l'ensemble des critères demandés par le porteur de projet.



La prise en compte des paysages dans les SCoT

Analyse comparée de 16 SCoT en Bourgogne-Franche-Comté

Programme partenarial 2020

Maîtrise d'ouvrage

DREAL BFC

Partenaires

ADUPM, AUDAB, AUSB + DDT régionales

Support

Rapport de synthèse et guide

Référents / Contacts

Anne-Sophie Demangelle / aspeureux@autb.fr

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Évolutions réglementaires

Vingt ans après la loi « paysage », la loi ALUR de mars 2014 a consolidé la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme en mettant en œuvre la Convention européenne du paysage.

Les SCoT doivent dès lors se fixer des orientations stratégiques et spatialisées en matière de protection, de gestion et d'aménagement des paysages. Les « objectifs de qualité paysagère » sont étendus à l'ensemble du territoire, dans les espaces remarquables, du quotidien, dégradés, naturels et bâtis.



Photos : SCoT du Grand Avallonnais

L'étude confiée aux agences d'urbanisme

Afin d'appréhender le niveau de prise en compte de la thématique du paysage au sein des SCoT régionaux, la DREAL a confié une étude aux quatre agences d'urbanisme de la région.

Ce travail s'appuie sur l'analyse de 10 SCoT approuvés après la loi ALUR ainsi que sur des entretiens menés avec les territoires concernés.

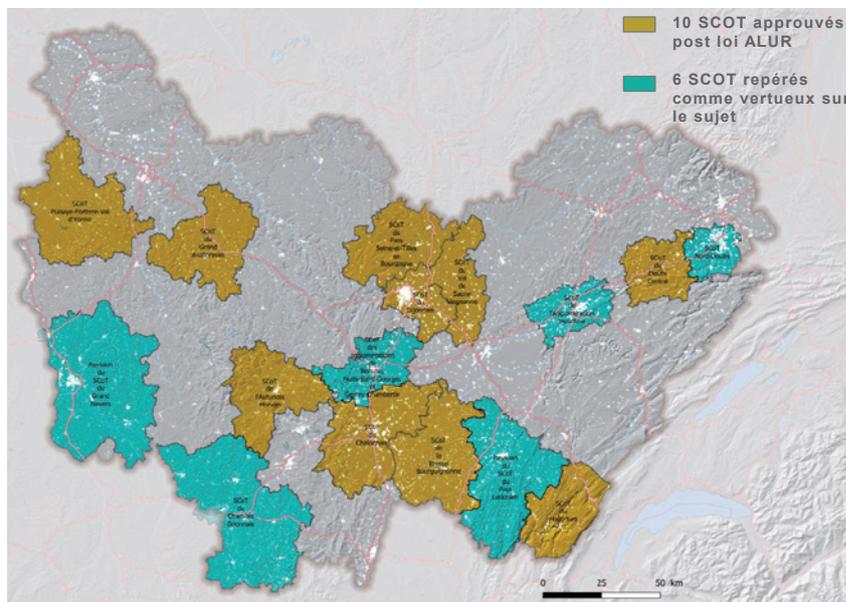
L'étude propose aussi des focus complémentaires pour 6 autres SCoT considérés comme vertueux en la matière, c'est-à-dire fondant leur projet de territoire sur des spécificités paysagères et des objectifs de qualité partagés par les différents acteurs.

Un guide méthodologique destiné aux porteurs de SCoT

Pour contribuer à monter collectivement en compétence sur la notion transversale du paysage, les agences réalisent une synthèse des principaux enseignements issus de ce travail, sous la forme d'un guide.

Celui-ci souligne la nécessité d'une définition partagée de la notion de paysage, rappelle le cadre réglementaire dans ce domaine et donne des éléments de méthode pour améliorer encore la prise en compte du paysage dans les SCoT.

En annexe, des fiches présentent les SCoT analysés, les apports des entretiens avec acteurs locaux, les contacts utiles ainsi qu'une bibliographie.



La démarche de labellisation des écoquartiers

Participation aux groupes d'experts et à la commission régionale Ecoquartiers

Programme partenarial

Maître d'ouvrage

DREAL BFC

Autres partenaires

Autres agences d'urbanisme

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Le Label

Lancé en 2012, le label ÉcoQuartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de préciser les conditions de leur réussite. Il est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement climat.

Il ne s'agit pas d'une norme ou d'un modèle unique d'urbanisation, mais de la valorisation d'une démarche progressive et souple, adaptée aux contextes et aux villes de toutes catégories.

Ce label est élaboré en 4 étapes qui marquent l'engagement dans la démarche (1), le démarrage du projet (2), l'aboutissement du quartier (3) et son évaluation (4).



L'intervention de l'AUTB

L'AUTB intervient dans le processus de labellisation depuis 2014, dans la réalisation d'expertises de projets en régions. Elle est en outre membre depuis 2016 de la commission régionale Bourgogne-Franche-Comté. En 2020, la commission a examiné le projet du quartier Jean Jaurès d'Imphy dans la Nièvre, en vue de sa labellisation à l'étape 2.

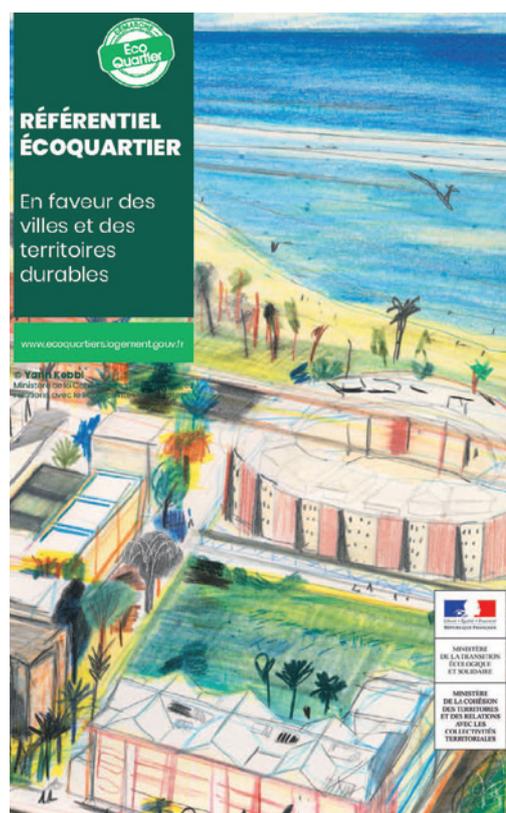
Cette année, l'agence a été sollicitée pour l'expertise d'un projet de réemploi d'un ancien espace industriel à Cornimont.

Petite ville de moyenne montagne, la commune de Cornimont est située au cœur du massif des Hautes Vosges. Marquée par un riche passé économique lié à l'industrie textile, la commune a dû faire face à la fin de cette activité entre 1978 et 2007 et au réemploi de ses nombreuses emprises industrielles. L'une d'entre elles, Daval-Saulcy, située dans le centre de la commune, est le lieu d'un projet majeur de reconquête de l'espace, d'insertion d'équipements et d'articulations d'espaces publics.

Cette opération réalisée en régie porte un enjeu fort de reconquête d'un espace essentiel pour répondre aux besoins en logements et en équipements et construire un quartier ouvert qui réorganise les liaisons urbaines.

La collectivité s'est appuyée sur la démarche ÉcoQuartier et ses quatre piliers pour élaborer une couture urbaine qui répond aux attentes de la collectivité et de ses habitants.

La position centrale du projet, la pérennité de l'engagement de la collectivité, l'inclusion du quartier dans son contexte naturel et urbain, font de cet écoquartier un atout pour la commune.



Observatoire photographique



Exemples locaux de recyclage urbain

Programme partenarial 2020

Supports

Photothèque en ligne et publication annuelle

Accès

Consultation et téléchargement sur autb.fr

> ressources / photothèque (albums)

> productions / environnement (livrets)

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Une mémoire des paysages

L'observatoire photographique rend compte des dynamiques de mutation du territoire et des effets des choix d'aménagement sur la longue durée.

Cette démarche intéresse de multiples dimensions de l'aménagement, comme la production immobilière, la politique de la ville, la consommation foncière, les pratiques agricoles, les continuités écologiques, les activités économiques, les usages de la mobilité, etc.



Transformation, substitution, réemploi du « déjà là »

Pour répondre à de nouveaux besoins tout en limitant les extensions urbaines, il est nécessaire de mobiliser autant que possible les espaces déjà urbanisés. De nombreux projets, petits ou grands, témoignent de la pertinence de cette logique de réutilisation des terrains bâtis et des constructions elles-mêmes.

L'observatoire photographique complète les études de l'AUTB sur le potentiel de mutation des espaces et du bâti par des exemples vus à hauteur d'œil du piéton.

Abattoir réhabilité en cinéma, garage transformé en lofts, hôtel restaurant rénové en résidence, équipements ou logements en lieu et place d'édifices vétustes démolis : toutes ces réalisations témoignent de la continuelle transformation de la ville sur elle-même.



Une ressource partagée

À la suite d'une première phase exploratoire et méthodologique (2013), l'observatoire s'est déployé sous la double forme d'une photothèque en ligne et d'une publication thématique annuelle.

Ont ainsi été illustrés le pôle multimodal de la gare de Belfort, le thème de l'artificialisation des espaces, les grandes opérations de rénovation urbaine, l'aménagement de l'étang des Forges et de la ZAC du Parc-à-Ballons à Belfort, ou encore les équipements et services dans la CC des Vosges du sud.

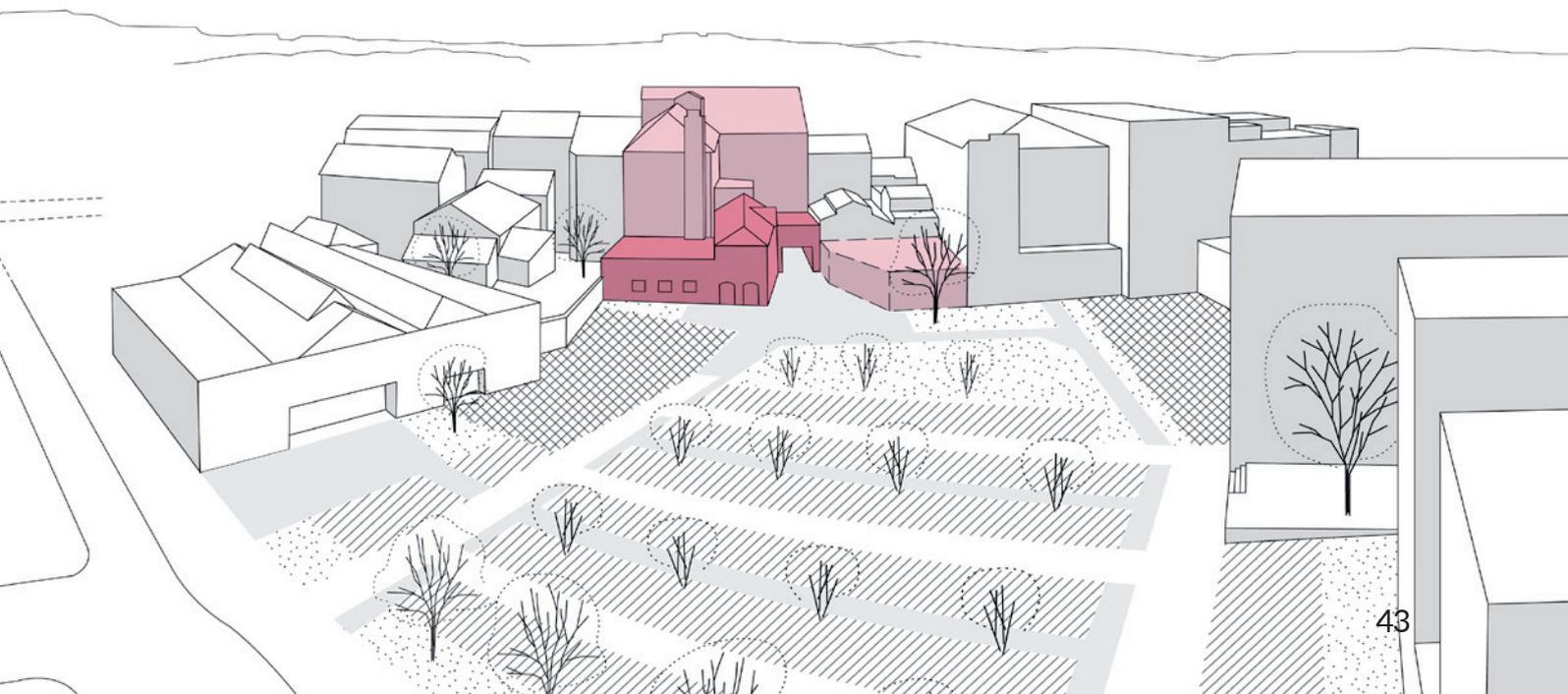
Ce travail de suivi au long cours constitue progressivement une archive précieuse pour observer, décrire et comprendre notre environnement. Les ressources sont disponibles en ligne sur le site de l'AUTB.





Conception et études urbaines

- Belfort : restructuration des locaux de l'ancien Flunch et de ses abords
- Bourogne : projet de nouveau pôle commercial et de services
- Bessoncourt : aménagement du secteur d'entrée de village



Belfort - Restructuration des locaux de l'ancien Flunch et des abords

Expertise urbaine rapide

Programme partenarial

Maître d'ouvrage

Semaville

Support / Format

PDF - 8 pages

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Valoriser le commerce en centre-ville

Sur l'axe piétonnier allant de la gare de Belfort à la Vieille-Ville, la fonction commerciale est très présente. Toutefois plusieurs rez-de-chaussée sont aujourd'hui vacants, à l'image du local occupé par le restaurant Flunch jusqu'à fin 2018. Surdimensionné pour une enseigne unique (environ 1 300 m²), ce dernier souffre par ailleurs d'une organisation des espaces relativement compliquée.

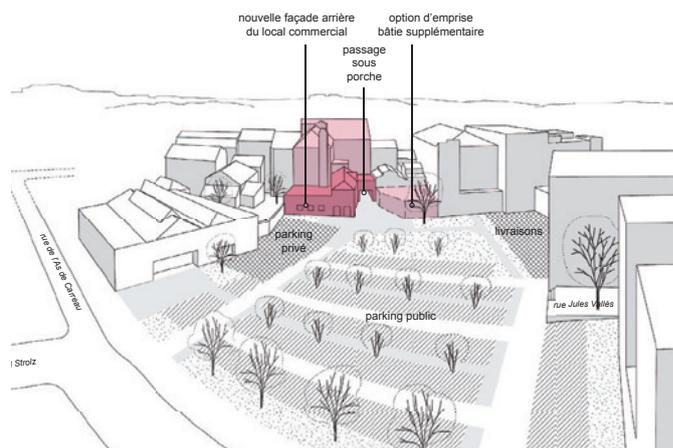
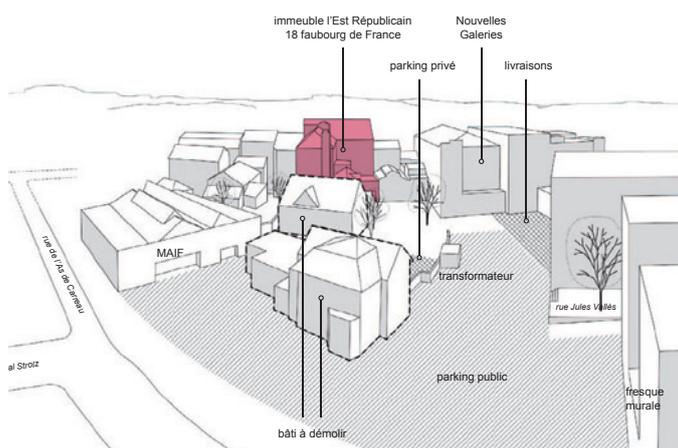
Suite à la cessation de l'activité, la Ville a préempté les locaux et chargé la société d'économie mixte Semaville de la remise sur le marché des surfaces commerciales. C'est dans ce contexte que l'AUTB a été associée à une réflexion sur la réorganisation des lieux, intégrant l'enveloppe bâtie et les espaces extérieurs attenants.

Des perspectives de reconfiguration à l'échelle de l'îlot urbain

Au-delà d'opérations isolées enseigne par enseigne, l'enjeu pour ce secteur est l'effet d'entraînement que peut déclencher une requalification d'ensemble. C'est pourquoi il est préconisé d'agir à l'échelle de tout le cœur d'îlot, non seulement sur les surfaces commerciales, mais aussi les façades et les espaces extérieurs.

Les principaux axes développés et illustrés par l'AUTB concernent :

- le traitement qualitatif des espaces de stationnement ;
- la continuité des parcours via un meilleur raccordement aux rues piétonnes ;
- les démolitions ciblées qui permettront de retrouver une façade arrière plus attrayante ;
- la valorisation d'une emprise constructible en vis-à-vis du local commercial existant.



Bourgogne - projet de nouveau pôle commercial et de services (phase 2)

Expertise rapide Note de définition

Programme partenarial 2020

Maitre d'ouvrage

Commune de Bourgogne

Partenaire

Service aux communes du Grand Belfort

Référent / Contact

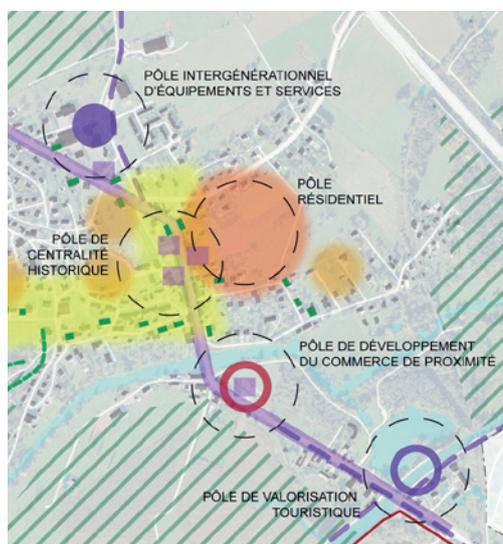
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Deux projets sur un même site

Dans le double objectif de pérenniser le commerce de proximité et de développer les fonctions d'accueil touristique et de loisir, la commune porte depuis 2018 un projet de nouveau bâtiment mixte situé en entrée sud, comprenant des cellules commerciales et une halte cycliste.

Au vu des besoins de services à la population en matière de santé, et pour conforter la commune en tant que pôle, il est envisagé d'y adjoindre, sur le même terrain, un second programme, porté cette fois par un privé, comprenant une officine de pharmacie et un cabinet médical.



Une nécessaire contextualisation

À la demande de la commune, l'AUTB produit une note de définition. Celle-ci rappelle les caractéristiques du site du nouveau projet (situation, visibilité, accès, emprise, équipements et réseaux, etc.) et liste les éléments connus du programme (principalement les surfaces de plancher et le besoin en stationnement). Elle souligne également des points de vigilance à prendre en compte (notamment contraintes environnementales, règles d'urbanisme, besoins en expertises techniques).

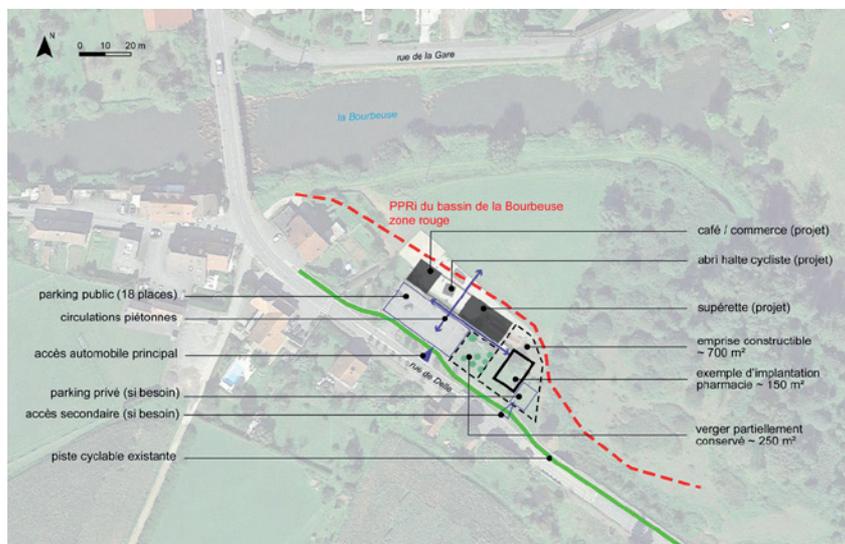


© Dratler Duthoit arch.

Une préparation à l'action

Comme base de réflexion pour la commune, la note de définition formule un certain nombre d'orientations urbaines, architecturales et paysagères. Ces hypothèses devront elles-mêmes être confrontées aux contraintes techniques, réglementaires et environnementales.

Il s'agit donc d'un premier jalon d'un processus au long cours qui s'engage entre la commune, le porteur de projet et les services des collectivités et de l'État.



Bessoncourt - aménagement du secteur d'entrée de village

Étude de faisabilité

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

Commune de Bessoncourt

Partenaire

Service aux communes du Grand Belfort

Réfèrent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



La demande de la commune

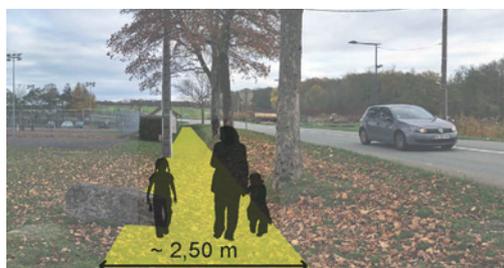
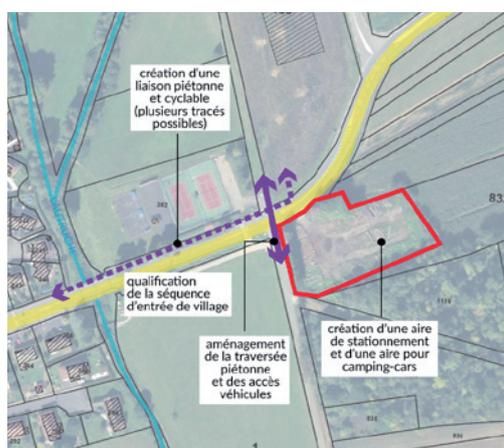
La commune de Bessoncourt souhaite engager un programme d'actions pour développer, sécuriser et mettre en valeur l'entrée du village par la route départementale à hauteur de sa nouvelle salle communale. Elle a sollicité en ce sens le Service aux communes du Grand Belfort et l'AUTB pour un éclairage sur les possibilités pratiques d'un aménagement d'ensemble de ce secteur.

Les éléments de programme

Le projet comprend :

- la réalisation d'une liaison piétonne et cyclable entre la salle communale et le village ;
- la création d'une passerelle pour le franchissement de la rivière Atruche ;
- la sécurisation des traversées piétonnes et la modification des accès véhicules aux équipements de part et d'autre de la RD ;
- la création de stationnement sur un terrain communal délaissé anciennement dévolu au stockage de produits forestiers.

D'autres fonctions sont envisageables en sus, en adéquation avec la vocation sportive et de loisirs du secteur.



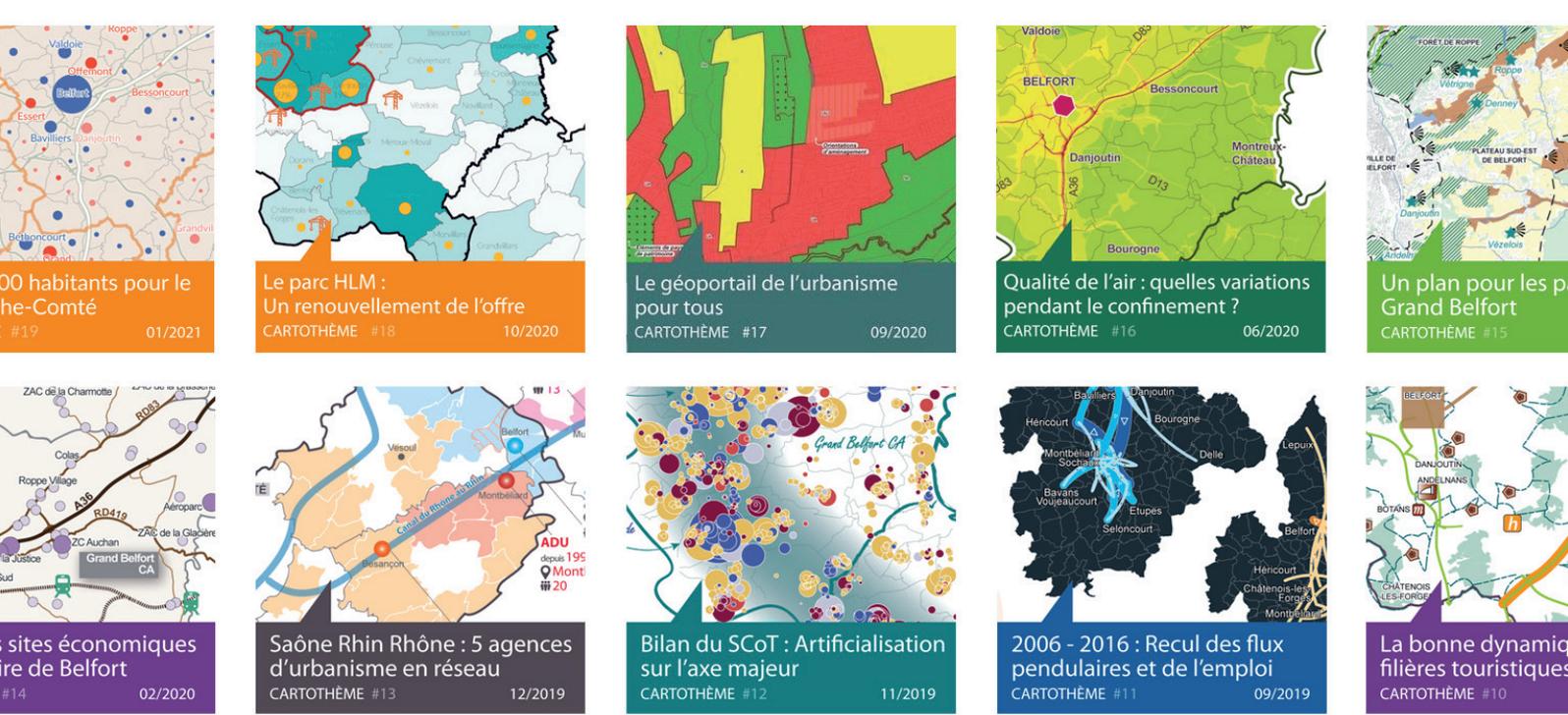
L'appui de l'AUTB et du Service aux communes

Ce projet concernant plusieurs administrations et collectivités, les intentions ont été présentées et plusieurs hypothèses discutées en amont avec les différents partenaires : cellule Urbanisme de la DDT, Police de l'eau, Conseil Départemental, etc.

Une présentation a été faite de l'état des lieux, des enjeux urbains, points de vigilance et études complémentaires à prévoir (notamment en matière réglementaire, technique et environnementale).

Des perspectives d'aménagement d'ensemble sont soumises à discussion, illustrées par des photomontages simples de mise en situation et des images de réalisations comparables.

À partir de ces éléments, un pré-chiffrement indicatif sera réalisé et un phasage proposé. L'aboutissement de cette démarche sera la rédaction d'un cahier des charges et de programmation, en vue de la désignation d'un maître d'œuvre.



Animation - Diffusion - Ressources

- Animation des territoires : les rencontres thématiques
- Les infolettres graphiques de l'AUTB
- Les sites internet de l'AUTB
- 41ème Rencontre des agences d'urbanisme



Animation des territoires : les rencontres thématiques

Programmation annuelle des ateliers-débats

Programme partenarial

Maîtrise d'ouvrage

En interne

Partenaires

Élus et services des collectivités membres, professionnels, associations

Accès

www.autb.fr/actualites/les-ateliers-debats

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Diffusion, animation et partage

Un des rôles de l'agence d'urbanisme est de nourrir la réflexion stratégique en matière d'aménagement du territoire. C'est pourquoi, en plus de la diffusion de ses travaux, elle s'attache à susciter des moments de partage avec les acteurs locaux, élus, professionnels, associations.

Des rencontres thématiques en format court sont organisées dans cet esprit, à partir de sujets concrets : autant d'occasions d'échanger sur des questions d'actualité et de diffuser la culture urbanistique.

D'autres formats restent possibles (par exemple séminaire ou journée annuelle) pour les enjeux qui demandent à être travaillés plus en profondeur.

Des points de vue variés en prise avec les enjeux locaux

Le principe des ateliers-débats est d'associer élus, intervenants invités et collaborateurs de l'AUTB afin de croiser les regards comme les expériences et de proposer des éléments de réponse pratiques sur des questions souvent techniques.

Parmi les sujets ayant déjà fait l'objet d'ateliers-débats au cours de ces dernières années, citons :

- Le réemploi des maisons anciennes
- Les dynamiques et les choix résidentiels
- La mise en valeur du patrimoine fortifié
- L'activité immobilière et les capacités financières des ménages
- L'urbanisme durable à travers les écoquartiers
- Les évolutions du logement social
- Les perspectives de développement économique local

Le programme pour l'année 2021

Février
ENJEUX TERRITORIAUX
Renouveler le foncier :
quelle seconde vie pour les espaces déjà urbanisés ?

Avril
ENVIRONNEMENT
Montrer les lieux en mouvement :
de l'archive photographique au projet d'aménagement

Mai
ESPACE ÉCONOMIQUE
Mieux connaître l'espace économique
grâce à l'observatoire des sites d'activités

Juillet
HABITAT
L'habitat post-confinement :
nouvelles attentes, nouveaux produits

Octobre
MOBILITÉ
Comment développer la part du vélo
dans les déplacements quotidiens ?

Des ressources à disposition des partenaires

Les interventions se fondent pour partie sur les dossiers portés ou suivis par l'équipe de l'AUTB et pour partie sur l'expertise de professionnels invités. Les ateliers-débats sont parfois même accompagnés d'une exposition. Pour chaque rencontre thématique, les supports des présentations et les études et observatoires en lien avec le sujet sont mis en ligne sur le site internet de l'agence, ainsi qu'une synthèse des échanges.

Demandez le programme !

Les rencontres thématiques
de l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

2021



Les infolettres graphiques de l'AUTB

Une lecture originale de l'actualité de l'urbanisme

Programme partenarial

Maîtrise d'ouvrage

Interne

Réfèrent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Accès

- Diffusion par publipostage
- Présentoir de l'accueil
- Menu 'Ressources' sur autb.fr

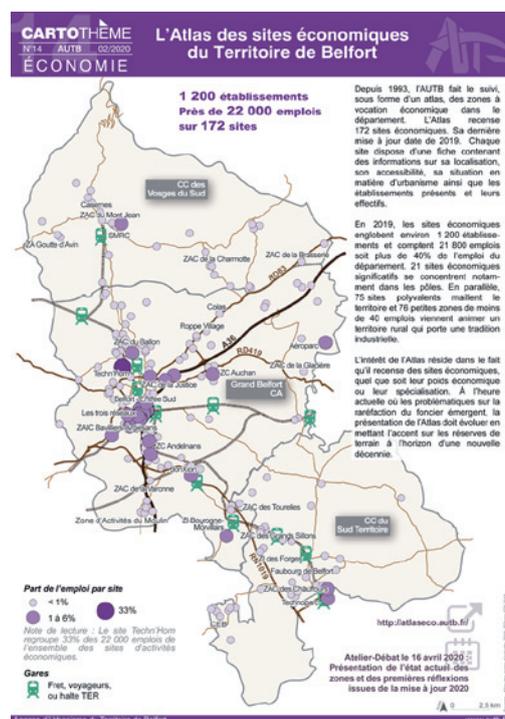


Une volonté de communiquer qui se pérennise

L'AUTB publie régulièrement un document concis sur un sujet actuel. L'agence le diffuse sous forme de message à près de 600 destinataires.

En quelques minutes, le lecteur apprend l'essentiel sur un thème en rapport avec l'actualité du territoire. Grâce aux études auxquelles Cartothème et Urbathème se réfèrent régulièrement, il peut aller plus loin dans la compréhension du sujet traité.

Cartothème et Urbathème sont ainsi de véritables appuis et ressources pour compléter des études, des synthèses, ou des analyses rapides du territoire.



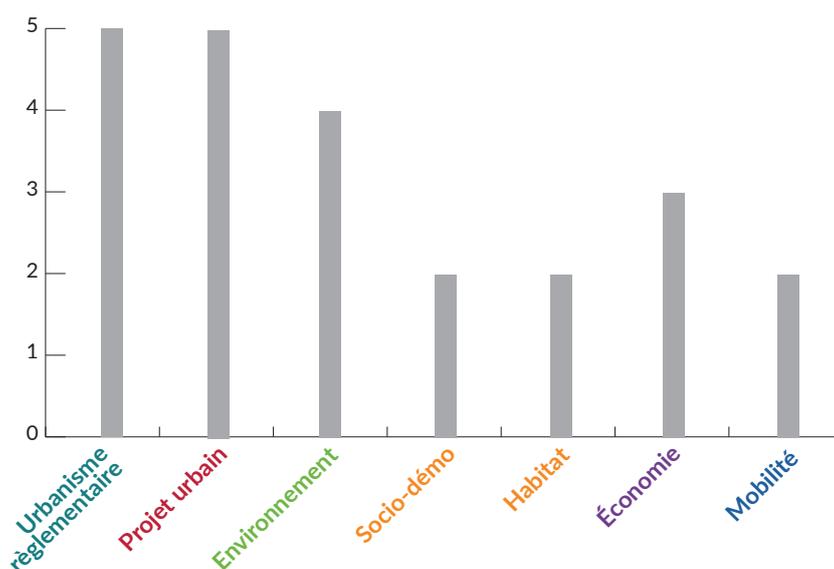
9 publications en 2020

- L'atlas des sites économiques du Territoire de Belfort
- Belfort Cœur de ville, diagnostic urbanistique
- Un plan pour les paysages du Grand Belfort
- Les ensembles bâtis remarquables dans le PLU de Cravanche
- Qualité de l'air : quelles variations pendant le confinement ?
- Le pont de Roubaix à Belfort : hypothèses d'évolution
- Le géoportail de l'urbanisme pour tous
- Le parc HLM : un renouvellement de l'offre
- CCVS : le patrimoine bâti, support du projet de territoire

En 2 ans, l'ensemble des thématiques sur lesquelles l'AUTB est compétente ont été abordées, preuves qu'elles sont actuelles. En 2020, la crise sanitaire nous a enseigné, et nous enseignera encore sur les mois à venir l'importance de maîtriser ces thématiques et leur transversalité.

C'est dans cette dynamique que seront abordés les sujets planifiés pour 2021 : changement des habitudes de mobilité, reconquête des espaces, sans oublier un suivi de l'actualité de notre territoire.

Nombre de parutions depuis 2019, par thématique



Vous souhaitez recevoir CARTOthème et URBathème : abonnez-vous via contact@autb.fr

Les sites Internet de l'AUTB

Un nom de domaine pour plusieurs sites

Programme partenarial

Support / Format

Numérique

Référent / Contact pour atlaseco.autb.fr et scotbelfort.fr

Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Référent / Contact pour « autb.fr »

Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr



Le site internet principal de l'Agence

Le site autb.fr est destiné à donner un large accès sur l'agence et ses productions. Ainsi le premier "menu" est-il composé de 7 rubriques : "présentation, plaquette, localisation, gouvernance, équipe, rapport d'activités et réseau de la FNAU", s'en suit les menus "Productions", "Actualités" et "Ressources" qui développent tous les thèmes et donnent accès aux travaux thématiques publiés par l'agence, sous forme de rapports complets ou de résumés (fiches de synthèse).

L'aspect visuel du site évolue très régulièrement et valorise en priorité les actualités avec une page d'accueil qui leur est consacrée. On y trouve toutes les informations les plus récentes, ainsi que des rubriques fixes telles que "l'album photo du mois", "le livre du mois" et un renvoi à l'actualité de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (séminaires, clubs thématiques, publications, etc.).

Des ressources sont à disposition des partenaires comme du grand public, notamment un aperçu du fonds documentaire, un répertoire de cartographies, ou encore des chiffres clés et des liens utiles.

Parmi les nouveautés, les rubriques "Cartothème" et "Urbathème" reprennent toutes les infolettres graphiques de l'AUTB diffusées en alternance pour connaître l'essentiel sur un thème en lien avec l'actualité de l'agence et de son territoire. Grâce aux études associées, le lecteur peut s'il le souhaite aller plus loin dans la compréhension du sujet traité.

Les autres sites

En plus du site autb.fr, destiné à communiquer sur l'agence et ses productions, il existe deux autres sites basés sur le même nom de domaine : l'atlas des sites à vocation d'activités atlaseco.autb.fr et le SCOT du Territoire de Belfort scotbelfort.autb.fr

Pour répondre à des besoins de concertation, l'agence propose en outre à ses partenaires de réaliser des pages spécifiques pour leurs études, notamment des PLU et PLUi.



Une palette d'outils à disposition

Ce qui devait être à l'origine un outil de communication a évolué sur l'applicatif avec la réalisation de questionnaires en ligne, de cartographies et d'applications internes à l'agence.

L'usage du FTP, protocole permettant de transférer des fichiers, est devenu fréquent, notamment pour simplifier l'envoi de fichiers de grande taille.

Ainsi les usages se diversifient, aussi bien pour le partage des travaux de l'agence que pour des besoins internes.

Être acteur de sa communication

Des membres de l'équipe alimentent, animent et actualisent le site pour apporter le dynamisme nécessaire à son attractivité.

L'AUTB encourage tous ses partenaires et membres à consulter son site internet qui se trouve être la vitrine du travail de tous ses collaborateurs.

41^{ème} Rencontre des agences d'urbanisme

Participation à l'atelier

Nos vies (im)mobiles

En distanciel, juillet - décembre 2020

Organisation

FNAU / ADEUPa

Autres partenaires

Agences de Tours, Marseille, Paris, Montbéliard

Référent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Accès

<https://www.fnau41.fr/>

<https://www.flickr.com/photos/autb/albums/72157717717450411>



Un travail de prospective dans un contexte de crise sanitaire

En 2020, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne a organisé la 41^{ème} rencontre nationale entièrement à distance sous le thème « Explorons nos futurs (heureux) ». 12 ateliers de prospective ont été créés et organisés à distance par différents pilotes des agences d'urbanisme, entre juillet et décembre 2020.

Les chargés d'études « Mobilités » des agences de Tours, Marseille, Paris, Montbéliard et Belfort ont ainsi piloté l'atelier intitulé « Nos vies (im)mobiles » qui pose la question de la mobilité heureuse en 2040 et du chemin à parcourir pour l'atteindre.

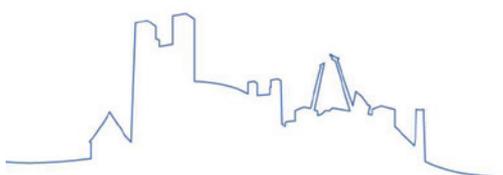
Planifié en 3 séances de travail à distance, les inscrits et les pilotes de l'atelier ont pu réfléchir à ce scénario et se sont concentrés sur quatre thèmes :

- Comment partager l'espace public et transformer l'organisation territoriale ?
- Comment généraliser les véhicules propres et partagés ?
- Comment recentrer les transports en communs sur leur cœur de pertinence ?
- Comment réinventer le pilotage et le financement de la mobilité ?

Ces questionnements définissent finalement la trajectoire possible pour atteindre le scénario d'une mobilité heureuse en 2040.

ATELIER 4

Nos vies (im)mobiles



La mobilité heureuse en 2040

Comme l'a montré le déconfinement, la mobilité reste une condition indispensable au fonctionnement de nos sociétés modernes (et futures) ainsi qu'à la réalisation des interactions sociales indispensables à l'équilibre personnel.

Pour autant, 2040 s'inscrit comme une échéance cruciale en matière d'énergie et d'aménagement du territoire. À cette date, comment à la fois relever le pari de la neutralité carbone fixé par la SNBC et assurer d'incompressibles besoins de mobilité, relevant autant de la nécessité que du loisir ? Comment assurer une mobilité heureuse ?

Pour ce faire, la mobilité devra concilier liberté, fiabilité et confort tout en garantissant le respect de l'environnement. Ses conditions de réalisation vont profondément se réorganiser. Elle substituera, par le numérique, des déplacements peu agréables (télétravail, achat en ligne...) par de nouvelles activités (loisir...). La répartition des modes évoluera aussi profondément.

Une bande dessinée (disponible en intégralité sur le site de l'AUTB) illustre la mobilité en 2040 et donne un bel aperçu de ce qui a été imaginé dans cet atelier de prospective.

Suite à la Rencontre virtuelle des 1^{er} et 2 décembre 2020, un numéro spécial de la revue Urbanisme est disponible, retraçant les Actes de la Rencontre, ainsi que 12 podcasts résumant les 12 ateliers (<https://podcast.ousha.co/baladessonores/episode-1-i-quelles-formes-prendront-les-villes-en-2040>)

QUELLE ORGANISATION DES FINANCEMENTS ET QUEL COÛT D'USAGE DES TC POUR UNE MOBILITÉ HEUREUSE ?

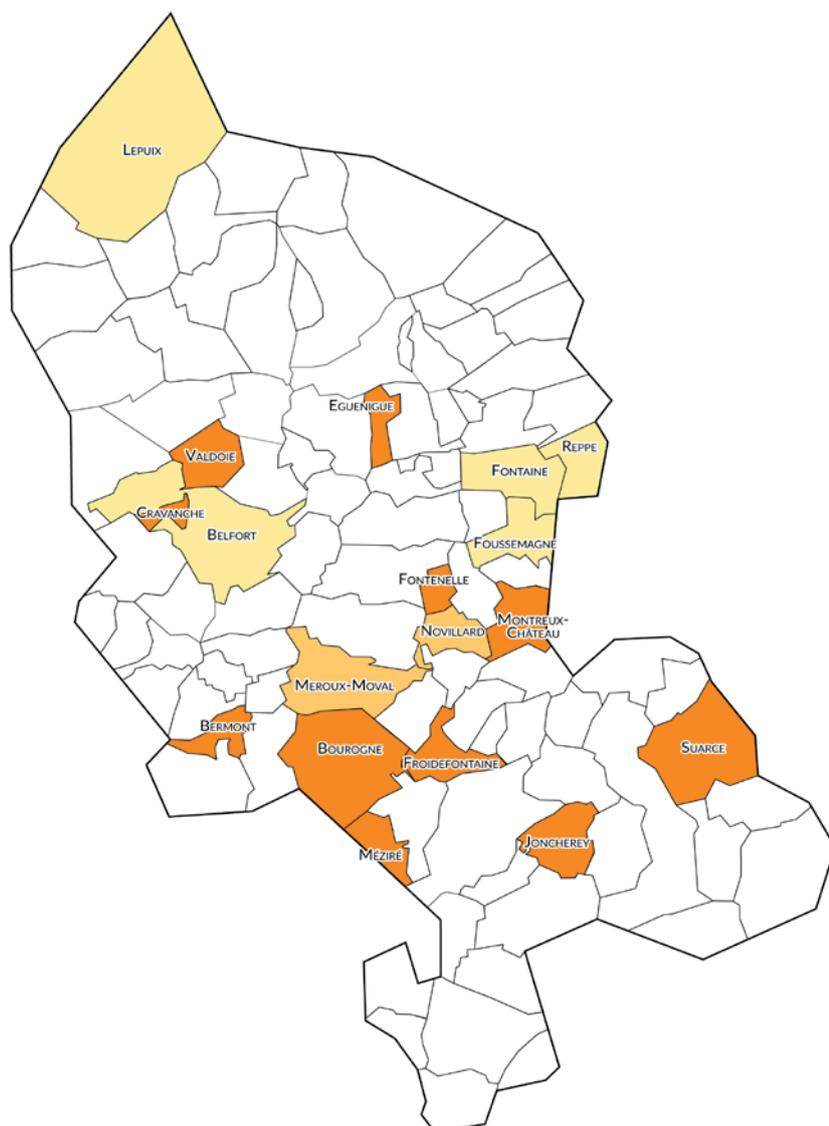
L'inter-territorialité comme échelle d'organisation des TC

Entre modernisation de l'offre TC et équipements individuels partageables

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

LES CONTRATS EXTÉRIEURS

Les contrats extérieurs en cours en 2020



Élaboration ou révision de PLU

- Bormont
- Bourgne
- Cravanche
- Éguenigue
- Fontenelle
- Froidefontaine
- Joncherey
- Mézière
- Montreux-Château
- Suarce
- Valdoie

Modification simplifiée

- Meroux-Moval
- Novillard

Autre contrat

- CCVS : Lepuix
- Cravanche
- Semaville : Belfort
- Sodeb : Aéroparc



PROGRAMME DE TRAVAIL 2021

Le programme de travail de 2021 n'échappe pas à une nécessaire continuité, celle des dossiers pluriannuels et des observatoires. Ces derniers constituent une part majeure dans l'activité de l'agence. Ceci étant, plusieurs politiques sectorielles seront cette année dans une phase de lancement, comme le PLH du Grand Belfort, le Plan de Mobilité volontaire départemental, les CRTE. Parmi les thématiques nouvelles, il y a aussi des questions qui s'affirment : elles trouvent leur écho dans le programme de travail.

Discerner les ressources foncières de demain

Posée globalement, la question foncière a pris une tournure écologique, dans le sens où l'artificialisation des sols excessive est en lien avec le dérèglement climatique et la perte de biodiversité. Elle entre en concurrence aussi avec l'activité agricole. On cherche donc à ralentir, puis à arrêter l'artificialisation dans un horizon proche. Pour trouver une application raisonnable, cette orientation ne peut se limiter à un verrouillage des sols.

C'est pourquoi l'AUTB développe l'étude concrète du terrain local, pour objectiver et évaluer la possibilité de la transition foncière. Le suivi qualitatif et l'interprétation de la consommation foncière doivent être approfondis, notamment dans ce qui les motive, de même que l'analyse du marché du logement. Le repérage dynamique et la traçabilité des terrains mutables ont été engagés et associés à une véritable dynamique de revalorisation. Les potentialités nouvelles issues du reconditionnement foncier, pourront être confrontées aux besoins d'espaces, en sachant qu'elles ne sauront les satisfaire tous.

Repenser l'espace économique

Avec le Nord-Franche-Comté, le Territoire de Belfort est impacté par des transformations fortes et constantes. Il lutte à la fois par la résistance et par l'innovation. Ceci pose la question du besoin d'espace pour l'économie. Plusieurs questions comme l'adéquation et l'attractivité des zones, les disponibilités foncières, l'immobilier disponible se ressentent dans le court terme. Il faut se projeter dans le futur et saisir en quoi les filières nouvelles : hydrogène, numérique, logistique, etc. se distingueront des filières traditionnelles dans leur rapport au territoire.

L'accompagnement des territoires

Plusieurs phénomènes convergent pour mettre l'accent sur la fonction d'« outil des collectivités » propre à l'AUTB.

Tout d'abord les petites collectivités sont confrontées à une complexité réglementaire particulièrement ardue en matière d'urbanisme. Elles peuvent aussi être en manque de conseil dans la phase amont, moment sensible où on lance une réalisation. Ceci vaut encore pour des micro-aménagements. L'agence-outil doit s'ouvrir dans ce sens.

Les collectivités plus importantes, syndicats mixtes, pôle métropolitain et EPCI, sont régulièrement interpellés par le montage de contrats, plans ou autres bases d'engagements financiers. Les générations de programmes se succèdent régulièrement. Le CRTE, Contrat de Relance et de Transition Ecologique concernera tous les EPCI en 2021, avec pour base une solide analyse territoriale.

Vigilance, anticipation, imagination

L'aménagement du territoire capte chaque jour de nouvelles questions qu'il faut entendre, analyser, trier, reformuler... Les thématiques du besoin de services (éducatif, social, sanitaire, culturel, communiquant...) ou celle de l'environnement (énergie, trame naturelle, déchets et rejets, reconversion d'espaces...) sont riches de questionnements nouveaux dont il faut saisir l'importance sur l'évolution de territoire.



1

ENJEUX TERRITORIAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX

1.1 – Stratégie régionale de la connaissance

L'État et la Région animent depuis plusieurs années un groupe d'acteurs publics tournés vers l'utilisation de données numériques. La finalité est de mutualiser et de coordonner les usages pour enrichir la connaissance du territoire dans son observation et son fonctionnement. Les quatre agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté sont associées à ces réflexions.

Les thèmes engagés sont la consommation d'espace (groupe « ROCER », cercle d'expertise sur le foncier), l'étude des données de valeur foncière (DVF) et l'économie. L'AUTB fait un suivi des travaux dans les conditions déjà pratiquées dans le passé et anime le groupe de travail sur les DVF.

1.2 – La dorsale Rhin-Rhône

Ce travail est demandé par la Région et réalisé en équipe par les agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté. Il fait suite à des travaux antérieurs portant sur les bassins de vie, la trame territoriale, les centralités... qui contribuent toutes à l'exploration des particularités du territoire régional dans son nouveau format. Le programme est piloté par l'AUTB.

Il sera intéressant de valoriser cette étude sur le plan local (éventuellement au niveau du Nord Franche-Comté), comme l'étude réalisée en 2019 sur les centralités, à travers une présentation ou une diffusion spécifique.

1.3 – Pôle métropolitain, feuille de route et stratégie urbaine intégrée

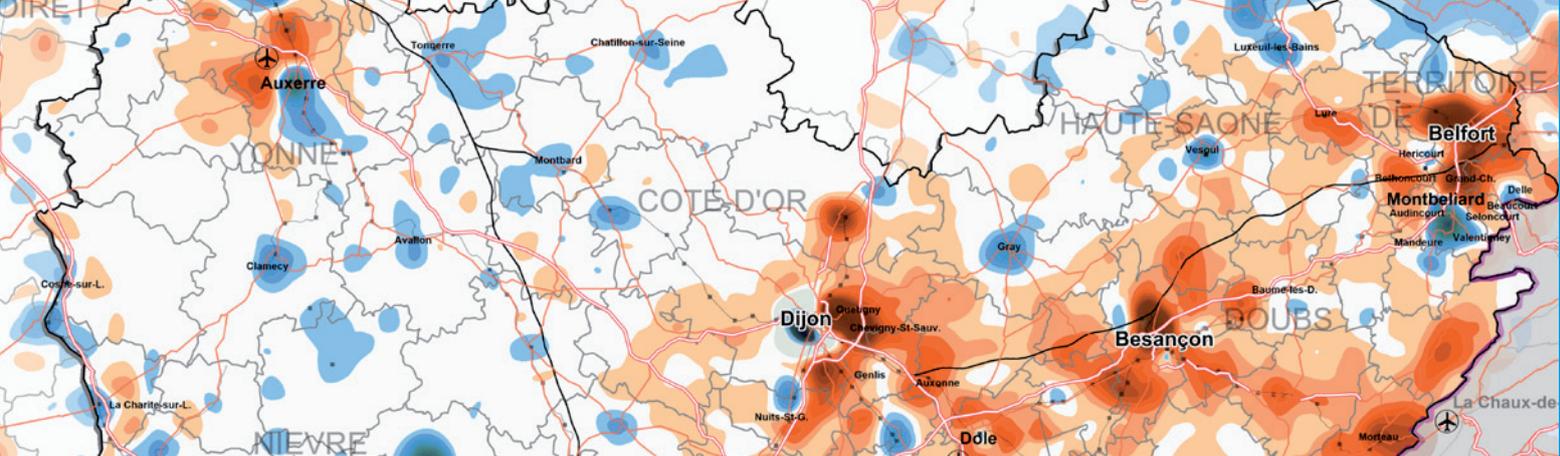
Le pôle métropolitain a structuré son action à partir de cinq comités de projets missionnés pour établir la feuille de route du mandat. Les sujets retenus sont les suivants : le développement économique et le tourisme, l'enseignement supérieur, la sécurité de la ressource « eau », la santé, les transports et la mobilité. La contractualisation des fonds nationaux et européens sont aussi en renégociation sur la base de documents stratégiques à reformuler.

Dans le cadre du volet 2021-2027 des financements européens FEDER et INTERREG, le Pôle doit monter puis porter le dispositif de contractualisation. Il doit d'abord élaborer une stratégie urbaine intégrée fortement structurée par une analyse territoriale.

Les agences d'urbanisme de Belfort et Montbéliard sont en tandem pour un appui au Pôle, transversalement sur ces divers sujets.

1.4 – Accompagnement du Pacte financier et fiscal du Grand Belfort

Le Grand Belfort prévoit de mettre en place un « pacte financier et fiscal » pour lequel l'AUTB apportera son analyse des éléments sur les dynamiques territoriales, le fonctionnement intercommunal et les inégalités.



1.5 – Schéma directeur de l'espace médian

Ce programme est en place depuis 2018. Il a pour ambition de réguler le développement de l'espace médian, dans le sens où sa fonction de portail européen du Nord Franche-Comté justifie un haut niveau de qualité d'aménagement. Cet espace à la fois vaste et complexe, où se mêlent de nombreux champs de compétences, nécessite une approche transversale et un travail dans la durée.

À partir d'un diagnostic réalisé par l'AUTB assorti de propositions, conduit secteur par secteur, un jeu partenarial est établi pour la mise en œuvre des actions retenues par le comité de pilotage animé par le Conseil Départemental 90.

Après une séquence concernant le secteur « des Cabris », le secteur mis à l'étude recouvre le sud de l'agglomération, de Belfort aux « Œufs-frais ».

1.6 – Petites villes de demain

Le programme « petites villes de demain » a été lancé par l'État en 2019 en vue de la redynamisation de villes de moins de 20 000 habitants. 109 villes ont été retenues en Région. La DREAL de Bourgogne-Franche-Comté a voulu recourir aux agences d'urbanisme pour le lancement du programme. Des missions d'appui aux villes retenues par le dispositif pourraient être envisageables. Les premières interventions seront menées département par département au cours de l'année 2021.

1.7 – Ingénierie territoriale

Plusieurs niveaux de décision nationaux, régionaux et locaux ont soulevé l'utilité d'intervenir en soutien des territoires ne disposant pas de fortes capacités techniques pour leur aménagement.

- À l'échelle locale, les EPCI du Grand Belfort et des Vosges du sud ont mis en place une action d'appui pour laquelle il est envisagé que l'AUTB intervienne pour des études urbaines. Les dossiers à prendre en charge « remontent » des communes via les intercommunalités et sont pris en charge « sur mesure » en fonction des compétences qu'ils requièrent. Ils peuvent ainsi progresser avec plus d'efficacité de la phase « besoin » à la phase « réalisation ».
- Les CLCT ont été installés par les préfets de département en décembre 2020. Ils ont vocation, sous l'autorité de l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT), à mettre à disposition des territoires des moyens techniques divers, provenant de l'État (CEREMA, autres) pour soutenir le portage de politiques ou de contractualisation, comme les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique... Suite à un accord national entre la FNAU et l'ANCT, l'AUTB a été incluse aux CLCT du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône.
- Avec les Contrats de Relance et de Transition Ecologique, un nouveau cadre de partenariat est lancé par l'Etat vis-à-vis des EPCI. Les CRTE devront être mis en place dans le cours du premier trimestre 2021. Les éléments de diagnostic attendus pour ces contrats sont fortement tournés vers des données d'occupation du sol et d'environnement, que l'AUTB peut contribuer à mettre en perspective.

2

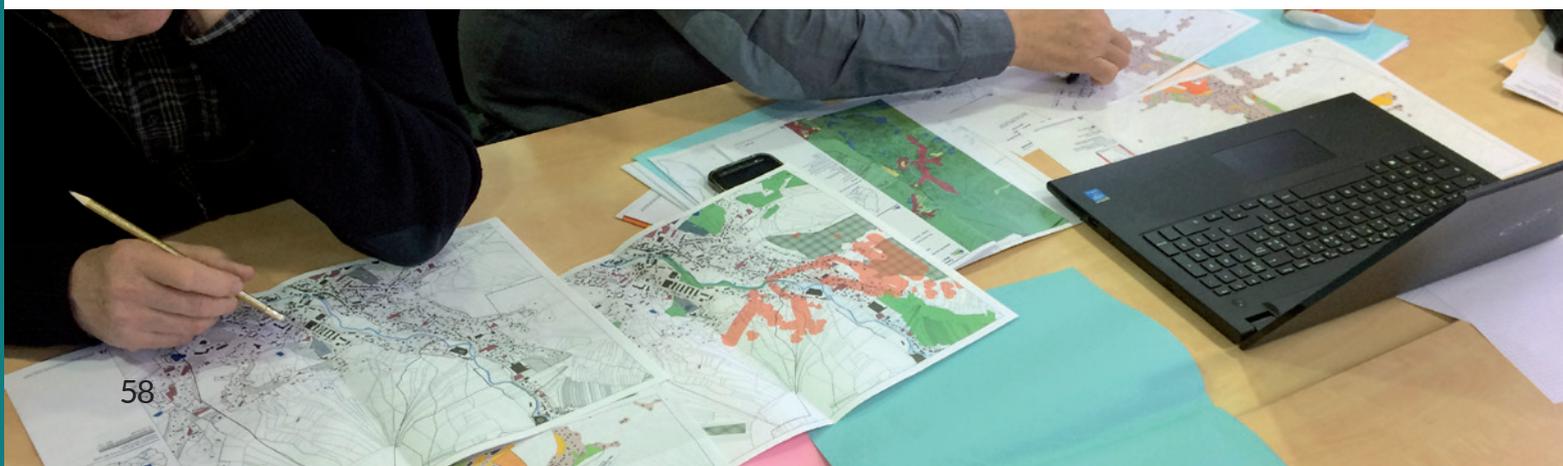
PLANIFICATION & URBANISME RÉGLEMENTAIRE

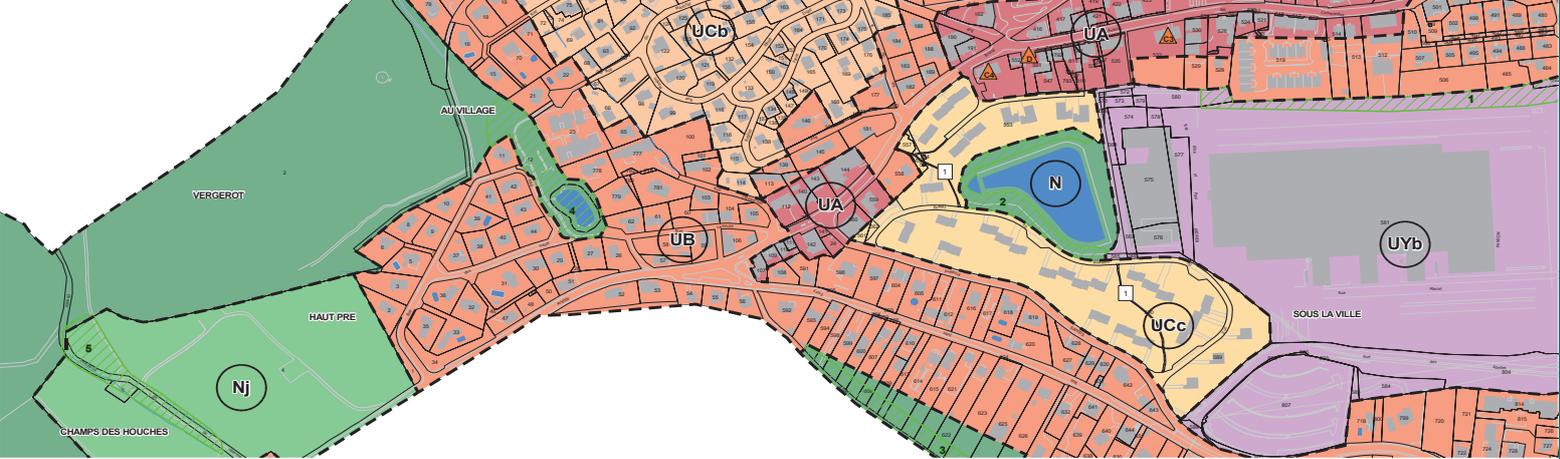
2.1 – « Ici 2050 », le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté

Le SRADDET a été approuvé le 16 septembre 2020. Ce document encadrant la planification régionale est fondé sur un objectif à long terme qui ouvre plusieurs chantiers, parmi lesquels la connaissance des dynamiques en cours et l'approfondissement de son opérationnalité.

La Région associe les agences d'urbanisme à ces travaux avec d'une part, la construction d'un silo d'informations et d'indicateurs territorialisés, et d'autre part la publication d'études dans le cadre d'une collection d'ouvrages sur la mise en œuvre du SDRADDET. Plusieurs thèmes sont envisagés :

- Le vieillissement de la population locale : comment aménager un territoire favorable et mieux adapté à la prise en compte de la population
- L'économie de proximité : comment aménager le territoire pour favoriser la consommation sur place ?
- Les nouvelles modalités de travail : comment aménager le territoire pour répondre aux nouveaux besoins (télétravail, attractivité des néo-ruraux, etc.) ?
- Les centralités : quels sont les outils pratiques et juridiques pour "reconstituer" des centralités vivantes, notamment quand les CDAC ne suffisent pas ?
- Les tensions concernant le coût de l'énergie : comment aménager un territoire pour développer le covoiturage et réduire l'usage des mobilités coûteuses ?





2.2 – Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

L'AUTB assure, pour le Syndicat mixte, une mission d'appui et d'assistance technique en continu. Celle-ci comporte les activités suivantes :

- Suivi des procédures et documents d'urbanisme auxquels le SM SCoT est associé comme PPA (réunions de travail, avis).
- Participation et préparation des dossiers en CDNPS, CDAC, CDPENAF.
- Animation administrative du SM SCoT.
- Renouvellement du site internet du SM SCoT.
- Suivi des indicateurs d'évolution du territoire.

Ce dernier point sera travaillé sous plusieurs aspects pour permettre au Syndicat mixte de rester en éveil sur les décalages pouvant se créer entre les évolutions du terrain, les besoins nouveaux et le scénario du SCoT.

2.3 – PLU intercommunal des Vosges du sud

Le PLUi des Vosges du sud concerne les vingt-deux communes de la CCVS. L'AUTB en assure le portage technique. Cette approche d'un PLU intercommunal est la première dans notre département. La méthode de travail est très différente de celle d'un PLU communal dans le sens où le travail d'orientation est construit collectivement, mais que les composantes locales du PLU passent par un travail conduit en association avec le niveau communal. Le PLUi entre dans la phase de construction du volet réglementaire.

2.4 – Analyse des enjeux liés à un PLU intercommunal pour le Grand Belfort

Dans le cas où aucune minorité de blocage ne serait manifestée au 1^{er} juillet 2021, le Grand Belfort deviendrait compétent en matière de document d'urbanisme et serait assez vite conduit à engager un PLU intercommunal sur tout ou partie de son territoire. Le PLUi pourrait aussi valoir politique de l'habitat en incluant le Programme Local de l'Habitat, et même plan de mobilité. Les enjeux du transfert de compétence seront mis en débat, en collaboration avec l'AUTB.

Dans un premier temps l'AUTB a réalisé une note sur le mécanisme du transfert de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme et d'engagement d'un PLUi. Cette note a été transmise aux communes pour éclairer leur prise de décision.

Dans l'hypothèse où la minorité de blocage interviendrait pour le mandat actuel, il n'en reste pas moins que la méthode d'un éventuel PLUi méritera un travail exploratoire pour tenir compte des spécificités du Grand Belfort.

3

SOCIO-DÉMOGRAPHIE & HABITAT

3.1 – L'analyse des données locales du recensement de la population

L'AUTB réalise des publications sous forme de notes ou d'études à partir des données INSEE du recensement de la population. En janvier, une analyse des derniers chiffres de population est produite et diffusée par l'agence.

D'autres publications peuvent être réalisées à partir des données INSEE.

3.2 – L'activité immobilière et foncière du Territoire de Belfort

Cet observatoire dynamique des opérations et projets immobiliers de plus de trois logements ou lots donne un panorama de l'offre structurée de logement neuf. Il donne une vision anticipée de la production à moyen terme. Il permet aussi de suivre l'évolution des opérations structurantes. Il se présente sous forme de support numérique interactif et est mis en ligne.

3.3 – Les chiffres-clés de l'habitat du Grand Belfort et du Territoire de Belfort

Complémentaire à l'étude de l'activité immobilière et foncière, cette publication annuelle dresse le portrait de tous les faits relatifs au parc de logement et à ses évolutions. Un éclairage est donné sur le marché immobilier.

3.4 – Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort

Les indicateurs de l'habitat de Grand Belfort exposent les principaux chiffres « habitat » de la Communauté d'Agglomération à travers plusieurs thématiques : la population, les ménages, la politique de la ville, l'habitat, la construction et les marchés de l'habitat.





3.5 – Les chiffres-clés du Grand Belfort

Les Chiffres Clés du Grand Belfort établissent un comparatif entre le Grand Belfort et 25 agglomérations françaises de tailles et structures comparables. Six thématiques sont illustrées : démographie, politique de la Ville, social, habitat, éducation, jeunesse et économie.

3.6 – Préparation à l'élaboration du PLH du Grand Belfort

2021 est l'année de la construction d'une nouvelle séquence du PLH qui aura une portée sur 2023-2028. Ce programme est une clé de voûte des orientations sur l'habitat. Il est de plus en plus lié aux approches transversales du développement territorial, notamment sur l'économie du foncier.

Les études qui suivent (rencontres de l'habitat, analyses du marché, suivi des projets, étude de la vacance, politique de la ville) auront une utilité particulière pour orienter la politique du PLH. L'AUTB sera sollicitée par les services du Grand Belfort.

3.7 – La vacance dans le parc privé

Ce sujet, déjà traité en 2014, mérite d'être revisité afin de mesurer les évolutions de ce phénomène. Il s'agit de définir une méthode d'inventaire efficace, puis de valider le lancement de l'étude sur la base d'un premier repérage (avec comparaisons avec des territoires pertinents). L'étude pourrait être orientée vers des propositions pour la résolution des différentes formes de vacance. L'objectif est d'identifier des secteurs d'intervention dans le Grand Belfort dans le cadre du futur PLH.

3.8 – Accompagnement des politiques de l'habitat du Grand Belfort

- Suivi des dispositifs engagés : OPAH-RU du quartier Belfort Nord-Jean Jaurès, le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) des Résidences, NPNRU du quartier des Résidences.
- La construction d'outils d'observation : veille sur Belfort du marché de l'habitat à partir des données des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et de la source Demande des Valeurs Foncières (DVF), veille sur la demande et les attributions de logement social, tableaux de bord (baromètre du PLH, fiche du parc privé), etc.

3.9 – Rencontre annuelle des acteurs de l'habitat :

Les rencontres de l'habitat ont été instituées par l'agglomération belfortaine dans le cadre du PLH, comme un moment d'échange avec les acteurs locaux. Le sujet de la rencontre de 2021 devrait être : « habitat et transition énergétique » ou un autre en lien avec le PLH. L'AUTB intervient en appui des services du Grand Belfort dans la préparation et l'animation de l'événement.

5

ESPACE ÉCONOMIQUE

5.1 – Axe « économie et tourisme » du Pôle Métropolitain

Ce thème stratégique donnera lieu à un travail associant les agences d'urbanisme. Des experts seront aussi mobilisés pour constituer un groupe de travail. Les agences apporteront leurs observatoires, leur connaissance du foncier, leur expertise sur des situations spécifiques comme la question des friches.

5.2 – Observatoire des sites économiques du Territoire de Belfort

L'Atlas des sites d'activités donne lieu à un renouvellement annuel. Ce document est rendu accessible sur internet. Les données sont présentées en respectant le standard régional et sont transmises sous couvert des EPCI.

5.3 – Disponibilités dans les zones stratégiques

Vingt zones d'activités qualifiées de « stratégiques » pour l'économie locale ont été sélectionnées. Un état des disponibilités foncières y est fait pour donner une vision d'ensemble des réserves. Cette évaluation des disponibilités est de nature à ouvrir une réflexion prospective sur l'espace économique de demain, répondant aux besoins larges des activités et industries du futur.



6

MOBILITÉ

6.1 – Axe « mobilité » du Pôle Métropolitain

Le comité de projet du Pôle métropolitain sollicite les agences pour établir un constat des évolutions et réalisations des dernières années qui ont vu beaucoup de changements, tant dans l'offre de transport que dans les évolutions du territoire et des besoins des usagers. Elles seront associées au groupe de travail qui formulera la feuille de route du Pôle.

La perspective d'une enquête ménages-déplacements (EMD) est aussi particulière. Les agences pourront contribuer au lancement de ce chantier et à l'exploitation des données qui en sortiront.

6.2 – Mise en perspective du Plan de Mobilité volontaire du Territoire de Belfort

Le SMTC a engagé une réflexion préalable au lancement d'un Plan de Mobilité (PDM) sur un périmètre départemental. Il aura pour fonction de penser globalement les logiques et les moyens de mobilité. Il fédèrera les acteurs des transports ainsi que les usagers. Ce travail verra l'implication de l'AUTB sur les aspects propres à la dimension territoriale.

6.3 – Schéma directeur cyclable départemental

Le Schéma départemental de la première génération est destiné à être prolongé et développé. Alors que le Département travaille au déploiement du nouveau réseau structurant et de son maillage avec les pistes locales, il est demandé à l'AUTB de développer la portée du schéma en matière d'aménagement du territoire : faits générateurs, pôles d'emploi, usage scolaire, usage touristique, etc. L'AUTB contribuera à l'animation et à la mise en œuvre auprès des communes.

6.4 – Mobilité et développement durable

Suite à l'expérience du confinement pour risque sanitaire, les moyens et motifs de transports sont revisités sous un regard neuf. Il importe de lancer une veille sur ce domaine nouveau et d'animer la réflexion avec nos partenaires.



7

ENVIRONNEMENT & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

7.1 – La traçabilité des consommations foncières à l'échelle du SCoT

Pour trouver des réponses et atténuer les excès de l'artificialisation des sols, la traçabilité des évolutions d'usages du foncier est indispensable. Il convient d'objectiver la réalité du phénomène, localement et concrètement, pour en comprendre les ressorts à partir de l'observatoire foncier de l'AUTB.

Ce travail est en rapport avec l'outil SCoT, dont une des vocations est de maîtriser, via les PLU, les processus d'artificialisation.

La base de données construite couvre l'ensemble du Département. Elle permet des analyses approfondies nécessaires pour bien interpréter et comprendre les faits. À la suite de la publication d'un document général en 2019, des thèmes d'études doivent être dégagés pour faire ressortir des propositions d'action adaptées.

7.2 – Observatoire opérationnel des espaces mutables ou renouvelables

Dans la perspective de consommer moins d'espaces naturels, il est important d'expertiser les autres ressources foncières possibles.

L'inventaire critique des espaces artificialisés vacants, disponibles et compatibles avec des besoins d'aménagement, doit apporter un éclairage concret sur la faisabilité d'une telle politique.

Au-delà de l'inventaire, il sera indispensable de mobiliser les acteurs de l'aménagement pour la remise de chacun des sites sur le marché foncier.

- Repérage des espaces mutables dans le département.
- Montage de fiches de suivi pour chaque site.
- Un groupe de suivi associera les partenaires concernés.

7.3 – Projet de remédiation de friches industrielles « ECOPOLIS »

Une expérimentation soutenue par des fonds européens est engagée avec l'Université de Franche-Comté et l'ADUPM, sur la bio-remédiation de sites industriels pollués. L'enjeu est encore de réhabiliter des espaces hostiles dans des perspectives diverses. La gestion dans la durée de leur reconditionnement s'avère nécessaire. Cette contrainte du temps long peut néanmoins créer des opportunités pour des usages intermédiaires.





7.4 – Éco-aménagement

L'AUTB intervient au niveau régional dans les démarches de labellisation des éco-quartiers.

7.5 – Plan directeur Paysage du Grand Belfort

Le Plan directeur Paysage du Grand Belfort a été élargi aux nouvelles communes. L'AUTB accompagne la phase de développement du plan en appui des services.

7.6 – Observatoire photographique du paysage

L'observatoire photographique donne à voir les transformations de notre cadre de vie et construit une mémoire des paysages au fil du temps. Une publication est réalisée et diffusée annuellement, portant sur un espace en mutation ou un thème transversal. Depuis 2013 l'AUTB publie par ailleurs des albums en ligne, dont des séries de vues comparées issues de ce travail de suivi photographique. Ce projet s'inscrit dans la durée. Une exposition est programmée dans le cadre du Mois de la photo à Belfort en avril 2021.

7.7 – Prise en compte des paysages dans les SCoT en Bourgogne-Franche-Comté

L'étude demandée par la DREAL en 2020 aux quatre agences d'urbanisme porte sur la prise en compte des paysages au sein des SCoT, afin d'une part d'établir un constat relatif au traitement qualitatif de la thématique du paysage, d'autre part de participer à l'amélioration des pratiques par la production d'un cahier des charges minimal à fournir sur ce thème.

7.8 – Veille et suivi des sujets de développement durable

Plusieurs dossiers sont en cours de travail, ou émergent comme devant être mieux connus, dans la perspective de les mettre en pratique à travers l'activité de l'AUTB :

- Le PCAET du Grand Belfort (association au groupe de travail).
- La précarité énergétique (en coopération avec l'ADUPM).
- Les îlots de chaleur en milieu urbain.
- L'imperméabilisation des sols et sa limitation.

7.9 – Contribution à la Conférence Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Allan.

Le dispositif de suivi opérationnel qu'est la CLE vient d'être réactivé. L'AUTB en fait partie pour assurer une présence d'expert en matière d'urbanisme et apporter le cas échéant des contributions plus techniques.

8

CONCEPTION ET ÉTUDES URBAINES

8.1 – Opération « Cœur de Ville » : suivi des questions urbanistiques et des projets

L'AUTB a effectué les études des diagnostics territorial et urbanistique.

En 2020, le dispositif est passé de la période de définition à la phase active. Désormais, un dispositif d'AMO va piloter et coordonner la mise en œuvre du tableau des actions validées. Ces actions sont très diverses, car traitant d'aménagements d'espaces publics, de circulation, de l'immobilier commercial et de la promotion de l'attractivité, d'habitat, etc.

8.2 à 8.5 – Études urbaines

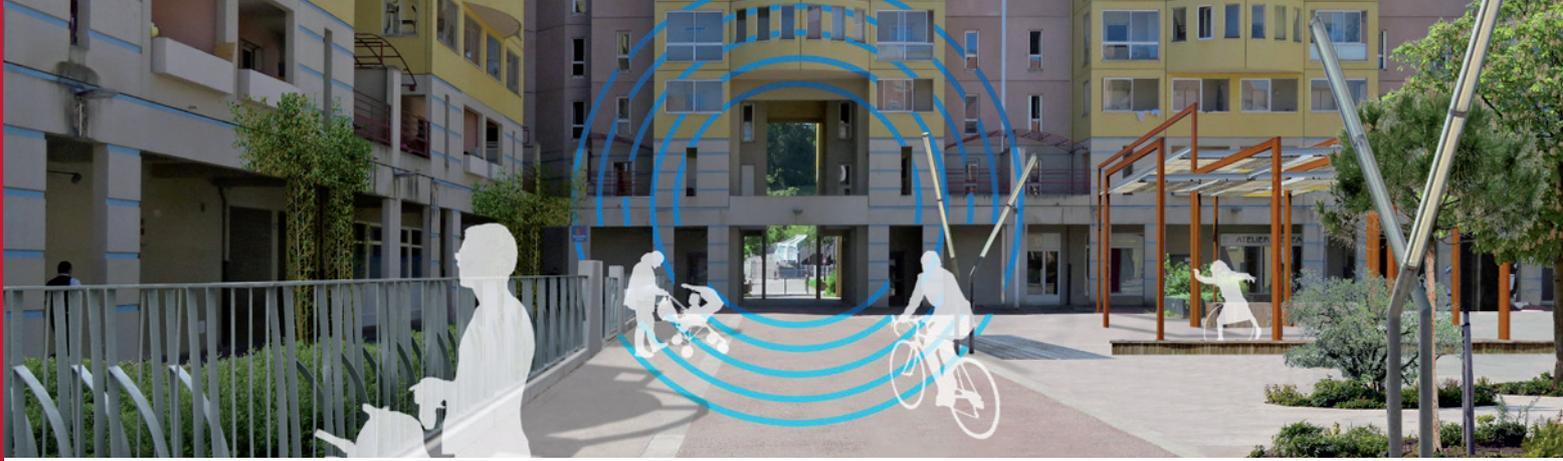
Cette action vise tant des réflexions préalables que des études d'évaluation ou de faisabilité de secteurs sur lesquels des décisions seraient à prendre. Ces études sont caractérisées par un travail de contextualisation, d'appréciation et de pistes d'actions possibles. Plusieurs sujets découlent du programme « Cœur de Ville ». Ces travaux connaissent des phases d'arrêt et de reprise liées à la complexité ou à la longueur des conditions de réalisation. Il arrive aussi que des propositions aient besoin d'attendre le moment opportun et les moyens pour être engagées.

De nouveaux sites sont susceptibles d'être ajoutés en cours d'année au programme ci-après.

8.2 – La place de la République à Belfort

Cette place de la Vieille-Ville, façonnée dans la période 1890-1914, justifie une intervention lourde de réhabilitation qui est maintenant engagée par la collectivité. L'AUTB a effectué un état des lieux destiné à estimer les enjeux urbanistiques et la méthode de projet que la ville de Belfort devra développer. Désormais, l'agence est associée au dispositif de réalisation.





8.3 – La place de Franche-Comté à Belfort

Cette place a été réalisée en 1988 dans les suites de l'opération « Bougenel » elle-même lancée dans les années 1970. Il s'agit d'une dalle sur parking souterrain. La dégradation de l'aménagement initial de la place a conduit à son arasement.

Suites aux premières études, il s'avère que la reprise du site sera lourde et coûteuse, au point que l'on ne peut l'envisager à court terme. Aussi est-il demandé à l'AUTB d'étudier des formes de remédiations susceptibles de redonner une certaine qualité au lieu de façon légère ou progressive.

8.4 – Le secteur As de Carreau à Belfort

Les emprises situées au sud de la rue de l'As de Carreau, dont le parking des Nouvelles Galeries, sont identifiées au programme Action Cœur de Ville comme stratégiques en matière d'attractivité commerciale et de continuité du centre-ville piétonnier. L'enjeu de la reconfiguration de ce secteur porte sur l'effet d'entraînement que peut déclencher une requalification d'ensemble, davantage que des opérations isolées enseignes par enseigne.

8.5 – Le secteur de la gare de Belfort

Le parking Sernam présente un caractère d'aménagement provisoire qui autorise à imaginer un potentiel constructible, tout ou en partie. Ce peut être l'opportunité d'implanter une nouvelle fonction significative, capable de dynamiser le quartier Gare qui tend à se dévitaliser. Le TCSP aménagé en 2013 dans le prolongement de l'avenue Wilson peut devenir une rue traditionnelle. La halle Messagerie aujourd'hui vacante, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, doit trouver sa place et une nouvelle utilité dans une réflexion à l'échelle de l'entrée de ville sud.



9

ANIMATION - DIFFUSION - RESSOURCES

9.1 – Le pôle de données géographiques

L'AUTB administre et nourrit une base de données géographique qui est à la fois un outil de travail fondamental et un capital d'informations susceptibles d'être partagé avec les services de nos partenaires. Des points d'échange réguliers sont mis en place à cette fin.

9.2 – Les clubs et rencontres régionaux

Dans le cadre du Club PLUi (animé par la DREAL) et du PRAT (animé par la Région BFC), l'AUTB, en association avec les autres agences de la Région, intervient en appui de ces rencontres visant l'échange entre acteurs, la présentation de travaux de référence, la sensibilisation à des thèmes porteurs d'enjeux. L'initiative des rencontres incombe à la DREAL et à la Région.

La DDT90 organise des « Journées de la planification » auxquelles l'AUTB apporte une participation.

9.3 – L'animation des territoires : ateliers-débats

L'AUTB poursuit son objectif de partage avec les acteurs locaux de l'aménagement à travers son cycle de rencontres thématiques.

Cinq ateliers-débats sur les questions d'actualité sont programmés cette année :

- Février : « Renouveler le foncier »
- Avril : « Montrer les lieux en mouvement »
- Mai : « Mieux connaître l'espace économique »
- Juillet : « L'habitat post-confinement »
- Octobre : « Les mobilités actives »

9.4 – Les publications de l'AUTB

Le site web de l'AUTB est un moyen d'ouverture au grand public des travaux de l'Agence. L'actualisation de l'information y est conduite en continu.

Avec Cartothème et Urbathème, l'AUTB publie mensuellement une infolettre graphique diffusée largement, étayée sur une carte ou une brève synthèse.

9.5 – La documentation

Le fonds documentaire de l'AUTB s'enrichit constamment d'ouvrages de référence et revues professionnelles sur tous les domaines touchant à l'aménagement du territoire.

Il comprend aussi le fonds des études et travaux réalisés à l'AUTB.

INTÉRÊT PARTENARIAL

Le programme partenarial de travail couvre une diversité de domaines qui intéressent à des niveaux divers les partenaires de l'AUTB. Les modalités de travail s'adaptent à chaque sujet. Il en va de même de la diffusion de ces travaux.

Ces tableaux donnent une vision d'ensemble des liens de coopération construits par le programme.

		Grand Belfort	Ville de Belfort	État	SCoT	CCVS	Région	SMTC	Département	Pôle Métropolitain	Adhérents
1. ENJEUX TERRITORIAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX											
1.1	Stratégie régionale de la connaissance			•	•		•				
1.2	Dorsale Rhin-Rhône			•			•				
1.3	Feuille de route du Pôle Métropolitain	•								•	•
1.4	Pacte financier et fiscal du Grand Belfort	•									
1.5	Schéma directeur de l'espace médian	•							•		
1.6	Petites villes de demain			•			•				
1.7	Ingénierie territoriale (CLCT)	•		•		•			•		•
2. PLANIFICATION ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE											
2.1	SRADDET de B-F-C	•		•	•	•	•		•		
2.2	SM SCoT 90	•		•	•	•			•		
2.3	PLUi des Vosges du sud			•		•					
2.4	PLUi et Grand Belfort	•									
3. SOCIO-DÉMOGRAPHIE ET HABITAT											
3.1	Analyse du recensement de la population	•	•	•	•	•			•	•	•
3.2	Activité immobilière et foncière	•	•	•	•	•			•		•
3.3	Chiffres-clés de l'habitat	•	•	•	•	•			•		•
3.4	Indicateurs de l'habitat du Grand Belfort	•	•	•	•	•			•		•
3.5	Chiffres clés du Grand Belfort	•									
3.6	Préparation du PLH du Grand Belfort	•		•					•		
3.7	Vacance dans le parc privé	•	•	•							
3.8	Accompagnement des politiques de l'habitat	•		•	•				•		•
3.9	Rencontre annuelle des acteurs de l'habitat	•									•
4. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES											
4.1	SDAASP 90			•					•		•
4.2	Portrait des quartiers de Belfort		•								
4.3	Projection d'effectifs des écoles de Belfort		•								
4.4	Révision de la carte scolaire de Belfort		•								
4.5	Axe « Enseignement supérieur et recherche » du Pôle Métropolitain									•	
4.6	Axe « Santé » du Pôle Métropolitain									•	

		Grand Belfort	Ville de Belfort	État	SCoT	CCVS	Région	SMTC	Département	Pôle Métropolitain	Adhérents
5. ESPACE ÉCONOMIQUE											
5.1	Axe « Économie et tourisme » du Pôle Métropolitain									•	
5.2	Observatoire des sites économiques	•			•	•					•
5.3	Disponibilités dans les zones stratégiques	•			•						
6. MOBILITÉ											
6.1	Axe « Mobilité » du Pôle Métropolitain				•					•	
6.2	Plan de mobilité du Territoire de Belfort							•	•		•
6.3	Schéma directeur cyclable départemental	•				•			•		•
6.4	Mobilité et développement durable				•			•	•	•	
7. ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE											
7.1	Traçabilité des consommations foncières			•	•						•
7.2	Observatoire opérationnel des espaces mutables ou renouvelables	•		•	•						•
7.3	Projet de remédiation des friches ECOPOLIS			•			•				
7.4	Éco-aménagement			•			•				
7.5	Plan directeur Paysage du Grand Belfort	•									
7.6	Observatoire photographique		•	•	•						•
7.7	Le paysage dans les SCoT en BFC			•			•				
7.8	Veille sur le développement durable			•	•		•				•
7.9	Conférence Locale de l'Eau du SAGE de l'Allan	•		•	•	•			•	•	
8. CONCEPTION URBAINE											
8.1	Opération 'Cœur de ville' suivi des projets	•	•	•							•
8.2	Études urbaines	•	•			•					•
9. ANIMATION - DIFFUSION - RESSOURCES											
9.1	Pôle de données géographiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
9.2	Clubs et rencontres régionaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
9.3	Animation des territoires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
9.4	Publications de l'AUTB	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
9.5	Documentation	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

L'ÉQUIPE

04/2021



Anne-Sophie Peureux-Demangelle

DIRECTRICE

03 84 46 51 66 | aspeureux@autb.fr

Responsable de la gestion, de l'animation et du développement de l'AUTB, elle est également référente sur les questions juridiques en matière d'urbanisme.



Anne Quenot

DIRECTRICE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, ENVIRONNEMENT

03 84 46 51 56 | aquenot@autb.fr

Fortement investie dans l'élaboration des documents d'urbanisme, elle est référente au sein de l'AUTB sur la thématique environnementale et suit les dossiers et procédures dans les domaines du patrimoine naturel, de l'énergie, de l'air, de l'eau, des déchets, des risques.

Elle œuvre à la sensibilisation des acteurs à une meilleure pratique de l'aménagement durable.



Dominique Brigand

DIRECTEUR D'ÉTUDES | ÉCO-AMÉNAGEMENT

03 84 46 51 72 | dbrigand@autb.fr

Il intervient en tant qu'animateur sur des projets de développement locaux transversaux dans le cadre de politiques de territoires, de projets urbains durables et de documents d'urbanisme.



Pedro Hermenegildo

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | HABITAT, MODES DE VIE

03 84 46 51 68 | phermenegildo@autb.fr

Il est spécialisé dans l'analyse des modes de vie des habitants : démographie, habitat, pratique des équipements et des services... et auteur de publications périodiques d'observation et de suivi de ces sujets.

Il intervient dans le cadre des politiques de l'habitat et en appui sur les documents d'urbanisme et projets locaux.



Boris Loichot

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | GÉOMATIQUE, BASES DE DONNÉES

03 84 46 51 67 | bloichot@autb.fr

Il est chargé de structurer et d'exploiter les bases de données géographiques dont l'application est indispensable dans la totalité des domaines d'action de l'AUTB. Cette compétence l'amène à superviser l'équipement numérique de l'Agence et à être en lien avec les services informatiques et géomatiques des partenaires.



Robin Serrecourt

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROJET URBAIN, PAYSAGE
03 84 46 51 65 | rserrecourt@autb.fr

Il ajoute à sa compétence d'architecte – mise en valeur dans de nombreuses études d'aménagement et de documents d'urbanisme – une spécialité d'analyse des paysages. Cette compétence se trouve utilisée de manière transversale, dans les projets où le paysage revêt une importance forte, mais aussi le suivi des évolutions du paysage quotidien.



Virginie Herzog

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, ESPACE ÉCONOMIQUE
03 84 46 51 71 | vherzog@autb.fr

Elle est référente pour l'élaboration de documents d'urbanisme locaux et contribue ainsi à l'important chantier d'actualisation des PLU dans le département. En appui sur les projets urbains, elle apporte ses compétences en urbanisme opérationnel. Elle suit également l'activité économique du Territoire de Belfort.



Hélène Kauffmann

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, MOBILITÉS
03 84 46 51 64 | hkauffmann@autb.fr

Spécialiste du domaine des transports et de la mobilité du point de vue de l'urbanisme, elle contribue à diverses études en la matière. Elle est associée aux documents et plans d'urbanisme ou projets de territoires. Elle publie épisodiquement des analyses relatives aux pratiques de mobilité, à l'utilisation des moyens de transports publics et à leur fonction territoriale.



Julien Journeault

CHARGÉ D'ÉTUDES | PROJET URBAIN, PATRIMOINE
03 84 46 51 69 | jjourneault@autb.fr

Il intervient dans de nombreuses études et dans l'élaboration des documents d'urbanisme dès lors qu'un volet urbain, architectural et patrimonial est à analyser et développer. En ce sens, il accompagne également l'élaboration de règlements d'urbanisme et leur compréhension graphique.



Caroline Petit

CHARGÉE D'ÉTUDES | SIG, ANALYSES FONCIÈRES
03 84 46 51 63 | cpetit@autb.fr

Elle intervient pour qualifier et analyser le foncier, et notamment les évolutions dans l'occupation des sols utiles aux documents de planification. Spécialisée dans les applications SIG, elle est également en appui pour structurer et exploiter les bases de données géographiques.

L'ÉQUIPE

04/2021



Romain Malaisé

ASSISTANT D'ÉTUDES | ENVIRONNEMENT
03 84 46 51 54 | rmalaise@autb.fr

Diplômé en gestion durable de l'environnement, il apporte ses connaissances en appui des projets et documents d'urbanisme.

Il effectue un suivi des documents thématiques concernant le territoire : air, climat, risques naturels et technologiques, transition énergétique, eau, déchets, etc.



Véronique Bontemps

ASSISTANTE DE DIRECTION
03 84 46 51 60 | vbontemps@autb.fr

Elle assiste la directrice dans les tâches d'organisation et effectue le suivi administratif et financier de l'AUTB. Elle assure également le secrétariat du SM SCoT.



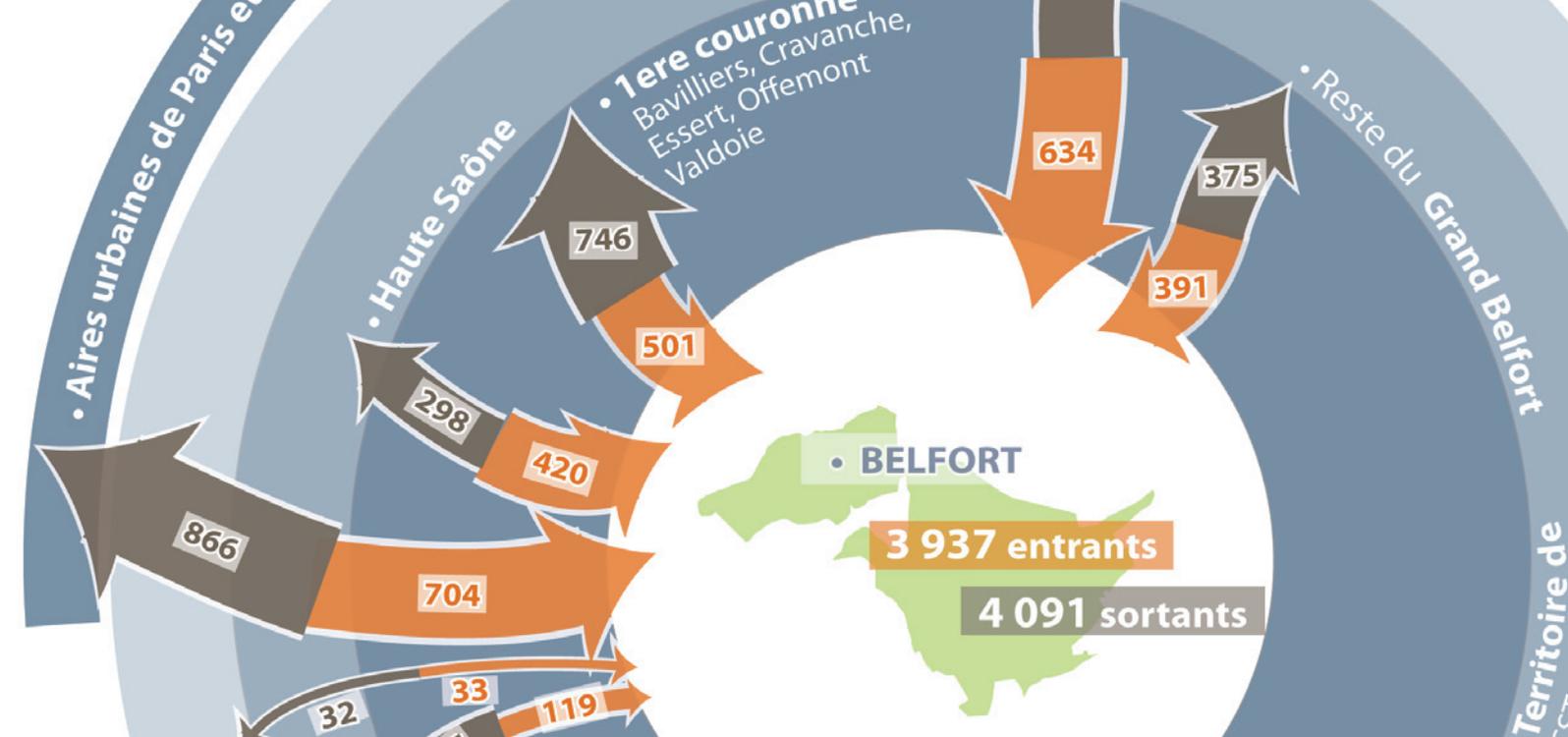
Caroline Demeusy

ASSISTANTE SUPÉRIEURE
03 84 46 51 55 | cdemeusy@autb.fr

En tant que collaboratrice du secrétariat (accueil, correspondance, fonctionnement logistique...), elle réalise pour l'équipe les tâches de saisie et de mise en forme des documents.

Elle gère la documentation et la revue de presse locale.





Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr

www.autb.fr

